

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport 2018



Station d'épuration de Jouanas - Sortie du clarificateur



Station d'épuration de Conte-Vue depuis le silo à boues

LE 4 JUIN 2019

Table des matières

I - Le service public de l'assainissement collectif	4
I.1) Organisation	4
I.2) Les moyens humains	4
I.3) Les missions	7
I.3.1) Pôle collecte.....	7
I.3.2) Pôle traitement.....	8
I.4) Les moyens matériels.....	9
I.4.1) Consommations véhicules	10
I.4.2) Optimisation des déplacements	10
II - Le système d'assainissement.....	13
II.1) Généralités	13
II.1.1) Zonage d'assainissement	13
II.1.2) Définition des périmètres d'agglomération	13
II.2) Les réseaux	17
II.2.1) Caractéristiques	17
II.2.2) Les déversoirs d'orage (DO)	17
II.2.3) Qualité de la collecte des eaux usées	18
II.3) Les postes de refoulement et de relevage	22
II.3.1) Bassin versant de Jouanas	22
II.3.2) Bassin versant de Conte	24
II.4) Les stations	26
II.4.1) Station d'épuration de Jouanas	26
II.4.2) Station d'épuration de Conte	28
III - Bilan d'activité 2018.....	30
III.1) Bilan 2018 sur le système de collecte.....	30
III.1.1) Les raccordements domestiques	30
III.1.2) Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	31
III.1.3) Liste des travaux réalisés en 2018 sur le réseau d'assainissement.....	32
III.1.4) Travaux réalisés sur les ouvrages de transfert (postes de refoulements).....	33
III.1.5) L'entretien du système de collecte.....	35
III.1.6) Le contrôle et la surveillance du système de collecte.....	36
III.1.7) Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	39
III.1.8) Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance	51
III.1.9) Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte.....	52
III.2) Bilan 2018 sur le système de traitement.....	54
Bilan 2018 sur le système de traitement	54
III.2.1) Bilan sur les volumes d'eau	54
III.2.2) Bilan sur la pollution traitée et rejetée	60
III.2.3) Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs.....	66
III.2.4) Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs	69
III.2.5) Les investissements réalisés sur les stations d'épuration	73
III.2.6) Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance	74
III.2.7) Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité.....	75
III.2.8) Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance	76
III.2.9) Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement.....	77
IV - Le service public de l'assainissement non collectif.....	79
V - Les résultats budgétaires 2018	81
V.1) Les résultats de fonctionnement.....	81

V.2) La dette.....	82
V.2.1) Niveau d'endettement	82
V.2.2) État de la dette	83
V.3) Principales opérations d'investissement du programme	84
VI - Le système de management intégré du service	85

I - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I.1) Organisation

Dès 1968, la Ville de MONT DE MARSAN, pour l'exploitation de son réseau d'assainissement et des stations, a mis en place un service d'assainissement. Le service des eaux, de la géothermie et du chauffage urbain et le service d'assainissement constituent la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement de la Ville.

Le service assainissement est organisé en deux pôles :

- ✧ Un pôle collecte situé aux ateliers de SAINT JEAN D'AOUT, Rue Pierre BENOIT, qui comprend le personnel d'exploitation du réseau.
- ✧ Un pôle traitement basé sur le site de la station d'épuration de Jouanas, qui comprend le personnel d'exploitation des ouvrages de transfert (postes de relèvement) et de traitement des effluents.

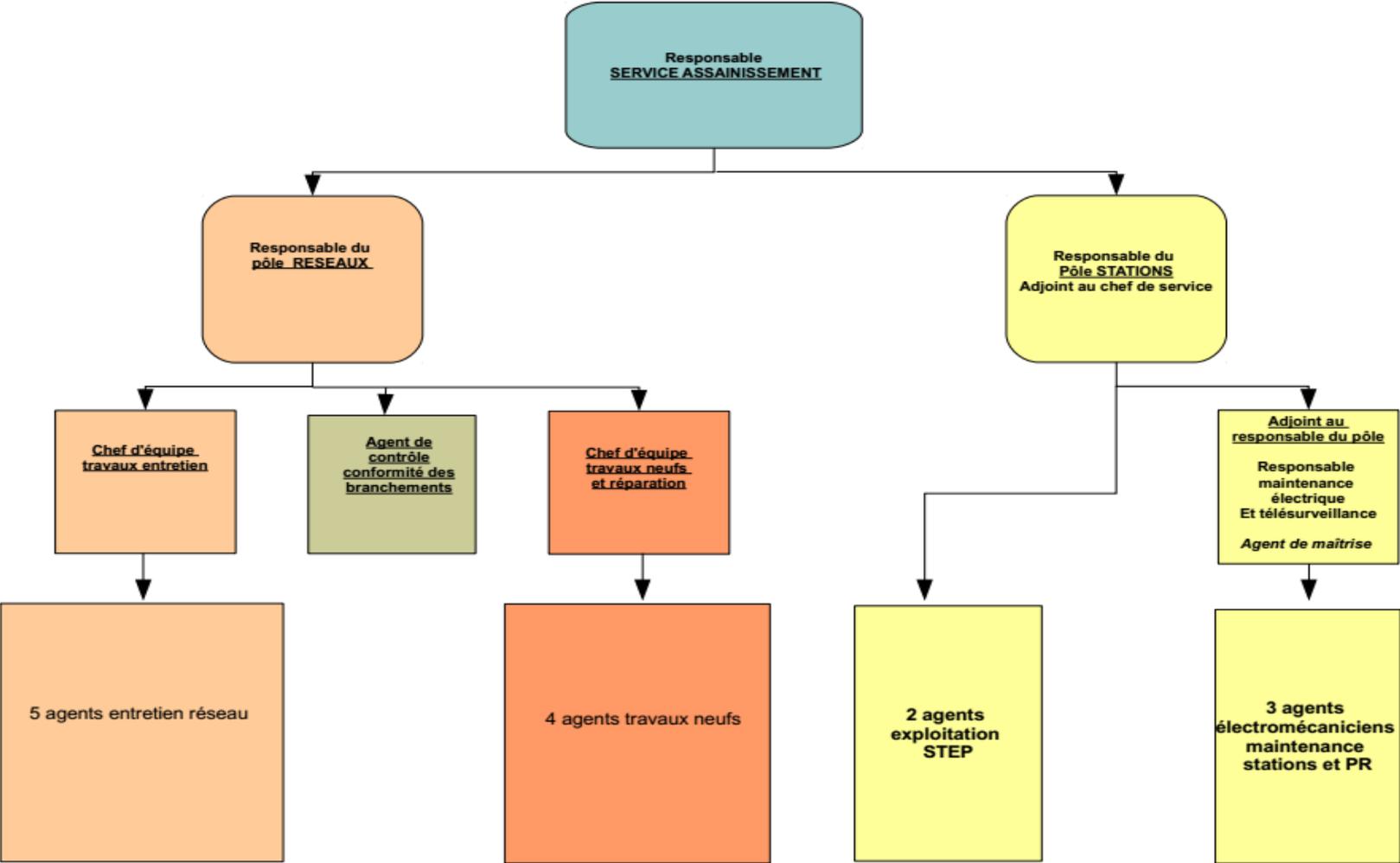
Le service d'assainissement intervient sur le territoire de la commune de Mont de Marsan. Il intervient également pour l'exploitation des postes de refoulement sur les communes de Saint Pierre du Mont (6 ouvrages), de Mazerolles (2 ouvrages) et de Bretagne de Marsan (6 ouvrages).

Il assure également l'entretien de cinq bassins d'orage depuis 1997 à Saint Pierre du Mont. Enfin, par convention en date du 23 février 2012, le service assure l'entretien et le suivi du fonctionnement du bassin d'orage Rue Saint Pierre, à la limite des communes de Mont de Marsan et de Saint Pierre du Mont, pour le compte du Marsan agglomération.

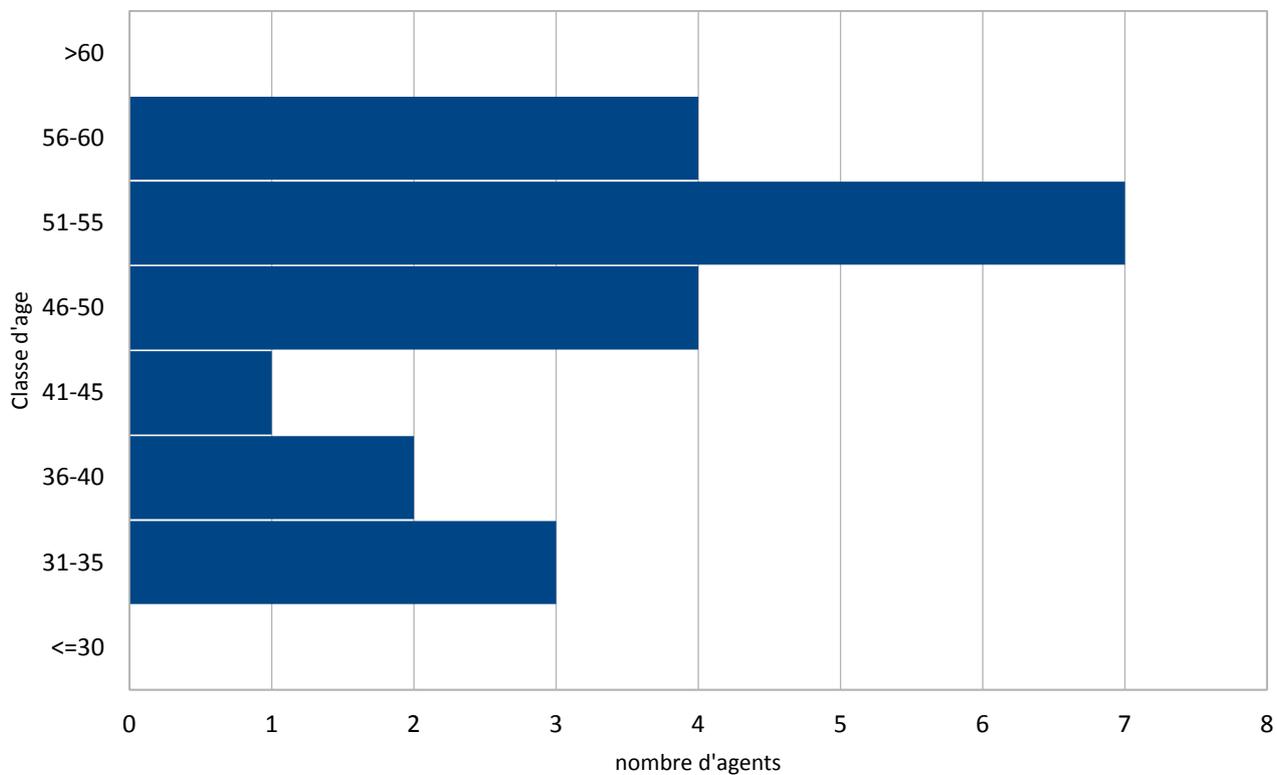
I.2) Les moyens humains

L'effectif du service assainissement est stable en 2018 avec un effectif global de 21 agents (13 pour le pôle collecte, 7 pour le pôle traitement et 1 responsable de service). Suite à une réorganisation du pôle collecte un renforcement de l'équipe des électromécaniciens a été réalisé au 01/04/2018.

L'organigramme du service assainissement à la date de ce jour est présenté ci-dessous,



La répartition de l'âge du personnel à ce jour est la suivante :



I.3) Les missions

I.3.1) Pôles collectes

Le pôle collecte de Saint Jean d'Août assure deux types d'activité :

i) entretien et surveillance des ouvrages d'assainissement

Les missions concernent plus précisément :

- ✦ l'entretien des réseaux (curage) ;
- ✦ l'entretien des bassins d'orage ;
- ✦ la surveillance du bon fonctionnement des ouvrages de collecte (réseaux, bassins d'orages, déversoirs d'orage) ;
- ✦ le nettoyage des stations de relevage ;
- ✦ la réalisation de prestations de service pour l'entretien curatif des ouvrages d'assainissement pluvial appartenant à la ville de Mont de Marsan (bouches d'eaux pluviales, lavoirs) ;
- ✦ les interventions chez les particuliers pour des désobstruction de branchements ;
- ✦ le contrôle de conformité des branchements d'assainissement collectif dans le cadre des travaux sur collecteur principal, dans le cadre de transactions immobilières et dans le cadre des branchements neufs réalisés par les particuliers ;
- ✦ l'établissement des conventions de rejet entre les abonnés non domestiques et la régie des eaux ;
- ✦ les interventions sur les stations d'épuration et postes de relevage, en appui technique au pôle traitement.

ii) travaux neufs sur réseaux et divers

Les missions concernent plus précisément :

- ✦ la réalisation de branchements neufs pour le compte de riverains ;
- ✦ la réalisation de collecteurs d'assainissement ;
- ✦ la mise à niveau des tampons de regards d'assainissement ;
- ✦ la création de boîtes de branchements pour les branchements existants ;
- ✦ les travaux de réparations de collecteurs ;
- ✦ les travaux de réparations de canalisations sur les stations d'épurations ;
- ✦ l'aménagement des postes de refoulements (accès, clôtures..) ;
- ✦ la réalisation de travaux de maçonnerie (bordures, pavage...) suite à travaux du service eau potable ;
- ✦ les travaux de petit génie civil sur les ouvrages de transfert (postes de refoulement) et de traitement des eaux usées (stations d'épuration).

I.3.2) Pôle traitement

Le pôle traitement assure :

- L'entretien, l'exploitation et la maintenance des deux stations d'épuration ;
- Le suivi de ces ouvrages ainsi que de l'ensemble des postes de relevage de la commune de Mont de Marsan, ainsi que ceux des communes de Bretagne de Marsan, Mazerolles, Saint Pierre du Mont ;
- Le dépannage de l'ensemble des équipements électromécaniques ;
- La réalisation de travaux neufs de renouvellement et d'amélioration des installations ;
- Le suivi des déversoirs d'orage instrumentés.

L'ensemble des informations relatives au fonctionnement des ouvrages d'assainissement est reporté sur un central de télégestion sur le site de Jouanas, qui permet d'analyser le fonctionnement de l'ensemble des installations, d'en détecter les dysfonctionnements et d'alerter en cas de panne.

I.4) Les moyens matériels

Le service d'assainissement dispose du parc véhicule suivant :

Véhicule	Marque	Modèle	Immatriculation	kilométrage parcouru en 2018	Carburant consommé 2018	Consommation moyenne 2018
Camion multibennes	Renault	Mildlum	113 RK 40	10386	2749	26,5
VU	Renault	kangoo	BW 906 XQ	8670	604	7,0
VU	Fiat	Doblo Cargo	AK 411 RT	8983	722	8,0
VL	Ford	Fiesta	CM 878 HR	4589	313	6,8
VU	Renault	master	DJ-616-TK	4274	441	10,3
VL	Renalut	Zoé	DX-818-KA	4055		17,4 kWh
VU	Renault	kangoo	4632 RM 40	5186	340	6,6
Fourgon	Renault	master	6138 RJ 40	9002	883	9,8
VU	Renault	kangoo	BC-635-JX	7537	512	6,8
Combiné Hydrocureur	Renault trucks	N°19 -hydrovide	815 QD 40	4492	3707	71,3
	Renault trucks	N°19 -hydrovide	EY-912-WH	4491	2705	
Combiné hydrocureur	Renault trucks	N°15 – rivard	7126 RZ 40	8449	3462	41,0
Camion benne	Renault	Mildlum	3268 SB 40	7193	1800	25,0
Mini combiné	Renault	Maxity	CQ-606-KC	4569	808	17,7
VU	Citroen	berlingo	ET-320-YJ	10047	700	7,0
VL	Renault	Zoé	DX-660-CK	4089		16,8 kWh
Total Jouanas				40957	4829 L	
Total SJDA				65055	14917 L	

Le service possède également le matériel nécessaire à son fonctionnement tel que les remorques, compresseurs, carotteuses, caméra vidéo, marteau piqueur, minipelle...etc...

A noter que le service a procédé en 2018 l'acquisition d'un chargeur d'occasion et au remplacement du combiné hydrocureur N°19 par un véhicule 26 T de marque Hydrovide.

Le pôle collecte a été doté d'un véhicule utilitaire supplémentaire.

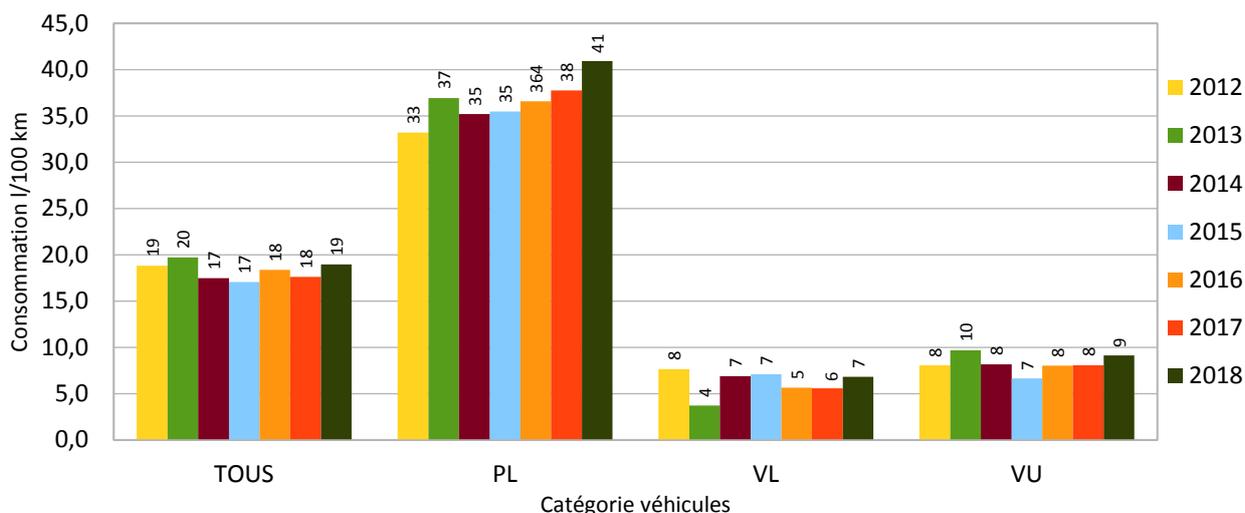
Le matériel a été réceptionné en cours d'année 2018.

I.4.1) Consommations véhicules

Le graphe suivant montre que la consommation globale des véhicules est en légère augmentation en 2018 sur l'ensemble des catégories et en particulier sur les véhicules lourds. Cela s'explique par le fait que le nouveau combiné Hydrovide ne fonctionne plus en bi-carburant (Gaz oil routier et fuel).

La donnée VL à partir de 2015 ne concerne qu'un véhicule (Ford Fiesta).

Consommations véhicules thermiques

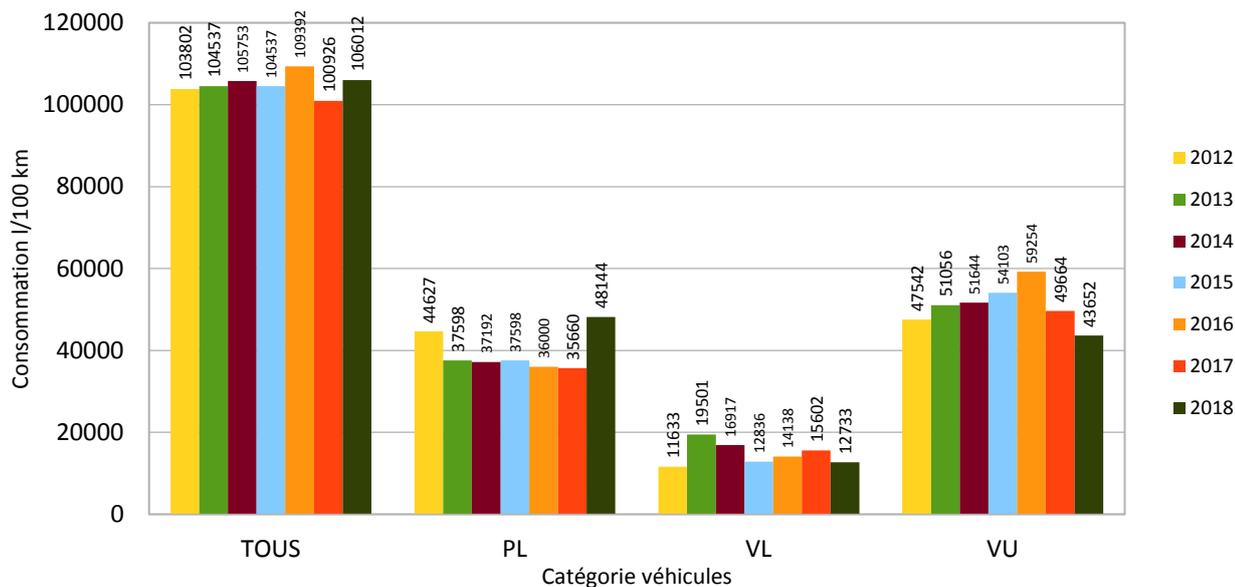


Concernant les véhicules électriques (Renault Zoé), leur consommation est en moyenne de 17,1 kWh/100 km. Cette valeur, déjà observée en 2016 et 2017 se confirme en 2018.

I.4.2) Optimisation des déplacements

1. Une augmentation des déplacements est constatée en 2018, comme l'indique le graphique ci-dessous. La tendance à la diminution des kilométrages VU est avérée pour atteindre le seuil des plus bas depuis 2012. Les déplacements PL ont augmenté de 35 % (principalement expliqué par le kilométrage supplémentaire du combiné N°15) mais reste dans la moyenne enregistrée depuis 6 ans. Les intempéries enregistrées en mai et juin 2018 ont générées beaucoup plus de déplacements des véhicules d'intervention suites aux inondations fréquentes au niveau des points sensible de la voirie. Le programme de curage préventif des réseaux a été intensifié en 2018.

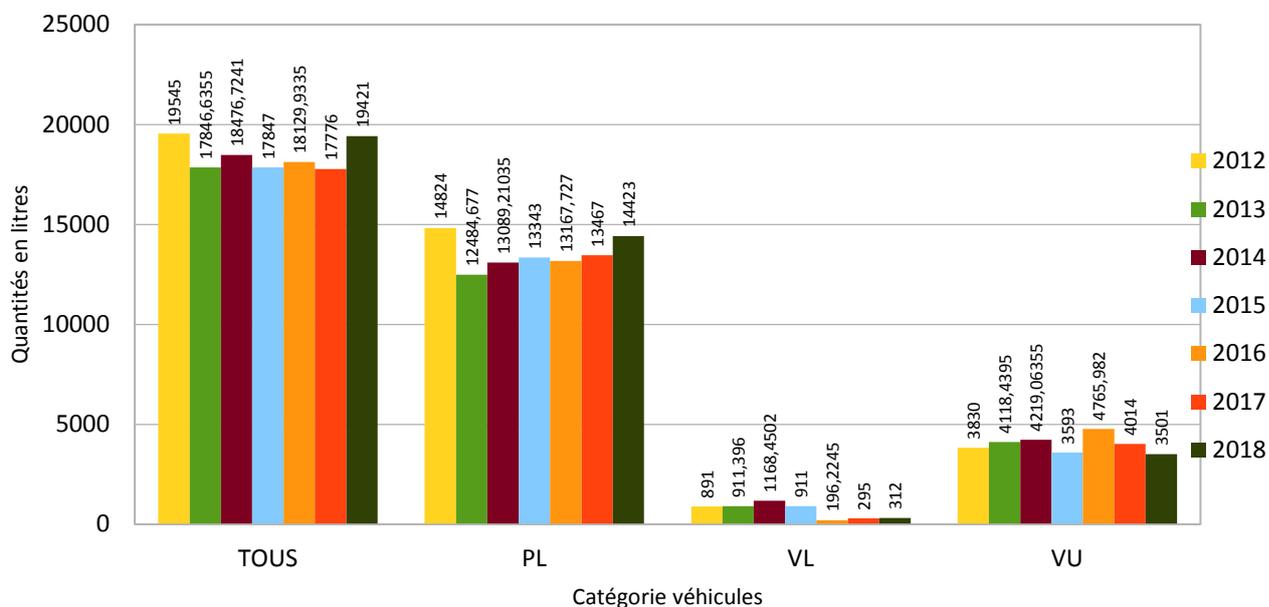
Distance annuelle parcourue



Globalement, les distances annuelles parcourues restent maîtrisées.

L'impact sur le carburant consommé est le suivant :

Carburant consommé



Globalement la consommation de carburant a augmenté de 10 % par rapport à 2017. Le nouveau camion réceptionné en cours d'année ne fonctionne plus en bi-carburant (diesel fuel). La consommation moyenne de ce véhicule est passé de 40 à 70 litres.

II - LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

II.1) Généralités

II.1.1) Zonage d'assainissement

Dès 1992, la Ville de MONT DE MARSAN par le biais de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement, a réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Département des LANDES, un diagnostic qui a débouché sur un schéma directeur d'assainissement.

Ce schéma directeur a permis de définir les zones d'assainissement collectif et non collectif sur la ville de MONT DE MARSAN (zonage).

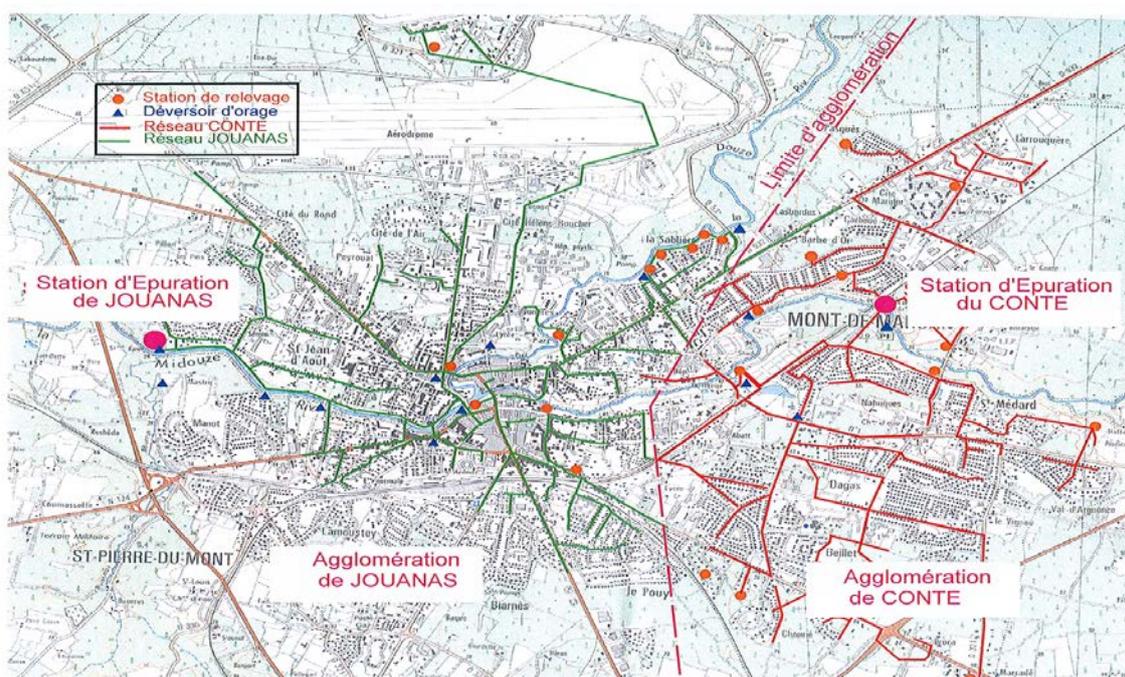
Par délibération en date du 19.12.1995 le zonage a été approuvé par la ville et annexé au Plan d'Occupation des Sols.

II.1.2) Définition des périmètres d'agglomération

A l'issue de ce zonage, la ville a validé par délibération en date du 28.10.1996 les projets d'agglomération de CONTE et de JOUANAS. Il s'agit des zones géographiques qui relèvent de l'assainissement collectif et dont les stations de traitement sont celles de JOUANAS ou CONTE.

Dans le cadre de ces deux périmètres d'agglomération, la ville de SAINT PIERRE DU MONT pour JOUANAS et les communes de BRETAGNE, MAZEROLLES et St AVIT pour CONTE sont rattachées à MONT DE MARSAN.

- PLAN DE SITUATION DES OUVRAGES ET DES STATIONS DE CONTE ET JOUANAS



Par délibération en date du 19.12.1995 le zonage a été approuvé par la ville et annexé au Plan d'Occupation des Sols.

Le zonage en vigueur a été annexé au PLU approuvé le 07 février 2012.

i) L'agglomération de Jouanas

Elle comprend un système composé comme suit :

- ♦ La station de JOUANAS, d'une capacité de 45 000 Equivalents habitants ;
- ♦ Les réseaux d'assainissement de MONT DE MARSAN (partie) et dix-sept stations de refoulement des eaux usées ;
- ♦ Les réseaux d'assainissement de SAINT PIERRE DU MONT et six stations de refoulement des eaux usées.

Les réseaux comprennent de multiples déversoirs d'orages en bordure de rivière dont certains seront à supprimer et d'autres à restructurer.

Les rejets à caractère non domestiques sont détaillés dans le tableau du paragraphe III-1-2.

L'agglomération est décrite dans le tableau ci-dessous :

Agglomération d'assainissement		Code Sandre :		
Nom :	Mont de Marsan			
Taille en EH (= CBPO) :	38 000 EH			
Système de collecte		Code Sandre :		0540192R001 0540192R002
Nom :	Mont de Marsan			
Type(s) de réseau :	<input checked="" type="checkbox"/> Unitaire	<input checked="" type="checkbox"/> Séparatif	87... % Unitaire	13... % Séparatif
Industries raccordées :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Exploitant :	Service assainissement de la régie des eaux de Mont de Marsan			
Personne à contacter :	Tanguy Pierre, responsable du service assainissement mél : pierre.tanguy@montdemarsan-eau.fr			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :		0540192V003
Nom :	Station d'épuration de Jouanas			
Lieu d'implantation :	Mont de Marsan / 40192/ 1671 chemin de Thore			
Date de mise en eau :	1975			
Maître d'ouvrage :	Ville de Mont de Marsan-régie des eaux et d'assainissement			
Capacité nominale :	Organique	Hydraulique	Q pointe	Equivalent
	kg/jour de DBO5	m ³ /jour	m ³ /heure	habitants
	Temps sec	2700	6750	500
Temps pluie				
Débit de référence :	Non déterminé pour la Step de Jouanas			
Charge entrante : (année 2018)	En kg/j DBO5 :	1334	En EH :	25 144
File EAU :	Type de traitement :	Boue activée moyenne charge		
	Filières de traitement :			

File BOUE :	Type de traitement :	Digestion mésophile et déshydratation par filtre bande et stockage 500 m3 puis épandage agricole	
	Filières de traitement :		
Exploitant :	Régie des eaux de Mont de Marsan Service assainissement		
Personne à contacter :	Tanguy Pierre, responsable du service assainissement mél : pierre.tanguy@montdemarsan-eau.fr		
Milieu récepteur		Code Sandre :	
Nom :	Midouze		
Masse d'eau :			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel	cours d'eau	
	<input type="checkbox"/> Rejet souterrain		
Débit d'étiage :	QMNA5 à Mont de Marsan : 4 m3/s		

ii) L'agglomération de Conte

Elle comprend le système suivant :

- ◆ La station de CONTE d'une capacité de 30 000 Équivalent/habitants ;
- ◆ Les réseaux d'assainissement de MONT DE MARSAN (partie) et seize stations de refoulement ;
- ◆ Les réseaux d'assainissement séparatif de la Commune de Mazerolles comprenant deux stations de refoulement ;
- ◆ Les réseaux d'assainissement séparatif de la Commune de Bretagne de Marsan comprenant six stations de refoulement ;
- ◆ Les réseaux d'assainissement séparatif de l'ensemble de la commune de Saint Avit, raccordés sur le réseau de Mont de Marsan. Les zones d'activité de la Faisanderie et de Mamoura sont raccordées gravitairement sur le réseau de Mont de Marsan. Les eaux usées du bourg sont transférées sur le réseau de Mont de Marsan, via un poste de refoulement situé à l'emplacement de l'ancienne station de St Avit, depuis le 05 mars 2013. Une convention de rejet entre le Syndicat Intercommunal du Nord Est Landais (SINEL), dont fait partie la commune de St Avit et la ville de Mont de Marsan a été signée à cet effet le 14 avril 2011. Un avenant a été signé le 3 décembre 2013 pour prendre en compte les rejets de la zone artisanale de Mamoura.

L'ensemble des rejets des eaux usées de Saint Avit fait l'objet d'une facturation par la régie au SINEL.

Les rejets à caractère non domestiques sont détaillés dans le tableau du paragraphe III-1-2.

L'agglomération de Conte est décrite dans le tableau ci-dessous :

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :	0540192V008	
Nom :	Station d'épuration de Conte			
Lieu d'implantation :	Mont de Marsan / 40192/ route de Biscarosse			
Date de mise en eau :	1998			
Maître d'ouvrage :	Ville de Mont de Marsan-régie des eaux et d'assainissement			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
	Temps sec	4500	590	30000
	Temps pluie			
Débit de référence :	4500 m ³ /j			
Charge entrante : (année 2018)	En kg/j DBO5 :	798	En EH :	13 300
File EAU :	Type de traitement :	Boue activée très faible charge		
	Filières de traitement :			
File BOUE :	Type de traitement :	Épaississement statique et déshydratation par centrifugeuse puis envoi chez prestataire agréé (épandage agricole réalisé en 2016)		
	Filières de traitement :			
Exploitant :	Régie des eaux de Mont de Marsan Service assainissement			
Personne à contacter :	Tanguy Pierre, responsable du service assainissement mél : pierre.tanguy@montdemarsan-eau.fr			
Milieu récepteur		Code Sandre :		
Nom :	Midou			
Masse d'eau :				
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel	cours d'eau		
	<input type="checkbox"/> Rejet souterrain			
Débit d'étiage :	QMNA5 à Mont de Marsan : 1,0 m ³ /s			

II.2) Les réseaux

II.2.1) Caractéristiques

Les réseaux sont à 87% de type unitaire c'est-à-dire qu'ils véhiculent par temps de pluie les eaux usées et les eaux pluviales. Les collecteurs à l'aval sont munis de déversoirs d'orage dont la fonction est d'acheminer par temps de pluie le surplus de débit à la rivière. Les diamètres des collecteurs principaux varient entre 0,2 et 1,5 m.

1 282 ml de réseau ont été renouvelés en 2018. Le taux de renouvellement moyen du réseau sur les cinq dernières années est de 0,56%.

La longueur totale du réseau d'assainissement est de 219 km en 2018.

1. Le cubage total soumis à la redevance d'assainissement sur les 2 agglomérations s'élève en 2018 à **2 628 211 m³** pour **2 747 143 m³** d'eau vendus soit 96 % environ en volume de la population raccordable au réseau collectif d'assainissement. **La consommation d'eau et le cubage soumis à la redevance d'assainissement ont baissé de 1% en 2018 par rapport à 2017.**

II.2.2) Les déversoirs d'orage (DO)

Ils sont au nombre de 60, répartis comme suit :

	Total	Bassin versant Jouanas	Bassin versant Conte
Mont de Marsan			
Nombre de DO en service	60	41	19
Nombre de DO soumis à autorisation	3	2	1
Nombre de DO soumis à déclaration > 120 kg/j	11	4	7
Nombre de DO soumis à déclaration < 120 kg/j	29	22	7
Nombre de DO < 12 kg/j	17	13	4

Tous les DO soumis à autorisation et à déclaration et soumis à l'obligation instrumentation sont instrumentés.

Les ouvrages non équipés restent actuellement surveillés à une fréquence hebdomadaire, en temps sec.

L'exploitation des données des DO équipés, pour évaluer les flux polluants rejetés directement au milieu récepteur s'est poursuivi en 2018.

Le tableau en annexe N°2 liste l'ensemble des DO de Mont de Marsan.

Le tableau en annexe N°3 liste l'instrumentation de ces DO.

II.2.3) Qualité de la collecte des eaux usées

La régie d'assainissement a élaboré son nouveau schéma directeur d'assainissement entre 2006 et 2010.

L'étude diagnostique (2007-2008) avait mis en évidence :

- ♣ des intrusions d'eaux parasites permanentes (ECP= eaux de nappes) dans les réseaux ;
- ♣ des intrusions d'eaux pluviales dans les secteurs assainis en séparatif ;
- ♣ des insuffisances de dimensionnement de certains réseaux (la problématique de la gestion des eaux pluviales a également été prise en compte, jusqu'à la pluie décennale).

L'étude a débouché sur un programme chiffré de travaux, hiérarchisés en fonction de leur degré d'urgence et de leur impact sur l'amélioration des performances du système global d'assainissement (collecte, transfert et traitement).

Ce schéma directeur (2010) prévoit donc :

- des réhabilitations de réseaux par l'intérieur ;
- des remplacements de collecteurs, avec ou sans renforcement ;
- des renforcements de collecteurs ;
- la restructuration de certains déversoirs d'orage ;
- l'instrumentation de certains déversoirs d'orage en mesure de débit déversé, et pour les 3 plus importants, en mesure de la charge polluante rejetée au milieu récepteur sans traitement.
- La construction de bassins de stockage des eaux usées permettant l'acheminement des eaux usées sur les stations de traitement sans déversement au milieu naturel en deçà de la pluie mensuelle et la construction d'autres bassins de stockage des eaux pluviales (certains bassins pouvant remplir les deux rôles).

L'actualisation du schéma directeur réalisé (études SAFEGE et NALDEO) en 2016, pour se mettre en conformité avec l'arrêté du 21 juillet 2015, a permis de confirmer la création de bassins de stockage des eaux usées prévus initialement dans le schéma directeur d'assainissement et a préconisé la réalisation de nouveaux bassins de stockage des eaux pluviales.

L'échéancier des travaux préconisés dans l'étude diagnostique de 2010 concernant les travaux sur les réseaux, déversoirs et bassins de stockage des eaux usées, est le suivant :

Ordre de l'action	Intitulé de l'action	Nature de l'action	Date prévisionnelle d'exécution	Date de réalisation
1	Études complémentaires berges	Diagnostic des siphons sous rivière et du collecteur sur berge rive droite Midouze : Curage et passage caméra	2011	Inspection du premier siphon du Tambareau faite en 2013 : bon état, ouvrage conservé en secours.
3	La réduction des eaux claires parasites de nappe	Réparations ponctuelles et chemisage des collecteurs	2011	Poursuite des travaux en 2018 (renouvellement de collecteur).
4	Équipement des déversoirs d'orage	Installations de dispositifs de mesure sur 8 déversoirs et sur les arrivées de Saint Pierre Du Mont	2011	Fait sauf pour les arrivées de St Pierre. Le suivi des DO soumis à déclaration et à autorisation s'est poursuivi en 2018
6	Travaux sur berges	Renforcement de collecteurs et création d'un bassin de stockage enterré (pluie mensuelle)	2012-2013	Travaux terminés-2013 pour les collecteurs. Procédure d'expropriation achevée pour le bassin. Poursuite mission maîtrise d'œuvre prévue en 2018-2019, en liaison avec projet architectural
7	Travaux sur berges	Déplacement du collecteur rive droite si nécessaire dans le cadre des aménagements des berges	2012-2013	Projet à étudier préalablement au projet d'aménagement des berges rives droite (aménagement rives droites prévu au plus tôt en 2020)
10	Transfert d'eaux usées de la station de conte vers Jouanas	Création d'une station de pompage des eaux usées et ouvrages annexes à la Hiroire	2018-2019	Consultation des entreprises travaux en cours. Travaux prévus 2019
11	Remplacement de collecteurs	Remplacement de collecteurs dans le cadre de la construction du bassin de stockage de la pluie décennale le long du ruisseau d'Ambos	2016-2017	Prévu 2025-2026
12	Stockage et traitement de la pluie mensuelle sur Jouanas (Péglé)	Renforcement de collecteurs et création d'un bassin de stockage enterré (pluie mensuelle) (volume de 400 m3 au lieu de 450 m3, revu à la baisse par l'étude Naldéo de 2016)	2017-2018	Prévu 2024-2025
13	Remplacement de collecteurs	Remplacement de réseaux associés à des ouvrages de stockage de la pluie d'intensité décennale	2018-2021	Prévu 2020-2021
14	Stockage et traitement de la pluie mensuelle sur Conte (Hiroire)	Création d'un bassin de stockage de 2700 m3	2018	Travaux en cours depuis début 2019

Les travaux de l'action 3 et 4 sont conduits sous maîtrise d'œuvre interne à la régie des eaux et d'assainissement.

Les travaux de l'action 1 et 6 ont été conduits sous maîtrise d'œuvre externe (bureau d'étude SCE à Bassussary). L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été assurée en interne par la régie.

Les travaux de l'action 10 et 14 sont conduits sous maîtrise d'œuvre externe (bureau d'étude MERLIN à Dax). L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée en interne par la régie.

Des travaux supplémentaires ont été préconisés dans l'étude Naldéo et Safege de 2016. Ces études avaient été mandatées pour, rappelons-le, mettre à jour le schéma directeur d'assainissement de 2016, pour prendre en compte les travaux réseaux réalisés depuis lors et pour étudier certains secteurs particuliers à problème (étude SAFEGE) et pour tenir compte de la nouvelle réglementation en matière d'assainissement prescrite par l'arrêté du 21 juillet 2016 (étude NALDEO).

Ces travaux sont les suivants :

Ordre de l'action	Intitulé de l'action	Nature de l'action	Date prévisionnelle d'exécution	Date de réalisation
1	Bassins et aménagements en lien avec le siphon de Tambareau	Réalisation bassin Bosquet (900 m ³ au lieu de 680 m ³), de Tambareau (500 m ³) et de Stéphenson (2300 m ³ sur St Pierre du Mont, soit 3700 m ³ de stockage au total	2022-2024	En cours pour le bassin Bosquet, en lien avec un projet architectural
2	Bassin de stockage des eaux usées de Lesbazeilles	Stockage de 1200 m ³ à créer, en lien avec le DO de Lesbazeilles, identifié par l'étude Naldéo comme un point de déversement important	2017-2020	Travaux en cours depuis début 2019
3	Bassin de stockage du Midou	Stockage de 800 m ³ à créer, en lien avec le DO de Dulamon (qui sera alors transformé en trop-plein) et le DO place porte Campet	2022-2024	
4	Bassin de stockage de Barbe d'Or	Stockage de 500 m ³ à créer, en lien avec le DO de Barbe d'or	2017-2020	Travaux en cours depuis début 2019
5	Bassin de stockage du lavoir	Stockage de 520 m ³ à créer, en lien avec les 2 DO du lavoir	2022-2024	
6	Bassin de stockage du Battan	Stockage de 430 m ³ à créer, en lien avec le DO du PR Battan (qui sera alors transformé en trop-plein) et le DO place porte Campet	2022-2024	

Les travaux de l'action 1 sont conduits sous maîtrise d'œuvre externe (bureau d'étude SCE à Bassussary). L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été assurée en interne par la régie. Projet bloqué pour l'instant car refus du PC de démolir l'ancienne boulangerie

Les travaux de l'action 2 et 4 sont conduits sous maîtrise d'œuvre externe (bureau d'étude MERLIN à Dax). L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée en interne par la régie.

L'ensemble de ces travaux va concourir à :

- ✦ mieux acheminer de la pollution sur les sites de traitement (diminution de la perte de la pollution due à des réseaux non étanches) ;
- ✦ limiter les apports d'eaux claires dans les réseaux, et ainsi limiter la dépense énergétique pour le traitement inutile de ces effluents ;
- ✦ garantir le traitement de la pollution en temps de pluie jusqu'à concurrence de la pluie mensuelle ;

- ✧ garantir la capacité du réseau à faire transiter la pluie décennale pour limiter les occurrences d'inondations ;
- ✧ une meilleure connaissance des réseaux en quantifiant les flux rejetés aux milieux récepteurs sans traitement, par le biais des déversoirs d'orage.

Par ailleurs, afin de limiter les apports d'eaux pluviales dans les réseaux, des mesures compensatoires sont appliquées depuis 1997. Ces dispositions consistent à infiltrer in situ les eaux ruisselées sur les surfaces imperméabilisées si le terrain le permet :

- ✧ Au niveau des particuliers, l'infiltration par puisards ou tranchée filtrante des eaux de toitures est demandée ;
- ✧ Au niveau des voiries, les mesures compensatoires se concrétisent par la création de chaussées drainantes, de trottoirs drainants ou de bassins de retenue dont cinq sont réalisés (POUY - BEILLET - LACROUTS - PETIT BONHEUR et PETIT BARRERE).

Une actualisation du zonage pluvial a été menée en 2017 par NALDEO. Elle sera annexée au futur PLUi (Plan local d'Urbanisme Intercommunal) qui devrait voir le jour en 2018-2019.

Au regard des critères qualité, sécurité, environnement, les travaux prévus sur le réseau d'assainissement peuvent être analysés comme suit :

Nature travaux	Incidence	Impact sur	Quel aspect concerné
Réfection collecteurs et créations bassins d'orage	Limiter perte pollution non traitée	Environnement	Limiter pollution du milieu
	Limiter apports d'eaux pluviales	Qualité, Environnement	Meilleures performances épuratoires avec un effluent non dilué
		Environnement	Diminution de la dépense énergétique (moins de m ³ à traiter)
	Faire transiter la pluie décennale	Qualité Sécurité	Protection des biens et des personnes
Instrumentation des DO	Meilleures connaissances réseaux	Qualité	Meilleure connaissance du système d'assainissement par l'exploitant
	Possibilité de réglage des DO pour les caler sur la pluie mensuelle	Environnement	Calage au plus juste des DO pour éviter de rejeter au delà de la pluie mensuelle

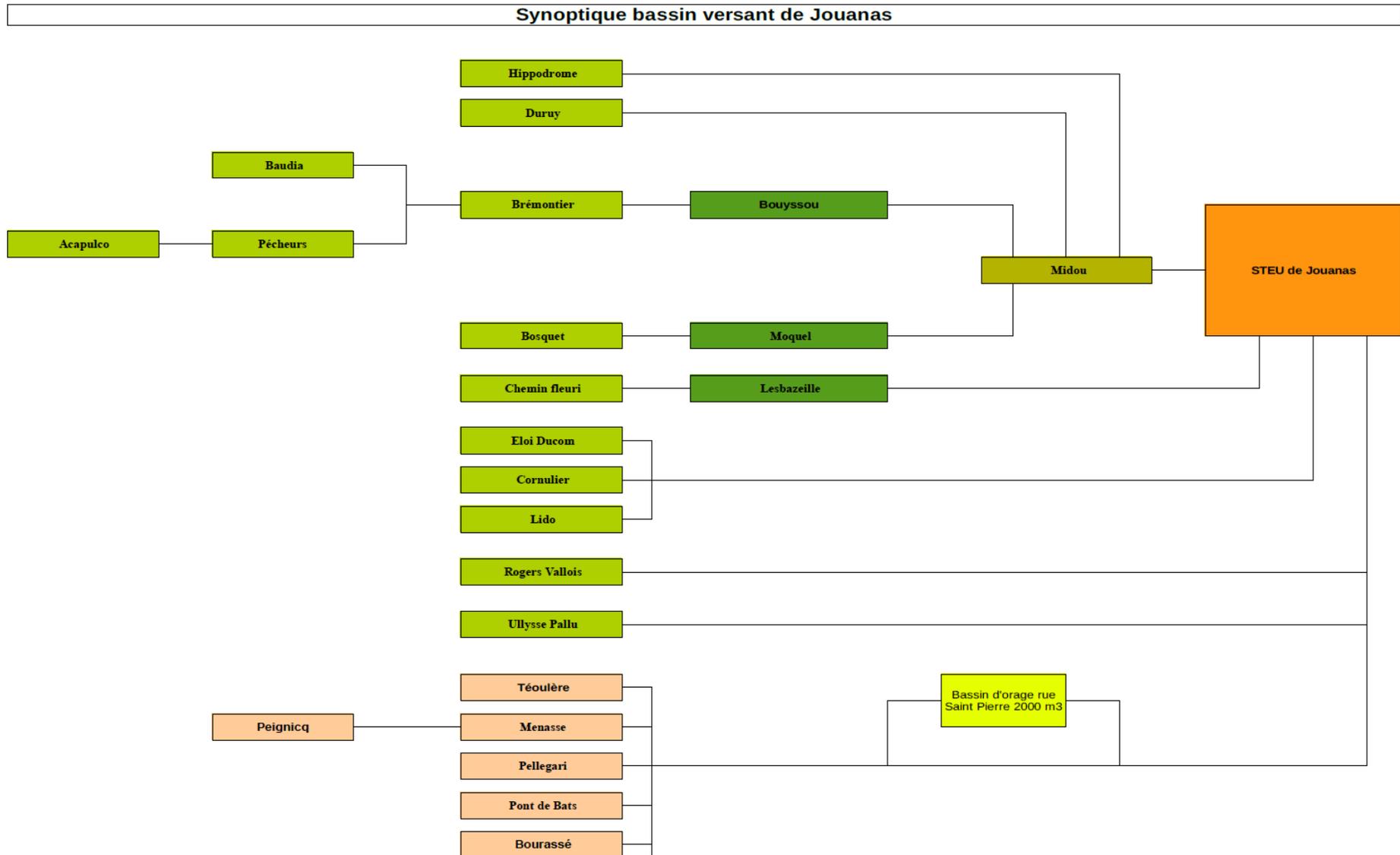
II.3) Les postes de refoulement et de relevage

Ces ouvrages assurent le relevage des effluents d'un point bas du réseau gravitaire vers un point haut, pour que l'écoulement des eaux usées puisse se poursuivre de façon gravitaire.

II.3.1) Bassin versant de Jouanas

Le bassin versant de Jouanas est équipé de 17 postes de relèvement sur Mont de Marsan + 6 sur Saint Pierre du Mont. Le synoptique suivant indique les relations et dépendances entre les différents ouvrages.

Sur ce bassin versant, le poste de refoulement majeur est celui du Midou, qui assure le transfert de la majeure partie des effluents collectés vers la station d'épuration de Jouanas.



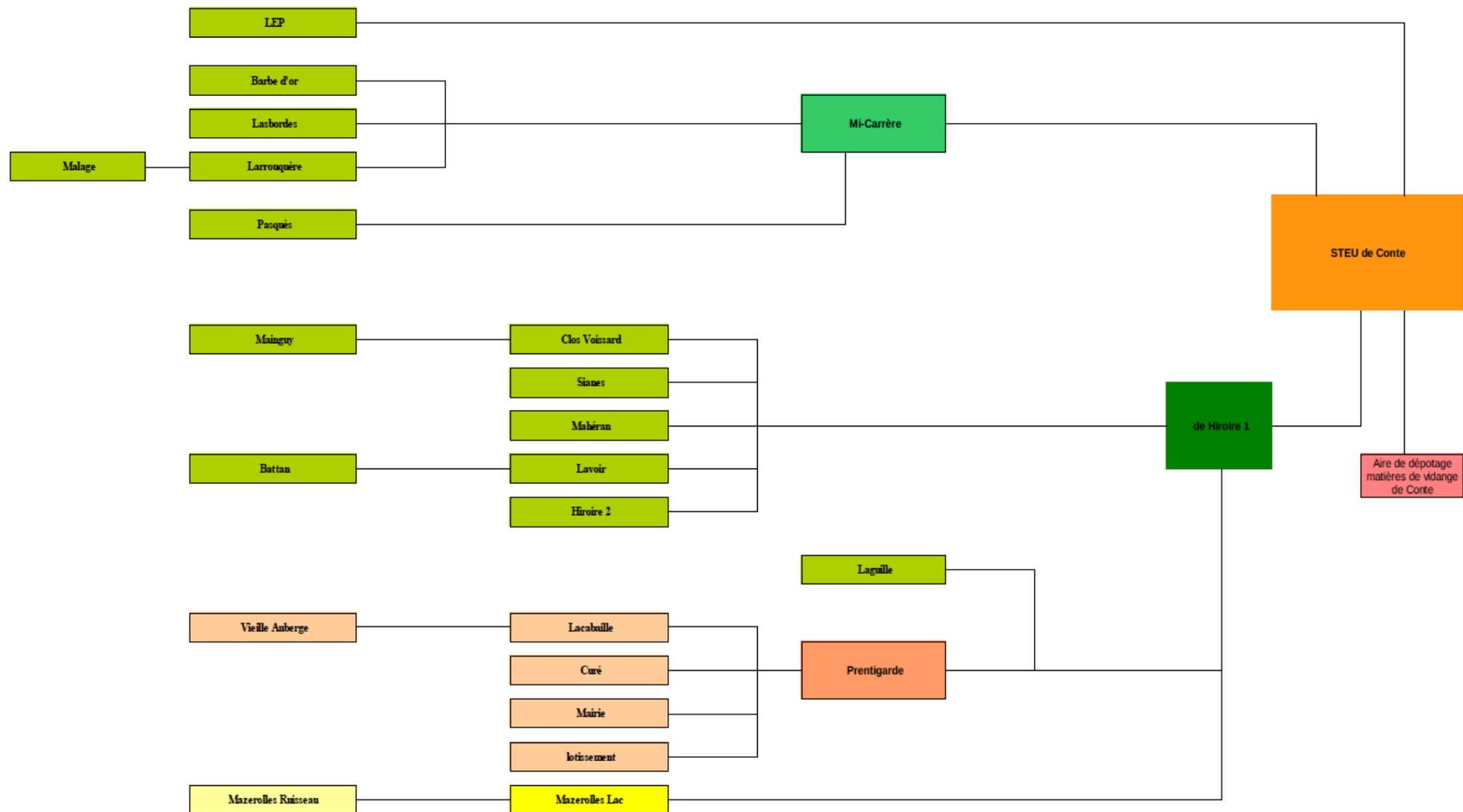
II.3.2) Bassin versant de Conte

Le bassin versant de Conte est équipé de 16 postes de relèvement sur Mont de Marsan, de 6 sur Bretagne de Marsan et de 2 sur Mazerolles. Il intègre également depuis mars 2013 les effluents de Saint Avit rejetés, en partie gravitairement dans le réseau de Mont de Marsan, et, pour l'autre partie, via 4 postes de refoulement. Ces derniers ouvrages ne figurent pas sur le synoptique, dans la mesure où ils sont gérés par le SINEL.

Le synoptique suivant indique les relations et dépendances entre les différents ouvrages.

Sur ce bassin versant, le poste de refoulement majeur est celui du Hiroire 1, qui assure le transfert de la majeure partie des effluents collectés vers la station d'épuration de Conte.

Synoptique bassin versant de Conte



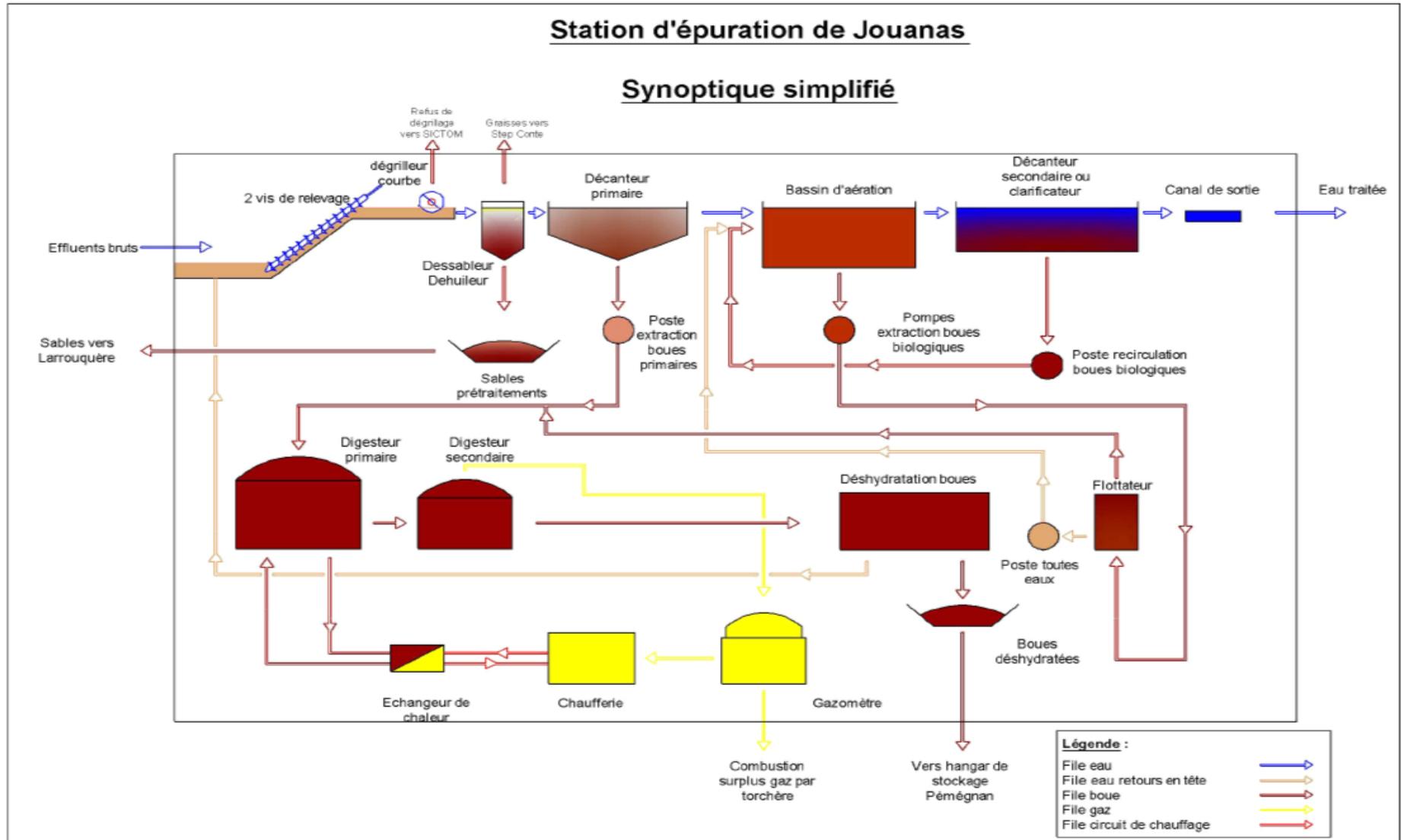
II.4) Les stations

II.4.1) Station d'épuration de Jouanas

i) Station actuelle

Ses caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :	0540192V003	
Nom :	Station d'épuration de Jouanas			
Lieu d'implantation :	Mont de Marsan / 40192/ 1671 chemin de Thore			
Date de mise en eau :	1975			
Maître d'ouvrage :	Ville de Mont de Marsan-régie des eaux et d'assainissement			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
Temps sec	2700	6750	500	45000
Temps pluie				
Débit de référence :	Non déterminé pour la Step de Jouanas			
Charge entrante : (année 2018)	En kg/j DBO5 :	1722	En EH :	28 700
File EAU :	Type de traitement :	Boue activée moyenne charge		
	Filières de traitement :			
File BOUE :	Type de traitement :	Digestion mésophile et déshydratation par filtre bande et stockage 500 m3 puis épandage agricole		
	Filières de traitement :			
Exploitant :	Régie des eaux de Mont de Marsan Service assainissement			



ii) Son devenir

La station de traitement des eaux usées de Jouanas ne traite ni l'azote, ni le phosphore. Le schéma directeur d'assainissement a donc préconisé la construction d'une nouvelle unité de traitement.

Le principe a été validé par le Conseil Municipal du 29 juin 2010. La nouvelle station de traitement des eaux usées devra être opérationnelle au premier semestre 2022.

La nouvelle station d'épuration de Jouanas sera construite sur les parcelles jouxtant l'actuelle station de traitement. Le défrichage des parcelles nécessaires a été réalisé début 2016.

Le maître d'œuvre de l'opération est le cabinet Merlin. Le lot 1 « process et équipements » a été attribué à SOGEA (en groupement avec SERTELEC pour la partie automatisme et électricité) et en sous traitance AROL ENERGY pour la partie traitement du biogaz. Les études de consultation sont achevées (tranche ferme du marché SOGEA).

Les dossiers réglementaires (Loi sur l'eau-ICPE, Permis de construire) ont été mis à l'enquête publique en juin 2018. Les autorisations administratives ont été obtenues en décembre 2018.

Les travaux devraient démarrer fin 2019 pour s'achever fin 2021.

II.4.2) Station d'épuration de Contei) Station actuelle

Ses caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :		0192V008
Nom :	Station d'épuration de Conte			
Lieu d'implantation :	Mont de Marsan / 40192/ route de Biscarosse			
Date de mise en eau :	1998			
Maître d'ouvrage :	Ville de Mont de Marsan-régie des eaux et d'assainissement			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
Temps sec	1800	4500	590	30000
Temps pluie				
Débit de référence :	4500 m3/j			
Charge entrante : (année 2018)	En kg/j DBO5 :	798	En EH :	13 300
File EAU :	Type de traitement :	Boue activée très faible charge		
	Filières de traitement :			
File BOUE :	Type de traitement :	Épaississement statique et déshydratation par centrifugeuse puis envoi chez prestataire agréé (épandage agricole réalisé en 2018)		
	Filières de traitement :			
Exploitant :	Régie des eaux de Mont de Marsan Service assainissement			

Conformément au schéma directeur d'assainissement, le traitement du phosphore par voie physicochimique a été mis en place en 2014. Les résultats 2016 attendus en terme de déphosphatation sont conformes aux objectifs (concentration en sortie de 1,5 mg/l en moyenne non pondérée, et donc inférieure à 2 mg/l).

ii) Son devenir

Le schéma directeur d'assainissement, validé par le Conseil Municipal du 29 juin 2010, a, concernant cet ouvrage, acté les principes suivants :

- ⤴ Validation de la durée de vie restante de cette station, estimée à 25 ans (nouvelle station à prévoir à l'horizon 2035) et redéfinition de sa charge hydraulique à valider dans le cadre du dossier de régularisation du système d'assainissement de l'agglomération de Conte.
- ⤴ Mise en place, pour ce faire, d'un délestage d'une partie des effluents du bassin versant de Conte sur le bassin versant de Jouanas (environ 1300 m³/j) pour limiter les apports sur cette station et ainsi permettre de prolonger sa durée de vie.

Le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau du système d'assainissement de Conte (collecte + traitement), prenant en compte, notamment les éléments indiqués ci-dessus, a été instruit mais a reçu un avis défavorable du Commissaire Enquêteur. La ville a décidé d'étudier des solutions permettant de diminuer voire de supprimer l'impact du rejet de la station sur le milieu récepteur. Lorsque l'étude complémentaire sera réalisée, le dossier d'autorisation sera modifié en conséquence et soumis une nouvelle fois à enquête publique.

III - BILAN D'ACTIVITE 2018

III.1) Bilan 2018 sur le système de collecte

III.1.1) Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Mont de Marsan	40192	32000	31680	31680	99%
Saint Pierre du Mont	40281	8352		8113	97%
Bretagne de Marsan	40055	923	923	923	100 %
Mazerolles	40178	367	367	367	100 %
St Avit	40 250	411	411	411	100 %

III.1.2) Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

Le tableau suivant reprend la liste des raccordements non domestiques les plus importants.

La totalité des abonnés non domestiques figure en **annexe 1**.

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Centre hospitalier Sainte Anne	Mont de Marsan	Hôpital spécialisé	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input checked="" type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	150 m3/j ; 20 m3/h, 600 mg/l de DCO	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	15 mars 2011 , 10 ans
Base aérienne 118	Mont de Marsan	Base aérienne	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input checked="" type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	600 m3/j ; 90 m3/h, 1200 kg/j de DCO	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	15 mai 2013, 15 ans avec tacite reconduction
Blanchisserie interhospitalière	Saint Pierre du Mont	Nettoyage de linge des hôpitaux de l'agglomération	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input checked="" type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	60 m3/j ; 10 m3/h, 600 mg/l de DCO	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	20 mai 2011, 10 ans
Delpeyrat	Saint Pierre du Mont	Agroalimentaire	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input checked="" type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	700 m3/j ; 40 m3/h, 500 kg/j de DCO	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	09 décembre 2009, 15 ans
SARL Montoise d'abattage	Mont de Marsan	Abattoir	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input checked="" type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	20 m3/h, 300 kg/j de DCO, 2000 mg/l de DCO	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	05 avril 2007, 10 ans Convention expirée à ce jour. Nouvelle convention en cours de rédaction (finalisée en 2019)
Hôpital Layné	Mont de Marsan	Hôpital général	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input checked="" type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	225 m3/j, 30 m3/h, 2000 mg/l de DCO	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	11 avril 2014 - 10 ans

- ▲ « néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
 « auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
 « conv » : Convention de déversement signée.

- ▲ « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.
 « macropolluant » : DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH4, N-NO2, N-NO3, PT.

III.1.3) Liste des travaux réalisés en 2018 sur le réseau d'assainissement

Les secteurs sensibles du réseau à réhabiliter ont été définis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Avant d'entreprendre des travaux, un passage caméra est systématiquement réalisé pour valider le choix entre réhabilitation et remplacement du réseau, et pour valider l'étendue des travaux.

i) Travaux confiés à prestataires extérieurs :

Lieu travaux rue	Nature renouvellement, réhabilitation, extension	linéaire	État d'avancement (en cours/achevés)	Résultats des contrôles qualité	Prévu dans le schéma directeur d'assainissement
Avenue de Villeneuve	Renouvellement	14,5 ml PVC DN 315 305,50 ml PVC DN 400	Achevés	OK	Oui
	Réhabilitation par l'intérieur	123,50 ml Béton DN 300 73 ml Béton DN 400	Non		
Rue Pablo Picasso	Réhabilitation par l'intérieur	84 ml Béton Ø 300	Achevés	OK	Non
Avenue Jean Jacques Rousseau -Lacrouts	Réhabilitation par l'intérieur	213,50 ml béton DN 1000 139,50 ml béton DN 800	Achevés	OK	Non
Avenue de la Côte d'argent	Renouvellement	259 ml PVC Ø 315	Achevés	OK	NON

ii) Travaux réalisés en régie

Activité	Quantitatif 2018
Branchements neufs	25 unités
Mise à niveau des tampons de regards d'assainissement	11 Unités
Réparation branchements	6 unités
Réparation égouts	11 unités
Création de boîtes de branchements pour les branchements existants	5 Unités
<u>Autres travaux en régie</u>	
Reprise réseau d'extraction air vicié STEP de Conte	
Reprise dalle bennes à boues STEP de Conte	
Empierrement PR Pêcheurs	
Intervention riverains rue J.J Rousseau	
Réseau impasse Daverat	
Réseau rue Goritz	
Réparation branchement et reprise pluvial Av Duruy	
Bypass place Malfait	

III.1.4) Travaux réalisés sur les ouvrages de transfert (postes de refoulements)i) Ouvrages situés sur le bassin versant de Jouanas

Ouvrage	Nature travaux
PR Pêcheurs	Empierrement et enrochement station
PR Bouyssou	Régulation pompage par sondes piézométriques
PR Moquel	Reconstruction PR
PR	Modifications support de communication (GPRS)

ii) Ouvrages situés sur le bassin versant de Conte

Ouvrage	Nature travaux
PR Barbe d'or	Réparation débitmètre DO et refoulement
PR	Modifications support de communication (GPRS)

III.1.5) L'entretien du système de collecte

i) Récapitulatif des opérations d'entretien

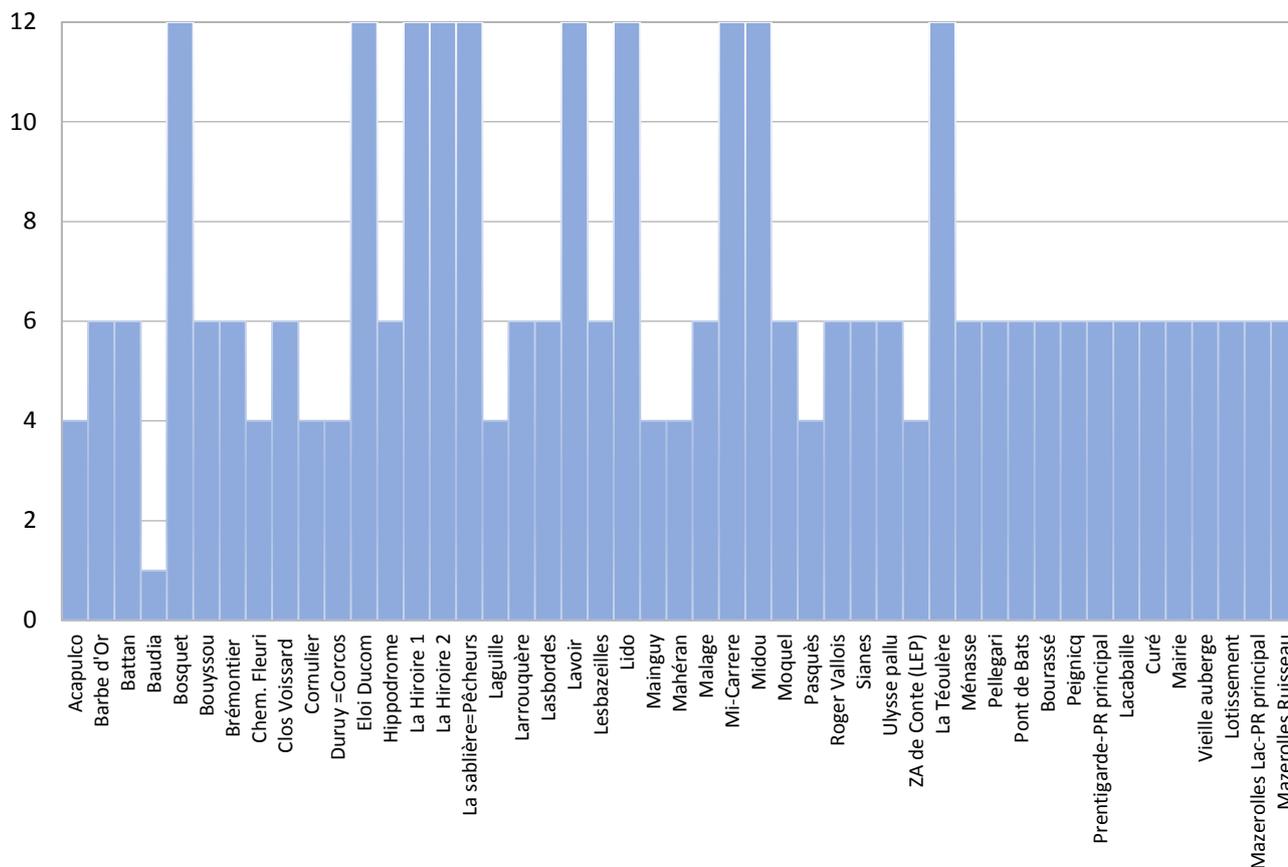
- Interventions et entretien sur réseau

Le bilan de ces interventions est repris dans le tableau ci-dessous :

Activité	Quantitatif 2018
Désobstruction branchements	59 interventions
Curage collecteur curatif	1 070 ml
Curage collecteur préventif	16 000 ml
Réparation réseau principal ou branchement (excavation...)	58 unités
Interventions diverses	89 unités

- Entretien des postes de refoulements

Les 47 postes de refoulement dont la régie assure la maintenance sont nettoyés, suivant leur importance et leur sensibilité, de 1 fois par mois à une fois tous les trimestres, suivant un planning mensuel redéfini en 2011.



Le planning de nettoyage des postes a été respecté à 95 % en 2018.

L'entretien des dessableurs (décanteurs), et siphons sous rivière, situés en amont des postes de relevage, est intégré dans les tournées des postes de refoulement.

- **Nettoyage des bouches d'eaux pluviales (BEP)**

L'entretien des bouches d'eau pluviales est une prestation de service réalisée par le service assainissement de la régie des eaux pour le compte de la ville de Mont de Marsan.

En 2018, comme en 2017, un entretien curatif des BEP a été réalisé, à contrario des années précédentes où un entretien préventif était réalisé, avec un volume annuel de 2000 BEP.

Pour l'année 2018, 479 BEP (soit plus du double par rapport à 2017 -204 unités) ont été nettoyées. Pour l'instant, aucune incidence notable sur la capacité globale d'évacuation des eaux pluviales n'a été notée, suite à ce changement de stratégie d'entretien. Cependant, de nombreuses bouches totalement colmatées entraînent la formation de flaques sur la chaussée, parfois devant les riverains, ce qui occasionne des mécontentements.

III.1.6) Le contrôle et la surveillance du système de collecte

i) Contrôles branchements lors de transactions immobilières

Depuis 2012, le service assainissement de la régie des eaux assure le contrôle systématique des branchements en domaine privé au réseau d'assainissement collectif, dans le cadre des transactions immobilières.

Ce contrôle, à la charge du demandeur (notaire ou vendeur), a été rendu obligatoire, par délibération du 8 décembre 2011, et inscrit dans le règlement du service d'assainissement collectif.

La prestation consiste en un contrôle visuel (repérage des réseaux, vérification de l'étanchéité des collecteurs si regards existants), en des tests à la fluorescéine pour détecter mauvais branchements ou fosses septiques en activité et en des inspections télévisées si besoin.

Il donne lieu à l'établissement d'un rapport de visite avec plan de l'installation et à l'édition d'un certificat de conformité, le cas échéant, valable 5 ans. L'ensemble des documents est remis au demandeur. En cas de non conformité, un délai de deux ans est laissé au propriétaire de l'immeuble concerné pour se mettre en conformité. Une contre visite, gratuite si le propriétaire réalise les travaux dans un délai d'un an après la remise du rapport de contrôle, est assurée.

Cette activité a permis en 2018, comme pour les années précédentes, de détecter des non conformités et d'y remédier en partie.

Nombre de contrôles	370
Nombre d'installations déclarées conformes	293
Nombre d'installations déclarées non conformes	77
Nombre d'installations déclarées non conformes au 1er contrôle	104
Nombre d'installations mises en conformité suite au contrôle	27
Nombre d'installations avec boîte de branchement en domaine public	165
Taux de conformité	79%
taux de non-conformité	21%
Taux de mise en conformité	26%
taux de présence de boîtes de branchement	45%

Un suivi de la mise en conformité est assuré également par le service. Pour les non conformités constatées en 2018 (104), 27 mises en conformité ont été réalisées, soit un pourcentage de 26% de mise en conformité pour l'année 2018. **Un suivi des non conformités des années antérieures et un rappel aux usagers le cas échéant est en cours (en cours à la date de la rédaction de ce rapport).**

ii) Contrôles de conformité branchement suite à travaux

Lors des opérations de réhabilitation des réseaux d'assainissement, une enquête préalable (par questionnaire et visite de terrain) sur la conformité des branchements existants est menée, d'abord par le bureau d'étude de la régie des eaux, avant les travaux, au stade de l'avant-projet. Lorsque les travaux sont réalisés, l'enquête est approfondie par des investigations plus poussées (tests, colorants...) par le pôle collecte du service assainissement et donne lieu à la rédaction d'un rapport de visite.

Le cas échéant, des courriers sont adressés aux propriétaires concernés pour la mise en conformité de leur branchement.

Le bilan de cette activité en 2018 est le suivant :

Contrôle avant/après travaux						
Lieu des travaux	Nombre de contrôles effectués/nombre de branchements	Nombre de Branchements conformes	Nombre de Branchements non conformes	% de conformité sur branchements contrôlés	Nombre de mise en conformité	% de mise en conformité
Chemin de Thore	38/49	39	0	100 %	0	0
TOTAL	38/49	39	0	100 %	0	0

iii) Contrôle des branchements neufs

En 2018, 33 contrôles de branchements pour habitations neuves ont été réalisés par le service.

iv) Surveillance du réseau de collecte

Lorsqu'un dysfonctionnement du réseau est signalé (débordement, ensablement, effondrement), un passage caméra est effectué. Le réseau est ensuite curé ou réparé (6 réparations de collecteur principal ou de branchement en domaine public en 2018).

La surveillance du bon fonctionnement du réseau d'assainissement est également assurée grâce à l'exploitation des données fournies par les déversoirs d'orage instrumentés (cf. paragraphes II-2-2 et III-1-7).

v) Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Il s'agit des sous-produits venant du réseau uniquement (pas des stations)

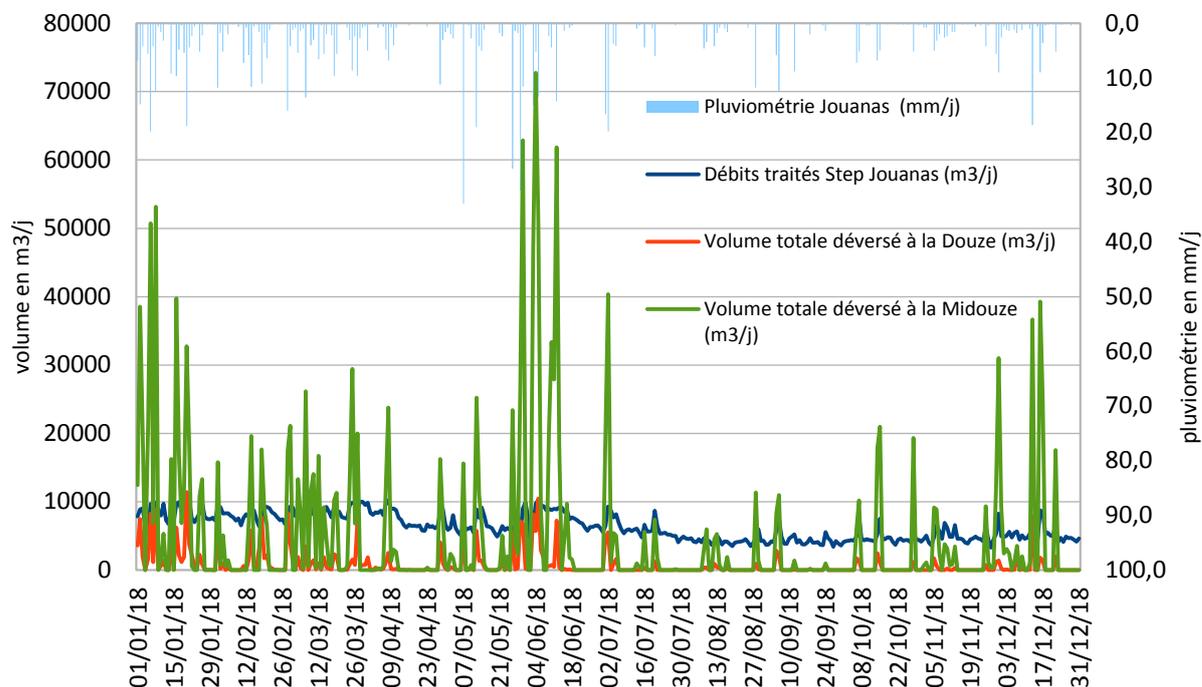
Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume (préciser l'unité)	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage	1 568 m3	Step de Conte puis CLTDI pour la partie recyclable (canettes, plastiques)
Sables		Step de Conte puis repris par l'entreprise Baptistan
Matières de curage		Step de Conte pour traitement sur site
Huiles / Graisses	51 m3	Step de Conte pour traitement sur site (hydrolyse)

III.1.7) Bilan des déversements au milieu par le système de collectei) Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Le graphe suivant permet de comparer les débits traités aux stations d'épuration et les débits déversés, déclarés pour 2018 dans la base de données d'autocontrôle du service police de l'eau (logiciel SANDRE), par les DO instrumentés.

Le graphe présente l'impact par milieu récepteur (Douze, Midou ou Midouze) :

Influence de la pluviométrie sur les volumes traités et déversés- Jouanas

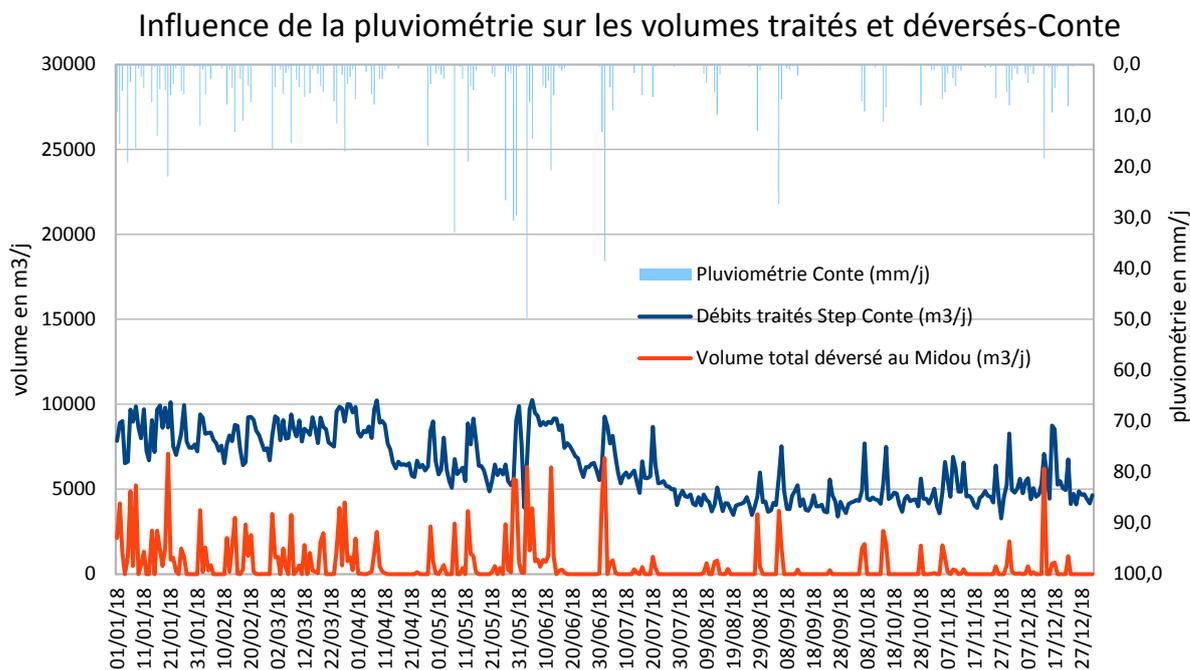


Remarque : On remarque à chaque événement pluvieux un fort déversement au milieu récepteur, dans la Midouze. Ce déversement s'opère par le déversoir de Tambareau, par lequel transite la majorité des eaux usées non traitées déversées.

Les volumes déversés comptabilisés représentent annuellement **85 %** des volumes traités par la station de Jouanas, sans tenir compte du DO de tête de la station en tenant compte uniquement des DO instrumentés. Le DO de Tambareau contribue à lui seul à **75 %** des déversements sur le bassin versant de Jouanas.

Le graphe suivant permet de comparer les débits traités à la station d'épuration de Conte et les débits déversés, déclarés pour 2018 dans SANDRE, par les DO instrumentés.

Le graphe présente l'impact par milieu récepteur (Midou) :



Remarque :

Les volumes déversés comptabilisés représentent annuellement **11 %** des volumes traités par la station de Conte, en tenant compte uniquement des DO instrumentés.

ii) Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

En 2018, des mesures de charges déversés (4) au milieu par le système de collecte ont été réalisées au niveau des déversoirs place Porte Campet et Tambareau.

En 2018, des mesures de charges déversées (4) au milieu par le système de collecte ont été réalisées au niveau du déversoir de la Hiroire

Les premières analyses montrent que l'effluent déversé est dilué environ d'un facteur 2 uniquement par rapport à la concentration entrante en temps sec (ce facteur pouvant évoluer suivant la pluie et l'historique des précipitations avant le déversement considéré). Compte tenu du peu de recul sur ces mesures, nous calculons pour 2018, la charge polluante déversée, à partir d'extrapolation par rapport à la concentration entrante dans les stations (bien que cette extrapolation surestime les flux rejetés directement à la rivière car elle ne tient pas compte de la dilution de volume déversé).

Notons qu'en 2018, nous avons expérimenté la mise en place d'un pilote d'évaluation en continu de la concentration en DCO et MES des effluents rejetés, au niveau du déversoir de Tambareau, par corrélation avec les mesures de turbidité et de conductivité effectuées en continu sur le site.

La mesure en continu des flux polluants dans le cadre de l'autosurveillance des déversoirs d'orage constitue une amélioration des dispositifs classiques car les données obtenues, plus nombreuses, disponibles à un pas de temps de l'ordre de la minute et éventuellement en temps réels, permettent de développer des stratégies de gestion des flux basées non seulement sur des critères hydrauliques mais également sur des critères de qualité des effluents.

En contrepartie, la conception et l'exploitation de la station de mesure en continu de polluants demandent précautions et rigueur à plusieurs niveaux : choix et installation des capteurs, étalonnage et maintenance des dispositifs, établissement de corrélation fiable (Turbidité-MES) et (Conductivité-DCO), incertitude de mesure et calcul de flux polluants.

Les premiers résultats obtenus suite la mise en place du pilote, en 2018 sur l'ouvrage de transfert de Tambareau, nous ont permis d'observer et d'évaluer les flux polluants qui transitent par cet ouvrage. Des corrélations ont été établies entre la turbidité des eaux usées et leurs concentrations en MES et DCO mesurées en laboratoire mais les incertitudes sont encore élevées.

En 2019, nous allons poursuivre cette expérimentation afin de mieux corréler Turbidité-MES et Conductivité-DCO et prendre en compte l'estimation des incertitudes de mesure afin de démontrer par la suite que la mesure en continu par des capteurs installés in situ produit des bilans journaliers plus précis et représentatifs que ceux obtenus par un dispositif d'autosurveillance classique. Des tests seront aussi réalisés sur des nouveaux matériels de mesurage combinés en continu sur les paramètres MES et DCO avec corrélation intégrée.

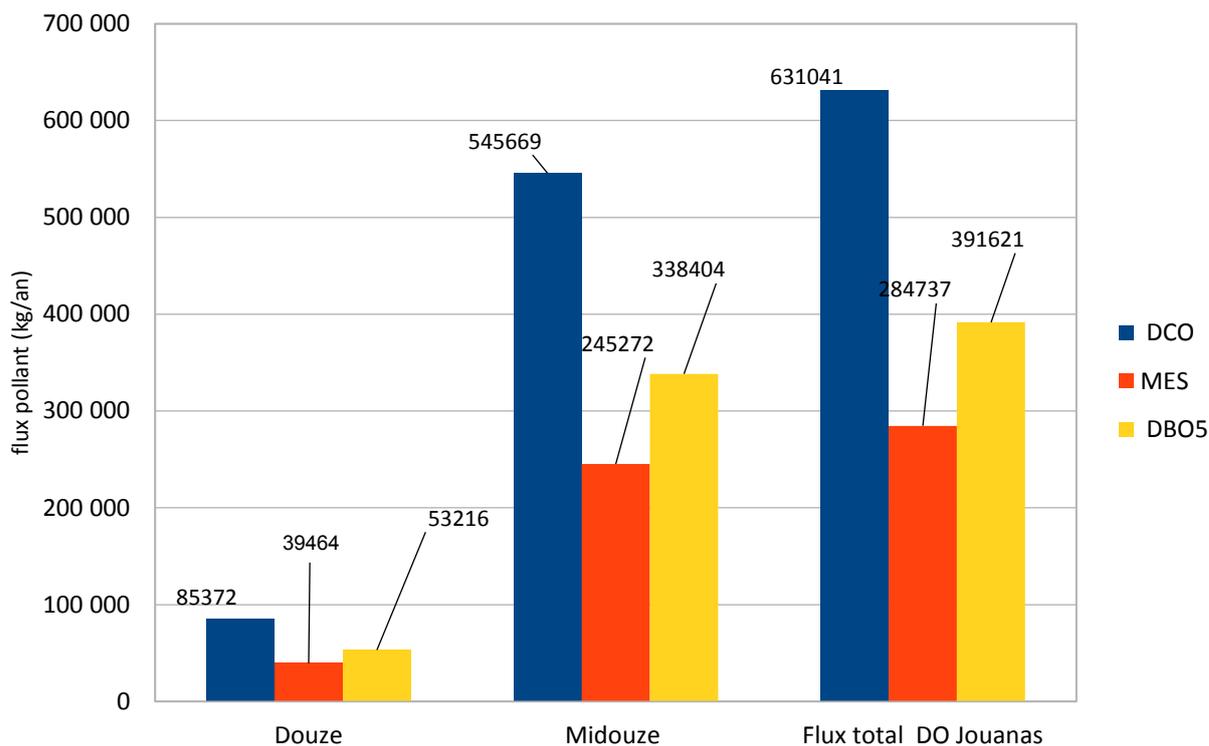
Ainsi, nous pourrions avoir une vision précise de la qualité des eaux usées rejetées, pour chaque événement pluvieux.

En parallèle, une modélisation CFD hydrodynamique du DO de Tambareau sera confiée à une prestataire. L'objectif est d'avoir une estimation précise du débit et des volumes déversés.

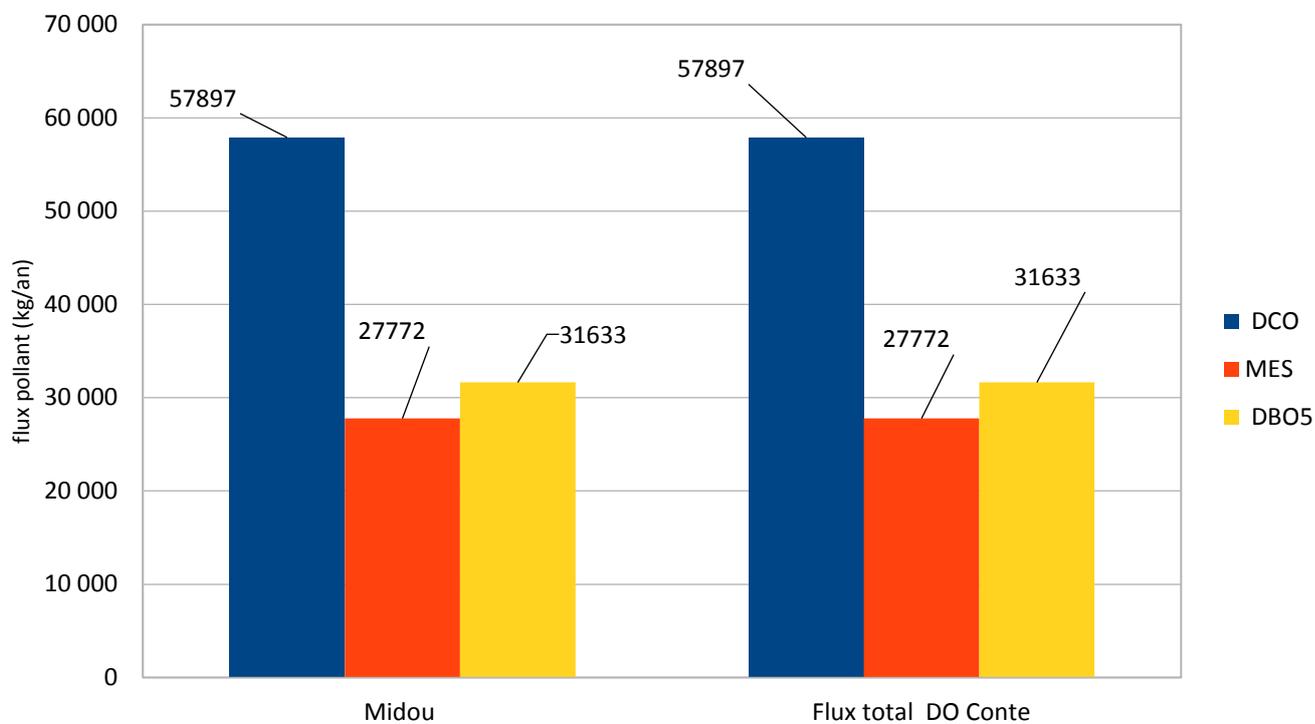
L'ensemble de ces équipements représente un coût non négligeable, mais qui sera rapidement amorti compte tenu du fait que le fonctionnement du DO de Tambareau conditionne les volumes de bassins de stockage à créer.

La charge polluante, pour 2018, est indiquée dans le graphe suivant :

Flux annuel (kg/an rejet au milieu récepteur) -BV Jouanas

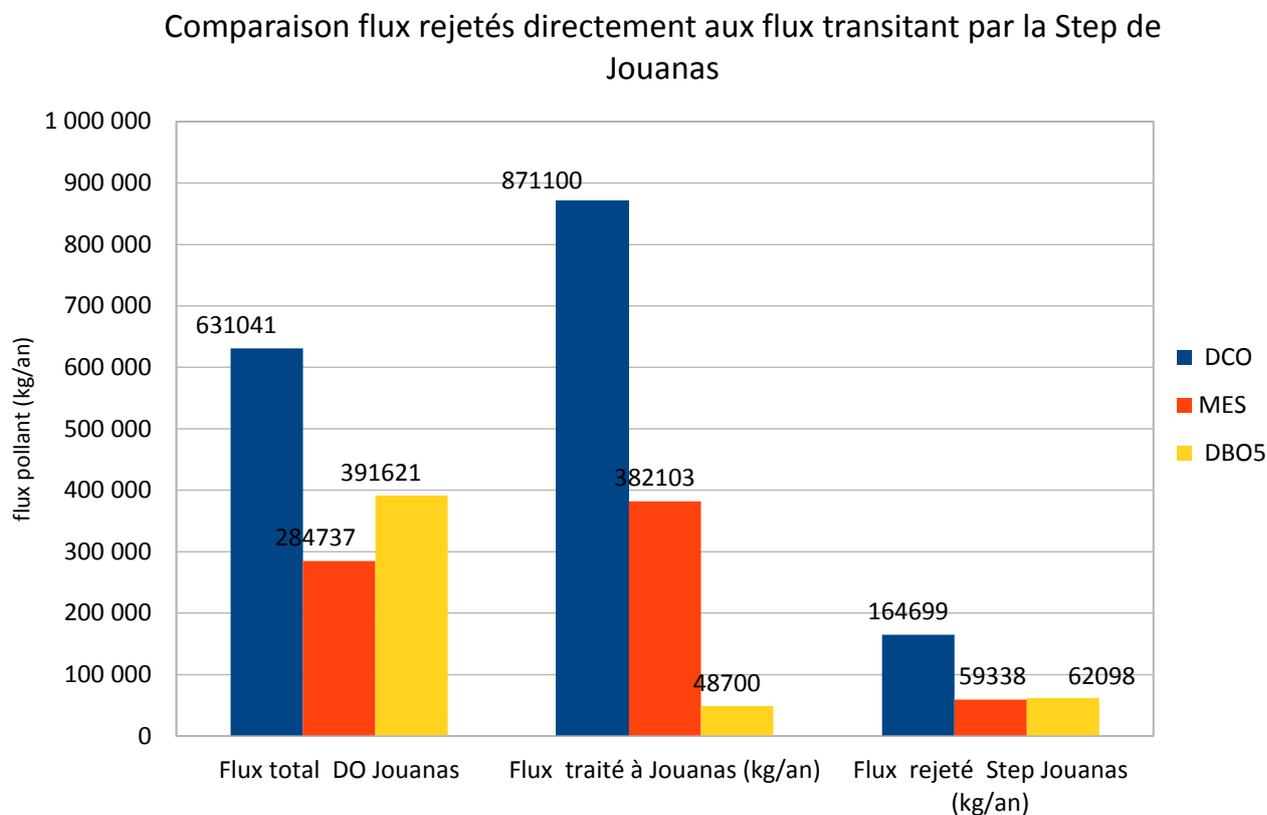


Flux annuel (kg/an rejet au milieu récepteur) -BV Conte

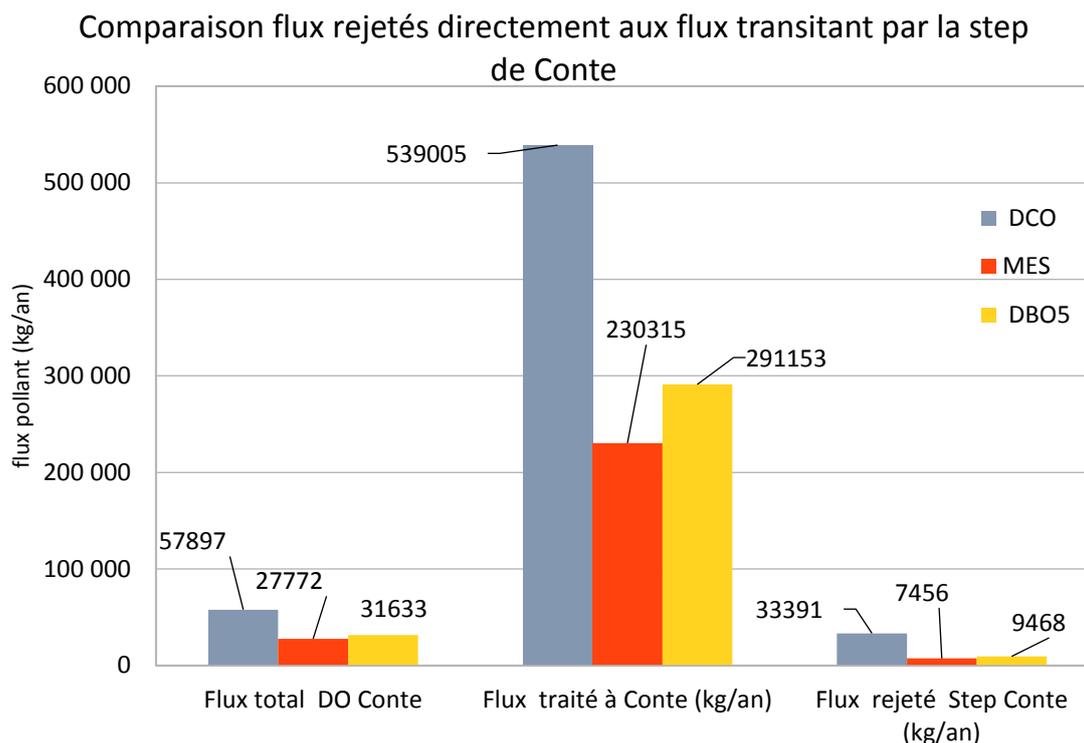


Il est intéressant de comparer cette charge polluante aux flux transitant en entrée et sortie de stations

Le graphe suivant permet cette comparaison :



Les flux polluants comptabilisés en 2018 rejetés directement par les DO instrumentés représentent, en moyenne selon le paramètre considéré, 66% des flux polluants traités par la station d'épuration de Jouanas. Ce pourcentage est supérieur à celui de 2017, expliqué par la fiabilisation en 2018 des mesures de volumes de rejet du déversoir d'orage de Tambareau et de celui de Jouanas qui sont deux points de déversement très important dans la Midouze (il contribue à 89 % des déversements sur le bassin versant de Jouanas) et aussi expliqué par la pluviométrie.



Les flux polluants comptabilisés en 2018 rejetés directement par les DO instrumentés représentent, en moyenne selon le paramètre considéré 9 % des flux polluants traités par la station d'épuration de Conte.

Ce pourcentage inférieur à ceux de 2017 est expliqué par la fiabilisation des mesures sur l'ensemble du parc par la mise en place d'une nouvelle passerelle de communication M2M (exportation des données horodatées en Data) et à l'efficacité des modifications sur l'instrumentation du DO Majot réalisée en 2017 (48 % du débit déversé sur le BV de Conte pour l'année 2018). Nous avons par la même une baisse de 8 % par rapport à 2017 du nombre de déversement par temps sec.

iii) Graphes récapitulatifs des déversements au milieu par le système de collecte

Les valeurs disponibles concernent toute l'année 2018 pour les déversoirs instrumentés, et dont les mesures sont jugées fiables.

L'exploitation des mesures montre que le DO de Cahoussehourg, déverse peu. Les observations terrain n'ont jamais mis en évidence d'incohérence avec les mesures.

L'instrumentation des autres DO ré-instrumentés en 2016-2017 ou instrumentés, fonctionne correctement.

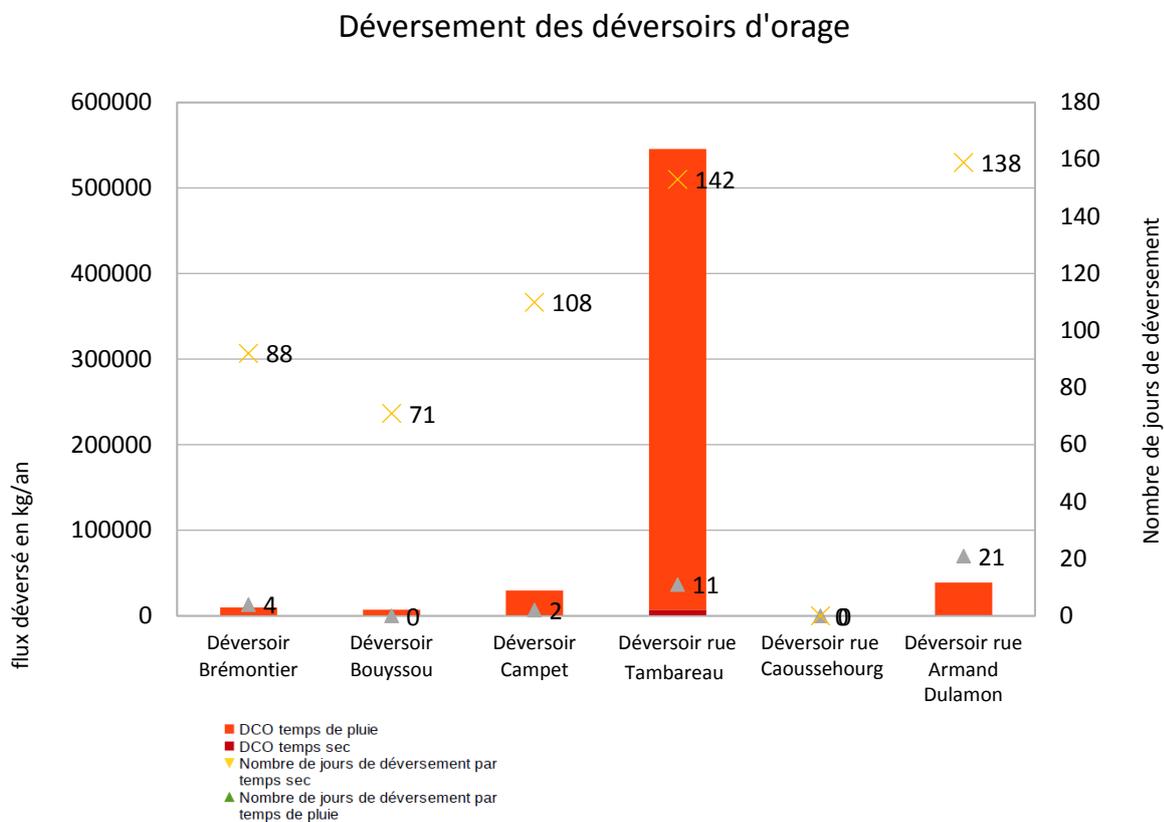
En particulier, le DO de Tambareau affiche des volumes déversés très importants. Nous considérons l'ordre de grandeur de la mesure correcte car il s'agit d'une mesure directe (vitesse*hauteur d'eau dans un dalot rectangulaire). La vitesse mesurée (pouvant aller jusqu'à 3-4 m/s) correspond à ce qui est observé sur le terrain.

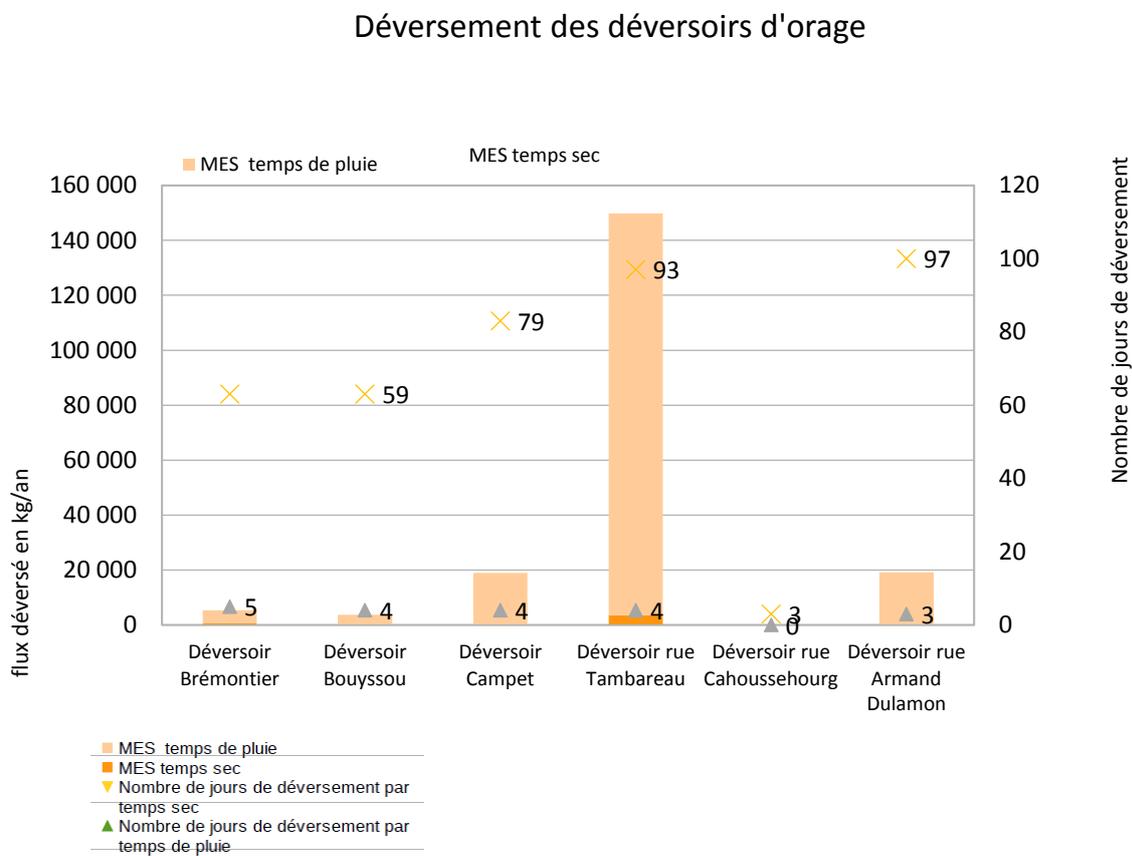
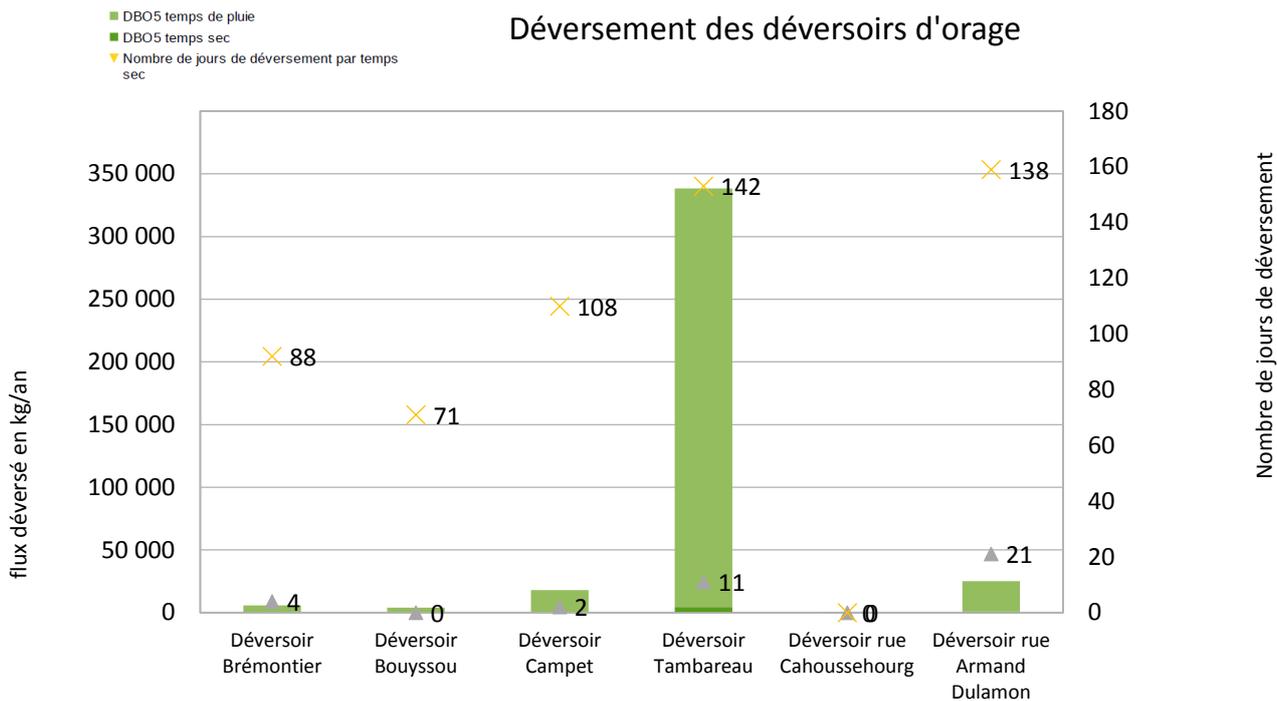
Les graphes suivants présentent par paramètre (DCO, MES, DBO5) et par bassin versant (Jouanas, Conte), les flux annuels déversés par l'ensemble des déversoirs d'orage instrumentés.

La distinction est faite entre le temps sec et le temps de pluie.

Figurent également sur ces graphes le nombre de jours de déversement par temps sec et temps de pluie.

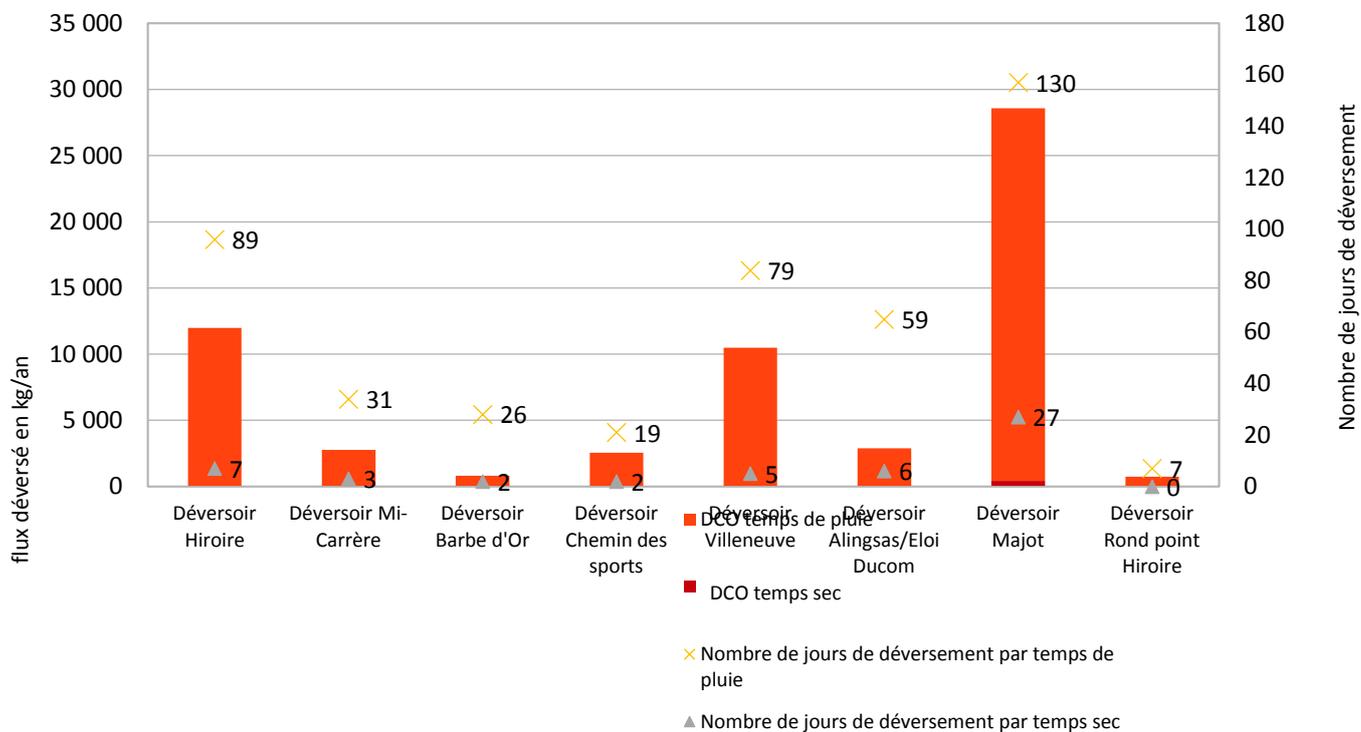
- **Bassin versant de Jouanas**



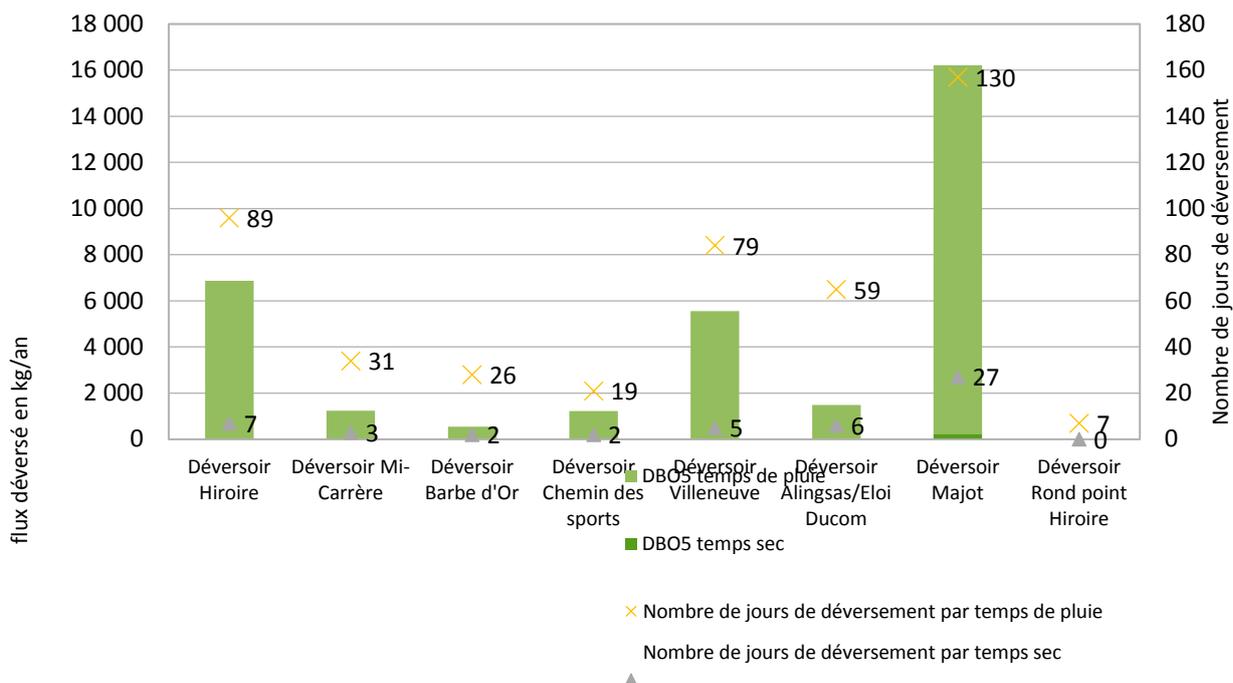


• **Bassin versant de Conte**

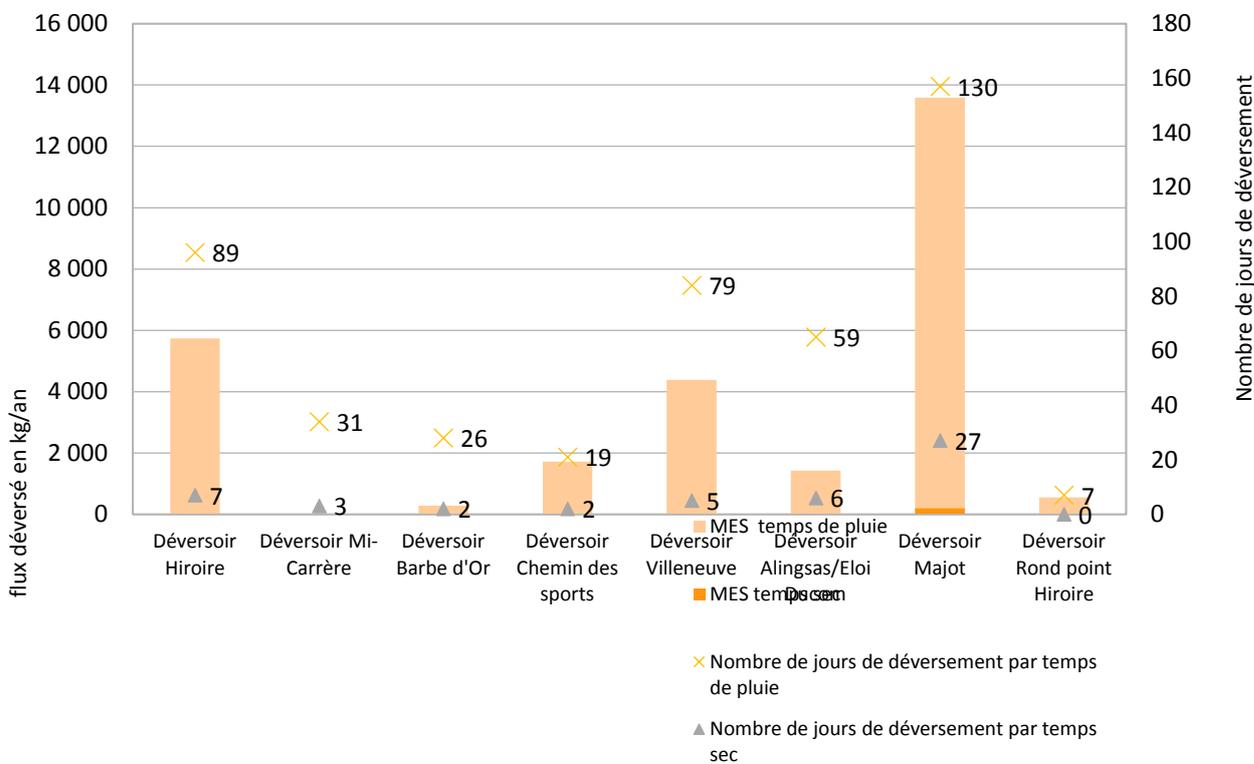
Déversement des déversoirs d'orage



Déversement des déversoirs d'orage



Déversement des déversoirs d'orage

iv) Commentaires**Bassin versant de Conte**

Le DO Majot contribue de façon non négligeable aux déversements dans le milieu récepteur (48 % sur le bassin versant de Conte).

Le DO Rond point Hiroire se comporte comme un trop-plein (7 déversements en 2018 pour une pluie de forte intensité : en accord avec les observations terrains, la conduite de décharge était à un niveau très supérieur au fil d'eau dans la canalisation d'eaux usées).

Les volumes déversés sur le bassins versant de Conte par les DO représentent 11 % du débit traité par la station. Chiffre en baisse par rapport à 2017 et ce malgré une pluviométrie en légère hausse.

Les pourcentages sont de 9 % en moyenne pour les flux.

Cette information est à considérer sachant :

- La mesure sur certains déversoirs a été fiabilisée, avec pour conséquence une prise en compte meilleure des débits déversés (DO avenue de Villeneuve, DO chemin des Sports).

- La mise en place d'outils afin de vérifier les données en dynamiques (perche télescopique d'étalonnage, suivi des données ...)
- Des déversements par temps sec existent sur le bassin versant de Conte. Ils peuvent intervenir de façon récurrente, compte tenu de la configuration de certains déversoirs (exemple Majot) : la lame déversante de ce DO est en effet très basse, par apport au fil d'eau de temps sec. De plus, ces déversements peuvent survenir un jour sans pluie mais suite à un épisode pluvieux intervenu la veille (cette situation n'est pas anormale et dépend du temps de concentration du réseau à l'amont du DO). Suite à l'ensemble de ces constatations un passage caméra à été effectué en aval du déversoir et une obstruction partielle à été détectée par la présence de racines. La canalisation a fait l'objet d'une réparation et les racines ont été définitivement enlevées.

Bassin versant de Jouanas

On note la prépondérance des déversements par le DO de Tambareau (89 % des déversements pollution). Cela s'explique aisément par le très gros bassin versant amont raccordé : 6,8 km². Un rapide calcul montre que la surface active nette de ce bassin est de 1 km² environ, soit un coefficient d'imperméabilisation moyen pour ce bassin versant de 0,2 environ. Par ailleurs l'étude pluvial menée sur Saint Pierre du Mont en 2016 a mis en évidence des secteurs imperméabilisés raccordés indument sur le réseau unitaire appartenant au bassin versant de Tambareau (rocade raccordée en partie, bassin pluvial Toyota inopérant...).

On remarque également peu de déversements de temps sec (0 à 5 jours max/an suivant les DO) sur le bassin versant de Jouanas, à part le DO Dulamon. Cela s'explique par la configuration géométrique de ce DO (lame déversante basse). Il est prévu de reprendre ce DO lors des travaux du bassin Midou.

Les volumes déversés sur le bassin versant de Jouanas par les DO représentent respectivement 85 % du débit traité par la station. Les pourcentages sont de 66 % pour les flux.

Cette information est à considérer sachant que :

Lors des visites hebdomadaires sur les déversoirs d'orage effectuées par les agents du service, 8 déversements en période de temps sec (avec aucune pluies les jours précédents) ont été détectés sur les deux bassins versants de Jouanas et Conte, ce qui constitue un pourcentage de non conformité de 0,7% environ en temps sec, par rapport au nombre total de visites annuelles des DO.

Évaluation de la conformité du réseau de collecte au regard de l'arrêté du 21/07/2015 consolidé par l'arrêté du 28/09/2017 :

En raisonnant sur les débits, et en appliquant la formule de la page 5 de la note technique du 7/09/2015 :

Le volume déversé par les DO (A1) = 44 % des volumes A1+A2+A3. Le système de collecte de Jouanas n'est donc pas conforme.

Le volume déversé par les DO (A1) = 10,8 % des volumes A1+A2+A3. Le système de collecte de Conte n'est donc pas conforme.

L'enseignement tiré de l'exploitation des mesures en 2018 permet de montrer que le réseau ne respecte pas à l'heure actuelle les critères de conformité définis dans l'arrêté du 21 juin 2015 et de sa note d'application.

La création du bassin de la Hiroire en 2019 va permettre de diminuer très fortement les déversements des déversoirs Hiroire, Chemin des sports et Villeneuve, qui sont les plus impactants, comme le montrent les graphiques ci-dessus.

L'aménagement du DO Majot (diminution de la surface du bassin versant amont par restructuration du réseau) va permettre de diminuer les volumes déversés à ce niveau de façon non négligeable.

La création du bassin de Barbe d'or en 2018-2020 va aussi avoir un impact positif sur les déversements au niveau du déversoir Barbe d'Or.

D'autres bassins prévus en 2023-2024 (Battan, Lavoir) vont permettre de limiter les déversements également.

III.1.8) Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

En 2018, l'instrumentation de certains déversoirs a été fiabilisée (Allée des Sauges, Chemin des sports).

Il a été réalisé en interne la vérification des hauteurs mesurées par les sondes US équipant les déversoirs d'orage et un calage des sondes, le cas échéant.

Les DO équipés de mesure de vitesse (en particulier Tambareau, Midou) n'ont pu être vérifiés.

En 2019 va être confié à un prestataire externe (Satese) un contrôle métrologique des DO instrumentés de charge collectée > 120 kg/j de DBO5. Cela viendra s'ajouter à la modélisation hydrodynamique de Tambareau.

III.1.9) Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Analyse sur le fonctionnement du système de collecte d'une part et sur son dispositif d'autosurveillance d'autre part :

Points forts :

- Bon taux de desserte
- Instrumentation des déversoirs d'orage soumis à autorisation et à déclaration entièrement
- Suivi de l'exploitation des données DO instrumentés : meilleure connaissance du fonctionnement du réseau-diagnostic permanent
- Application d'un planning cohérent d'entretien des postes de refoulement.
- Finalisation de l'acquisition des données pour mise en place du SIG. Mise en place SIG en cours 2018
- Poursuite de la vérification de la conformité des branchements chez les particuliers.
- Programme ambitieux de réalisation de 6 bassins de stockage des eaux usées, (dont 1 en 2018-2020)

Échéance	Bassin versant Jouanas
2018-2020	Lesbazeilles 1200 m3
2021-2022	Bosquet – Tambareau 1400 m3
2022-2023	Stéphenson (Saint Pierre du Mont) 2300 m3
2023-2024	Midou 800 m3
2024-2025	Péglé 400 m3

La création de ces bassins devrait permettre de respecter l'objectif de performance du réseau d'assainissement, selon l'arrêté du 21 juin 2015 (moins de 5 % du débit déversé par rapport au débit traité entrant stations).

Points sensibles :

- Sensibilité à la pluviométrie de par la nature majoritairement unitaire du réseau.
- Toujours une sensibilité aux eaux de nappe, malgré les travaux importants menés pour la lutte contre les eaux claires parasites Une évaluation de l'incidence des travaux de réhabilitation des collecteurs sera menée en 2019 afin de déterminer l'amélioration apportée.
- **Déversements par temps de pluie au-delà des critères de conformité du réseau de collecte.**
- Nombreux déversoirs donc difficulté pour le suivi, pour leur instrumentation et pour la connaissance de la pollution rejetée.

Dysfonctionnements

- Pas de dysfonctionnement majeur

Programme d'amélioration :

Les actions à mener en 2019 sont les suivantes :

Sur la mesure des flux déversés

- Surveiller le fonctionnement du DO de Cahoussehourg en temps de pluie pour constater de visu les déversements ;
- Continuer la mesure en temps réel des concentrations de l'effluent déversé, pour quantifier les flux réels déversés (au lieu d'une quantification basée sur l'approximation concentration déversée = concentration entrée STEP) - constitution d'une banque de données utilisables par la suite ;
- Optimiser le pilote de mesurage en continu de la concentration en DCO et MES des effluents rejetés, au niveau du déversoir de Tambareau (cf. Plus haut).

Sur la limitation des déversements

- Limitation des déversements en temps de pluie : création des bassins d'orage (cf. plus haut).

D'après les valeurs 2018, le fait de créer les bassins Bosquet, Tambareau et Stéphenson ferait tomber le pourcentage de 44 % (du paragraphe **B.5.3.3**) à 34 %. D'un point de vue des débits, ces travaux ne rendraient pas conforme le système de collecte de Jouanas. Cependant, le volume total disponible (3 700 m³) permettrait de stocker et de traiter les eaux les plus chargées. Les déversements seraient donc moins concentrés et il y aurait lieu de raisonner en flux pour appliquer le calcul de la conformité, au sens de l'arrêté du 21 juin 2015. C'est en ce sens que l'instrumentation du DO de Tambareau est primordiale pour avoir une parfaite connaissance de l'évolution, en temps réel, des concentrations des eaux usées rejetées en fonction de l'événement pluvieux.

- Déconnexion au maximum le pluvial de voirie (dans le cas d'opération d'aménagements urbains par exemple) et vérification du bassin versant de Tambareau.

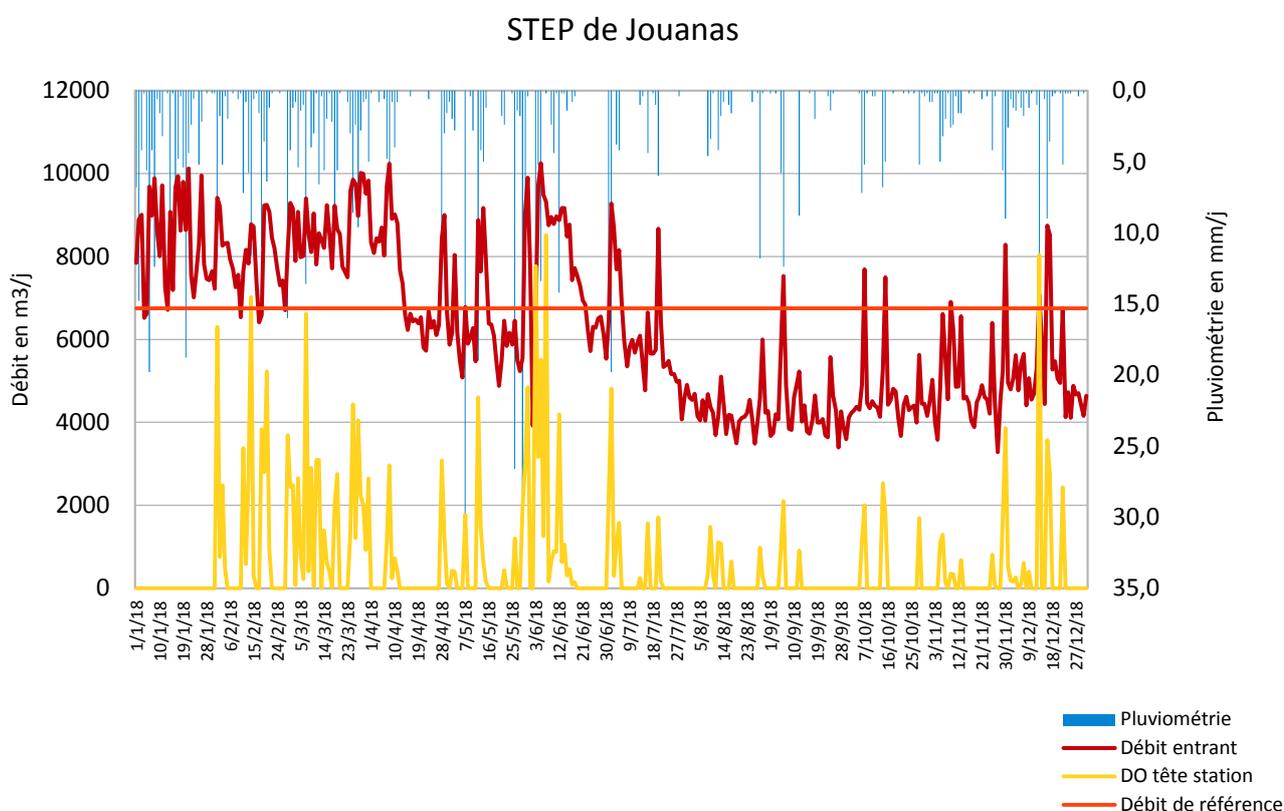
III.2) Bilan 2018 sur le système de traitement

III.2.1) Bilan sur les volumes d'eau

i) Volume entrant dans le système de traitement

- Step de Jouanas

Les volumes entrants en 2018 sont présentés ci-dessous :

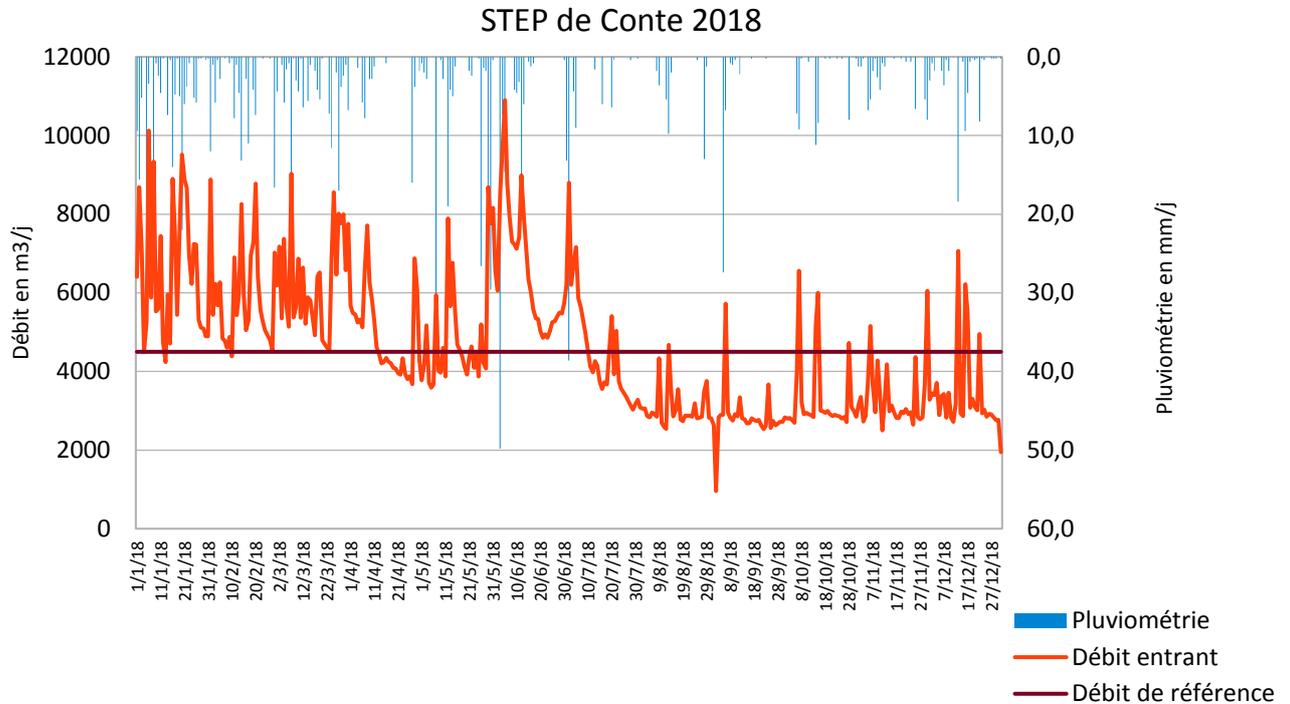


Remarques :

- La valeur de référence de 6750 m³/j (correspondant à 150l/jour/EH*45 000 EH) a été dépassée 142 fois en 2018, soit 39 % du temps.
- Il y a eu 122 déversements en 2018. Dans 68 % des cas, ils ont eu lieu lorsque le débit de référence journalier était dépassé.

- **Step de Conte**

Les volumes entrants en 2018 sont présentés ci-dessous :



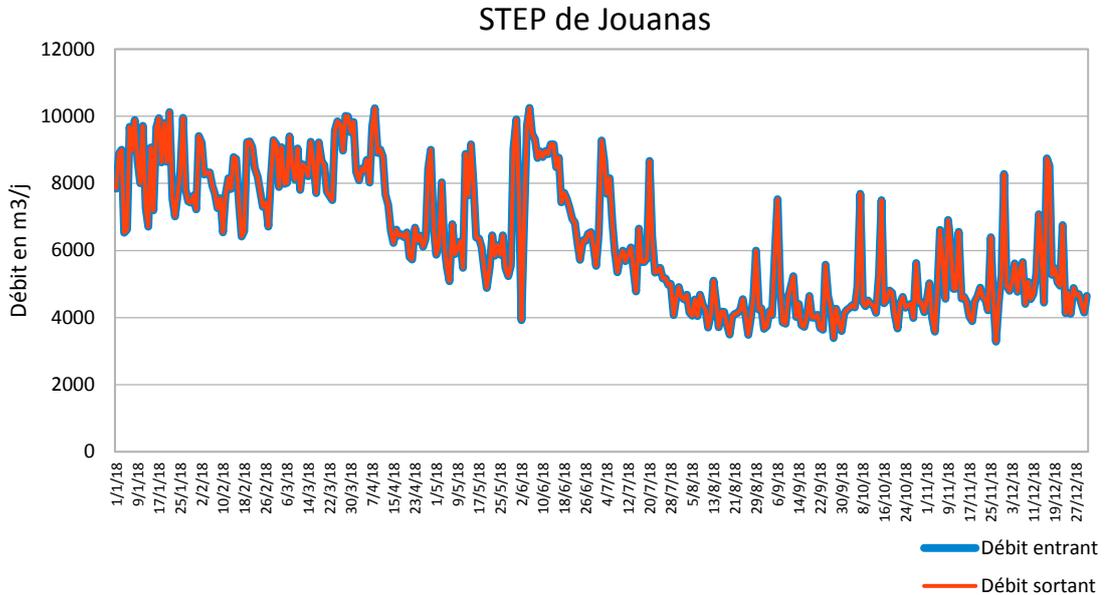
Remarques :

- La valeur de référence de 4500 m³/j (correspondant à 150l/jour/EH*30 000 EH) a été dépassée 170 fois en 2018.
- Un nouveau débit de référence de 9000 m³/j (6 valeurs supérieures à ce débit en 2017) a été proposé au service de la police de l'eau. Il sera validé dans le cadre de la régularisation du système de collecte de Conte (**dossier en cours d'instruction administrative à ce jour**).
- Il n'y a pas de volume déversé en tête de station.

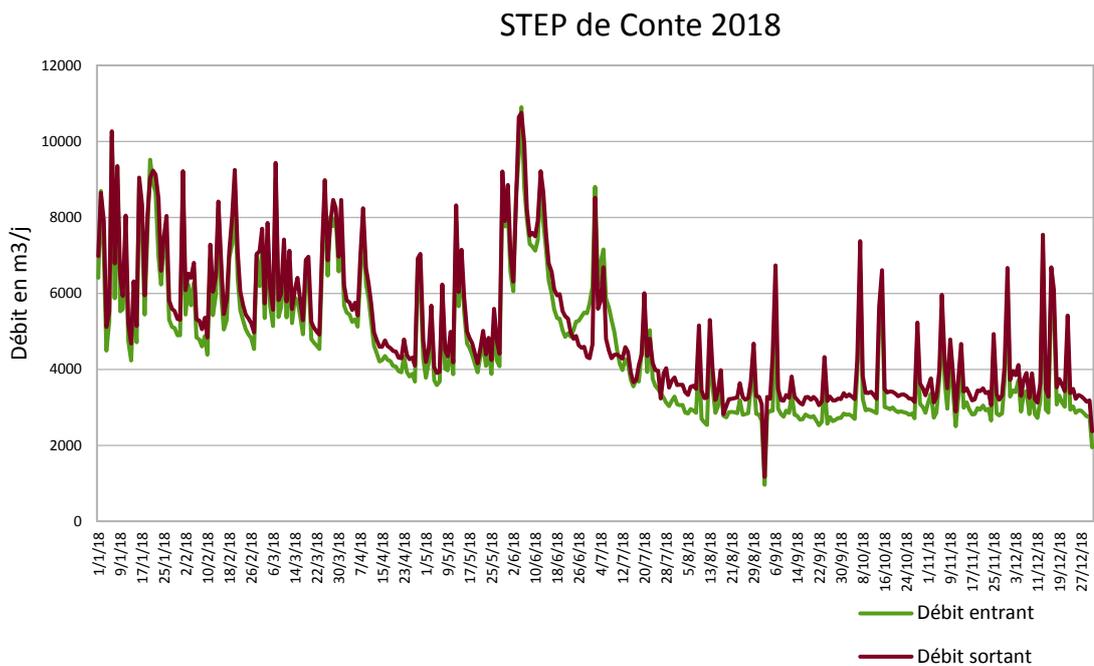
ii) Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées

• Step de Jouanas

Sur Jouanas, le débit entrant équivaut sur une journée au débit sortant.



• Step de Conte



Remarques :

On remarque qu'en période de temps sec, les volumes entrants sont de façon systématique inférieurs aux débits sortants. En période de temps de pluies, il y a une meilleure concordance entre les débits entrants et sortants. L'écart moyen annuel entre le débit d'entrée et de sortie est de 8,3 %.

Cet écart subsiste, malgré les nombreuses actions menées sur le dispositif de débitmétrie :

- vérification de l'étalonnage des sondes de mesure (tous les ans),
- remplacement des venturi entrée et sortie station (2014),
- couverture du canal venturi pour s'affranchir de la croissance d'algues (2017),
- pose d'un système autonettoyant des goulottes du clarificateur (2018).

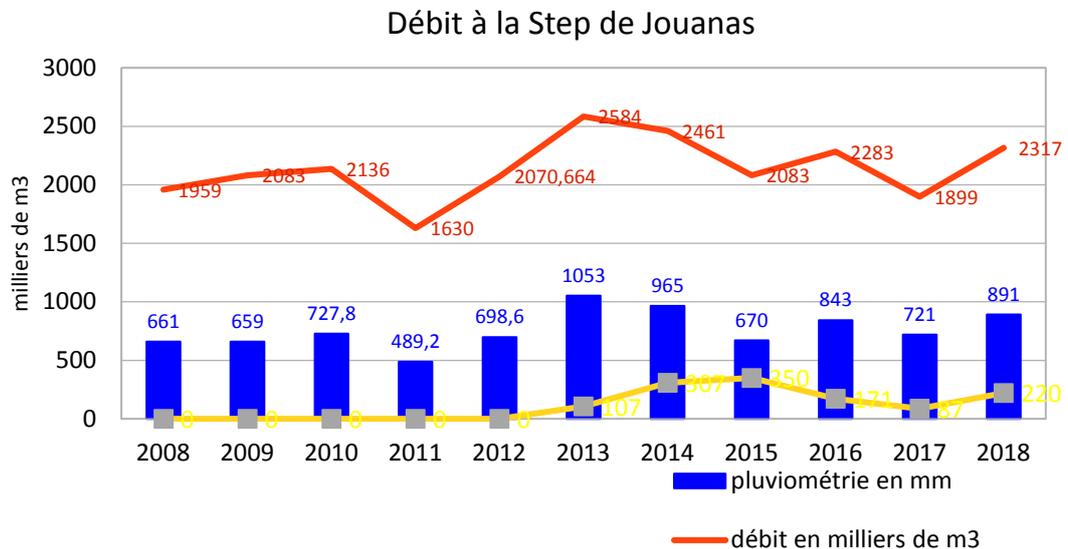
Nous n'avons pas d'explication à ce jour, dans la mesure où les canaux venturi dernièrement mis en place ont été choisis de telle sorte que leur domaine de validité soit compatible avec la gamme de débits pouvant potentiellement être mesurés (débits nocturnes faibles notamment).

Notons toutefois que les opérations menées ont permis de réduire de façon très importante l'écart de mesure de débit (de l'ordre de 40 % avant intervention, et inférieur à 10 % actuellement).

Le volume by-passé au cours du traitement en 2018 est nul.

iii) Évolution des volumes totaux entrant et sortant• STEP de Jouanas

L'évolution des débits traités à la STEP de Jouanas est la suivante :



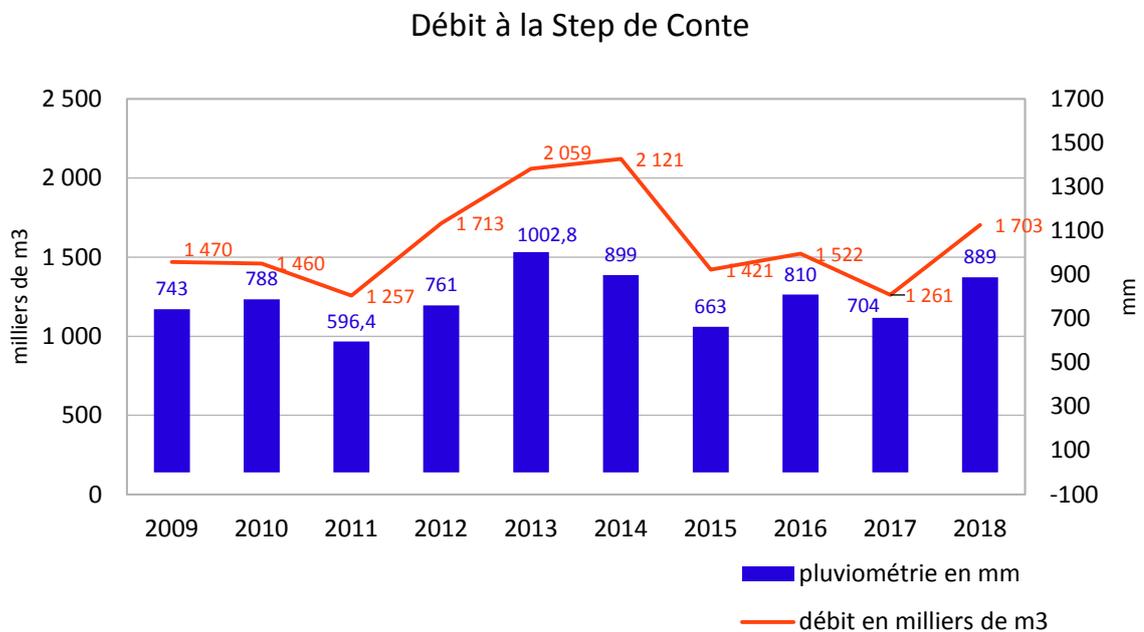
La station de Jouanas a traité **2 317 787 m³** d'eaux usées en 2018, 22 % de plus qu'en 2017 en lien avec une pluviométrie supérieure en 2018 par rapport à 2017 (cumul de précipitations mesurée sur Jouanas de 812 mm en 2018 et 721 mm en 2017). La pluviométrie mesure par Météo France en 2018 est de 891 mm.

On note une augmentation des débits déversés en tête de station. Cela s'explique par la pluviométrie mesurée sur Jouanas en hausse en 2018 par rapport à 2017. Les dysfonctionnements liés à l'encrassement de la sonde de mesure relevés en 2017 ont été résolus par un nouveau positionnement de la sonde de mesure au niveau de l'ouvrage.

En 2018 les débits déversés mesurés par le DO de tête représentent 9 % du débit traité

▲ **STEP de Conte**

L'évolution des débits traités à la STEP de Conte est la suivante :



La station a traité **1 703 222 m³** d'eaux usées en 2018, plus qu'en 2017 (26 % en plus) en lien avec la pluviométrie, moins élevée en 2017 qu'en 2018 (cumul de précipitations de 889 mm en 2018 contre 704 mm en 2017). La pluviométrie est celle mesurée sur la station de Conte.

Cette donnée concorde avec les données Météofrance : : 891 mm en 2018.

III.2.2) Bilan sur la pollution traitée et rejetée

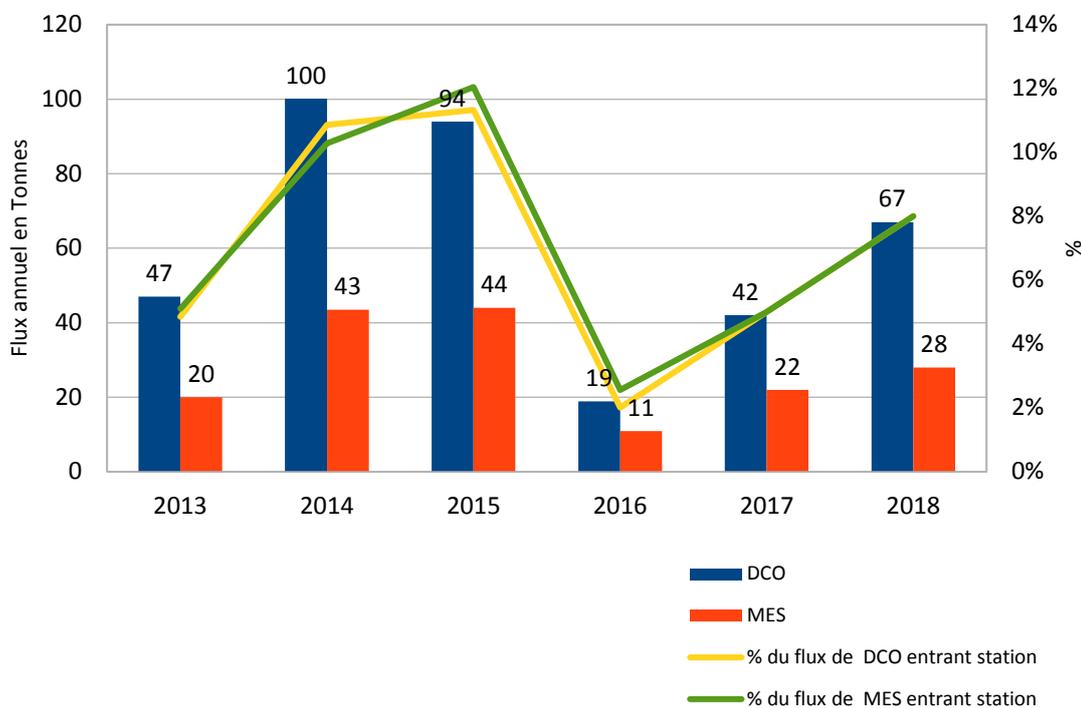
i) Évolutions des charges entrantes totales annuelles :

- STEP Jouanas

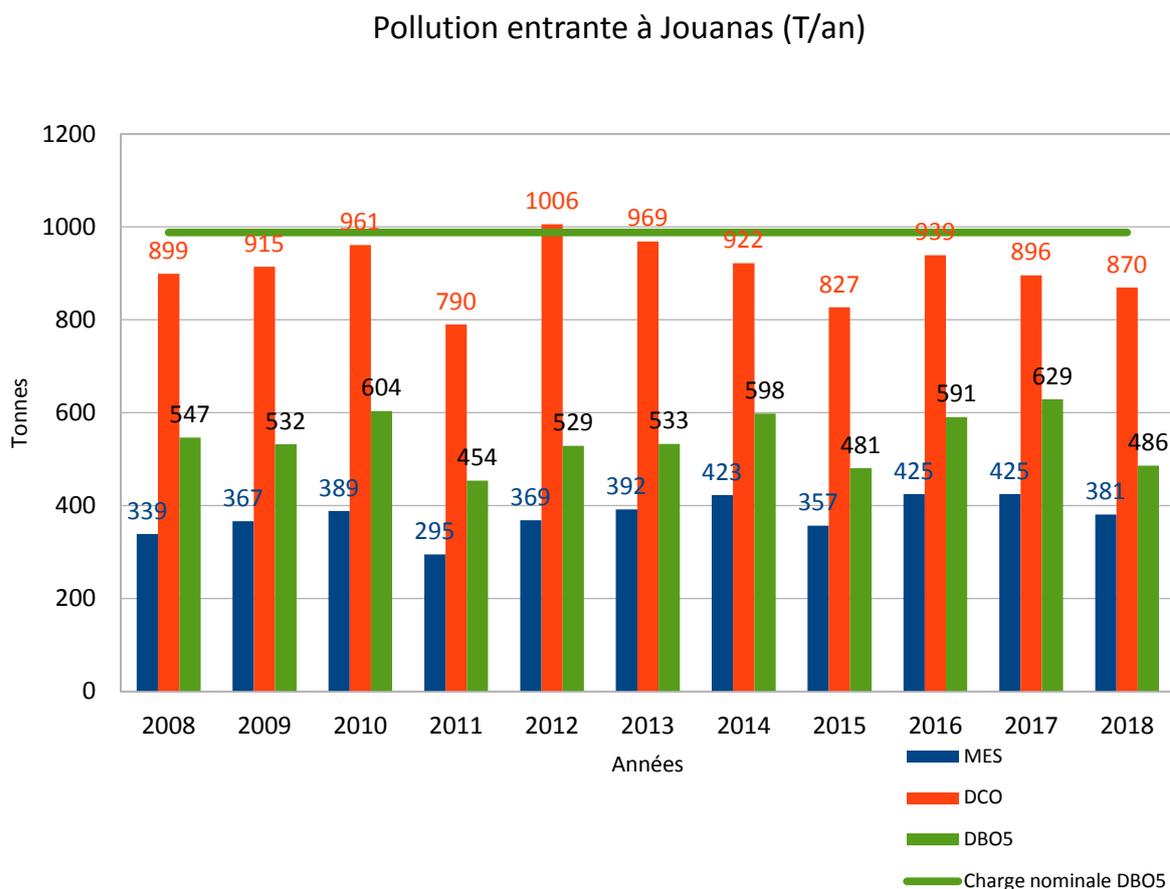
Les informations sur le déversoir de tête (point A2) de Jouanas ne sont considérées qu'à compter du second semestre 2013. Les mesures sont rendues fiables depuis début 2018 en raison du nouveau positionnement de la sonde.

Les charges rejetées en 2018 sont supérieures à celles de 2017. Cela s'explique par des effluents relativement concentrés, même en cas de déversements.

Flux polluants rejetés en tête de station de Jouanas



Le graphe suivant présente les flux en entrée station (A3)

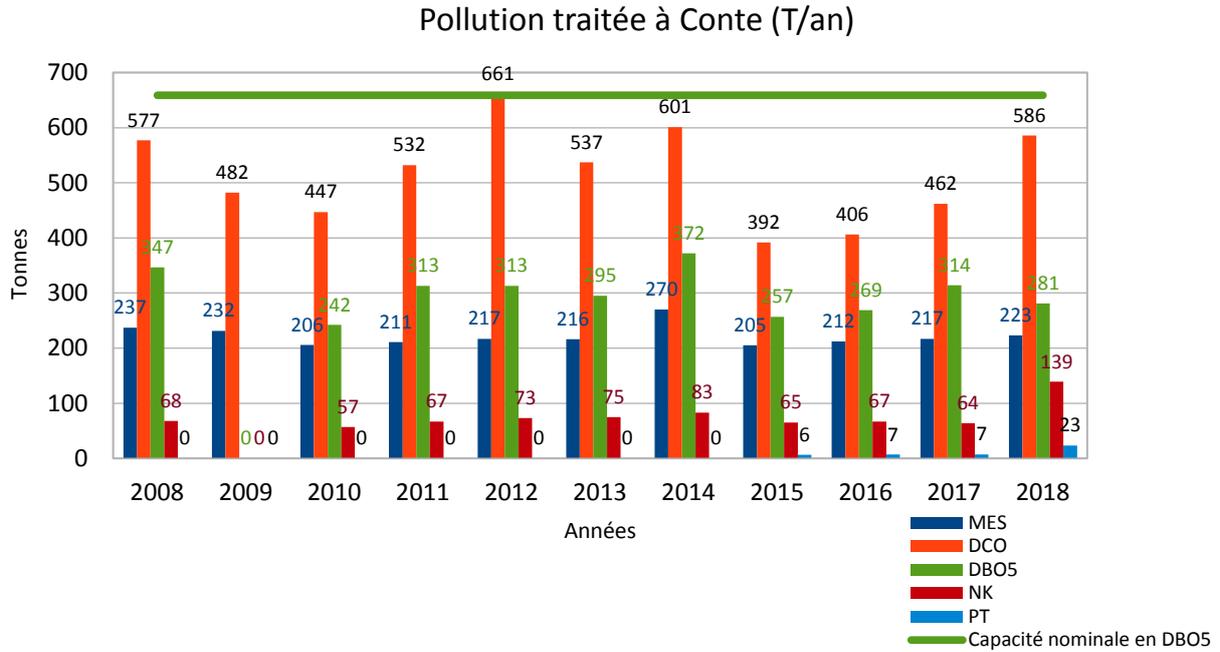


La station reste sous chargée en pollution (Environ 49% en moyenne de la capacité nominale en DBO5 calculée selon les critères de l'époque de construction), mais son fonctionnement est satisfaisant. La charge polluante entrante en 2018 retrouve des valeurs comparables à celles de 2015. La tendance est à la stabilisation de la charge polluante.

• **STEP Conte**

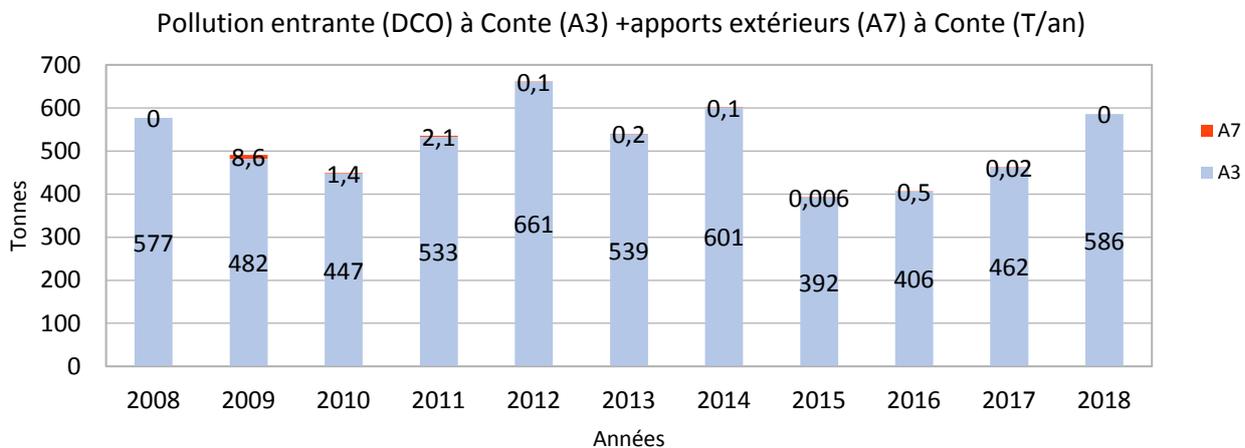
Il n'y a pas de déversoir en tête de station (A2=0).

Le graphe suivant présente les flux en entrée station (A3) :



Les apports extérieurs concernent le dépotage des matières de vidange à l'aire prévue à cet effet.

Pour le paramètre DCO, nous mesurons la contribution des matières de vidanges (A7), depuis 2009 :



Les apports extérieurs restent négligeables. Aucuns dépotages de recensés en 2018.

La charge polluante à traiter est supérieure en 2018 par rapport à 2017 (+27%) en DCO.

La station reste sous chargée en pollution (Environ 43 % en moyenne de la capacité nominale en DBO5) et son fonctionnement est bon.

ii) La pollution entrant dans le système de traitement :

Cf. i) ci-dessus pour la charge totale entrante dans le système de traitement (points A2 + A3 + A7)

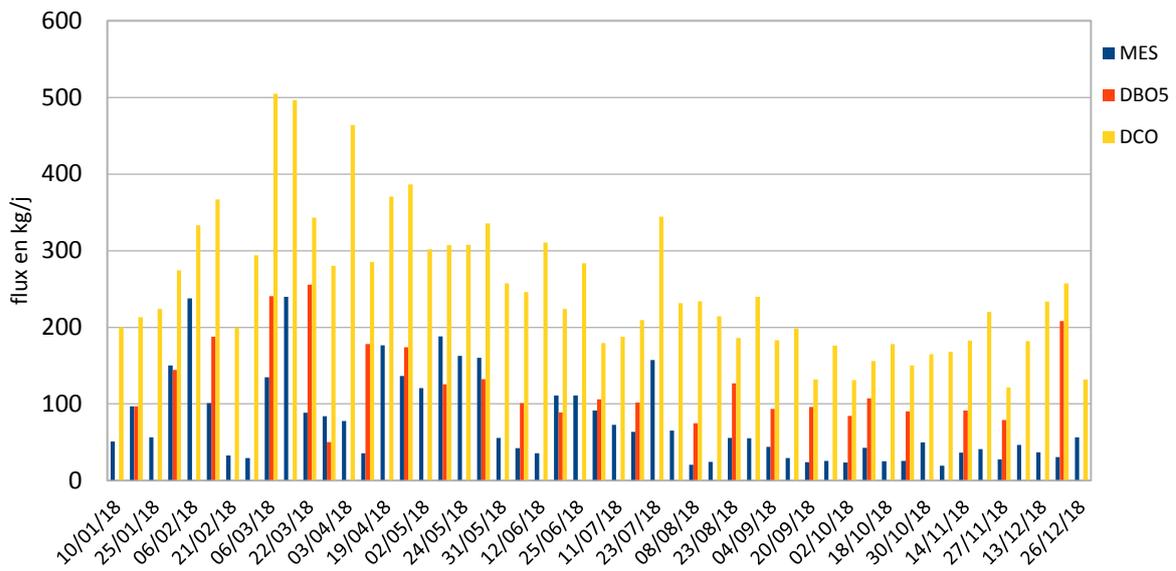
iii) La pollution déversée en tête de station :

Il n'y a pas de pollution déversée en tête de station.

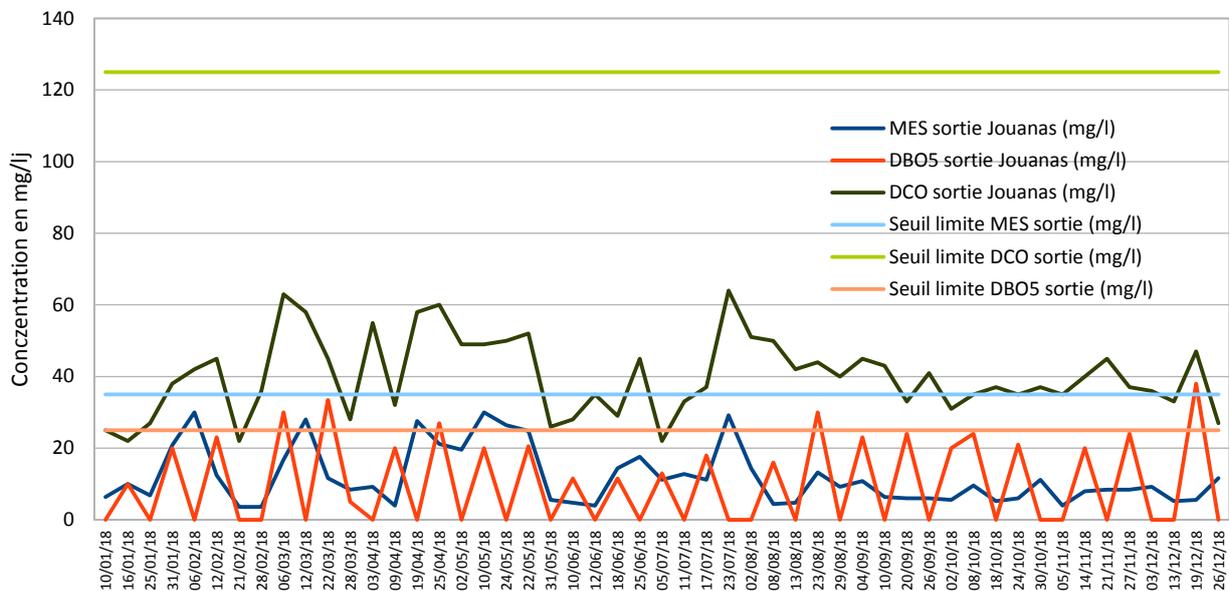
iv) La pollution sortant du système de traitement :

- STEP Jouanas

Flux sortants 2018

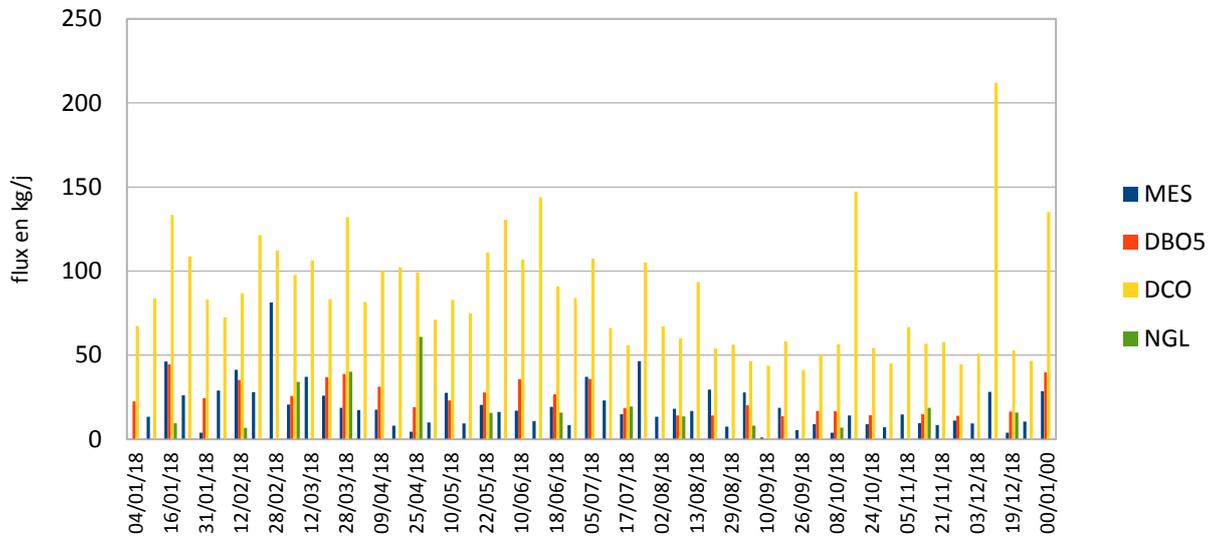


Concentrations en sortie 2018 - Station de Jouanas

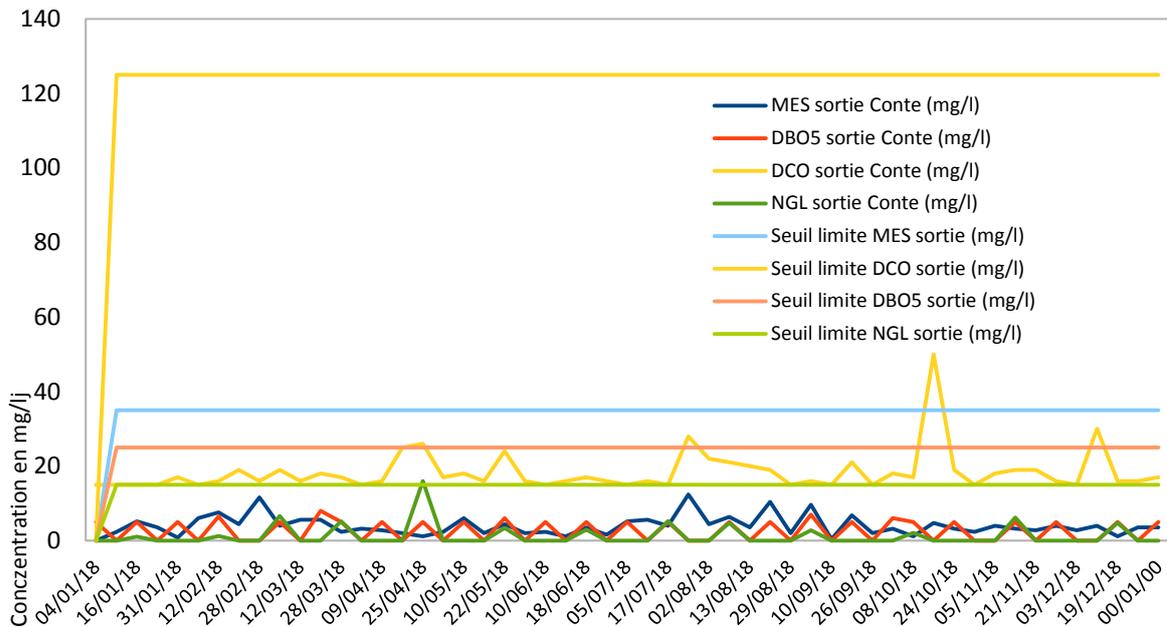


▲ **STEP Conte**

Flux sortants 2018



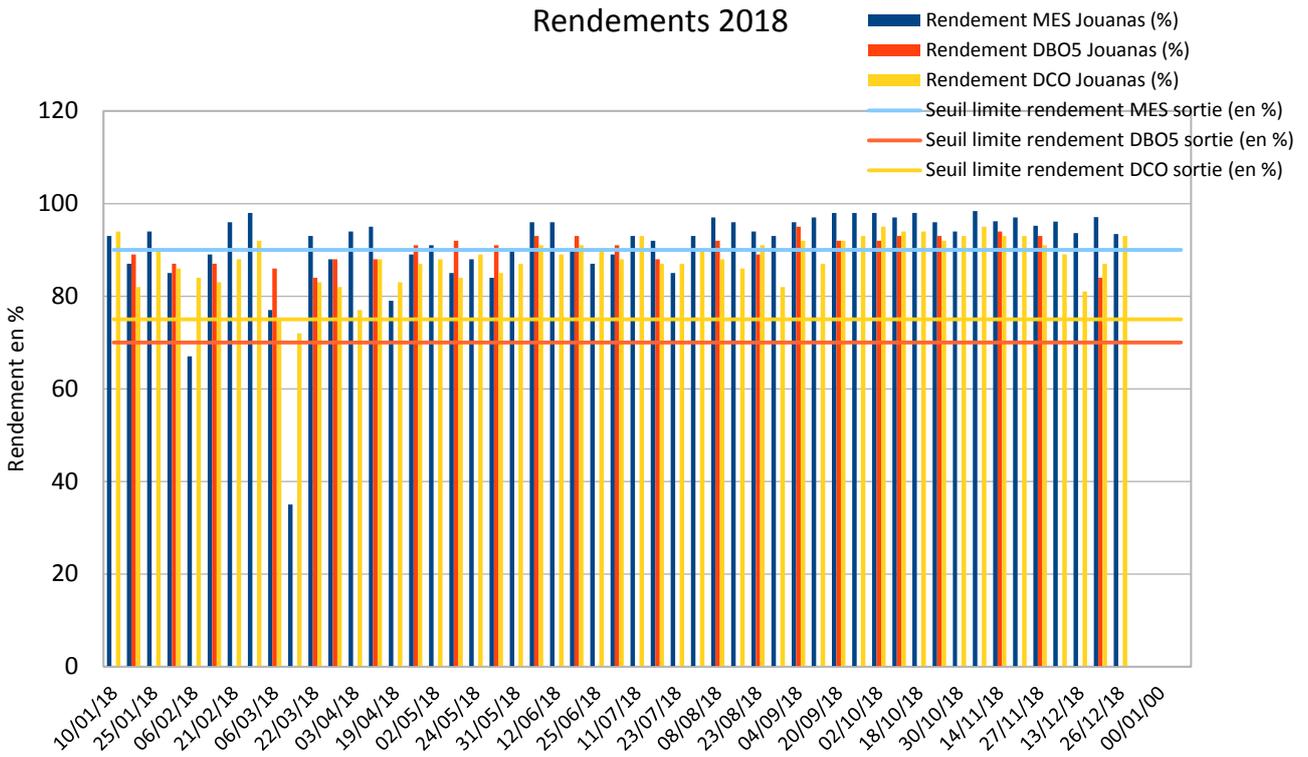
Concentrations en sortie 2018 - Station de Conte



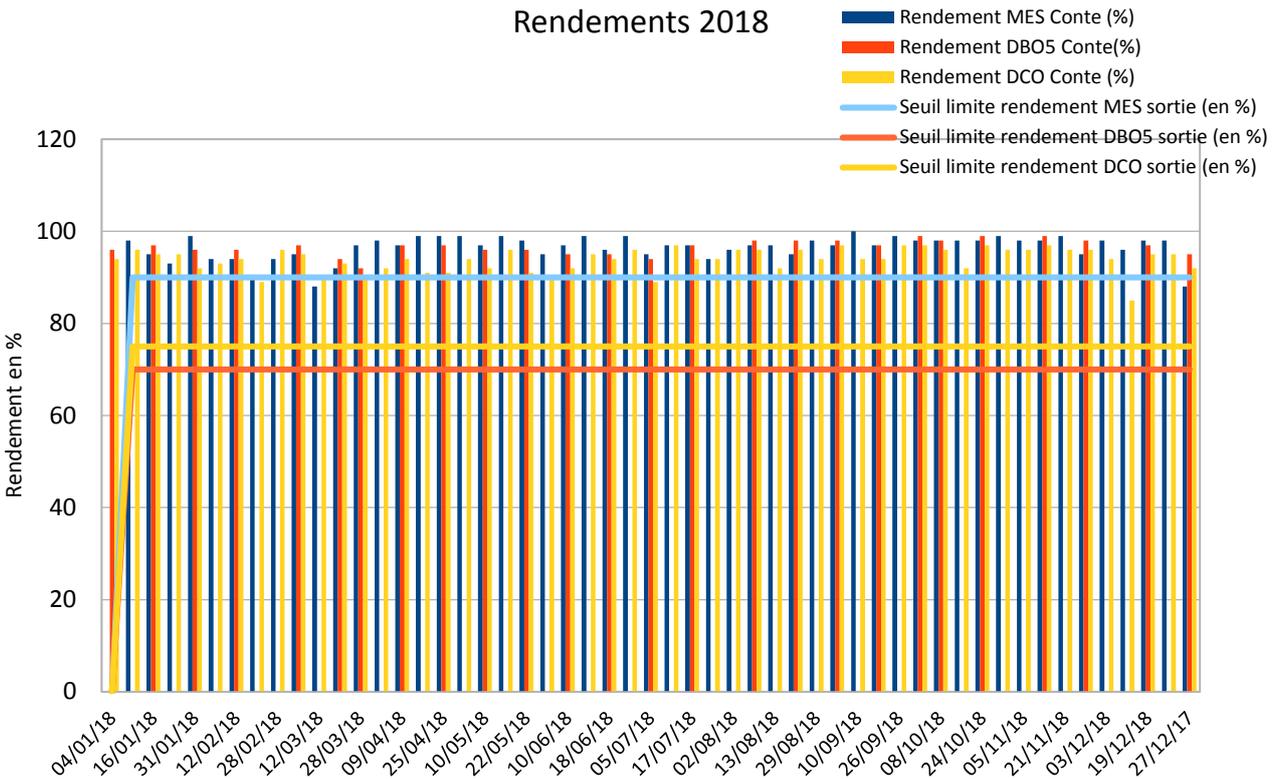
Aucune non-conformité n'est constatée sur la Step de Conte en 2018.

C.2.5 – Le calcul des rendements :

- **STEP Jouanas**



- **STEP Conte**



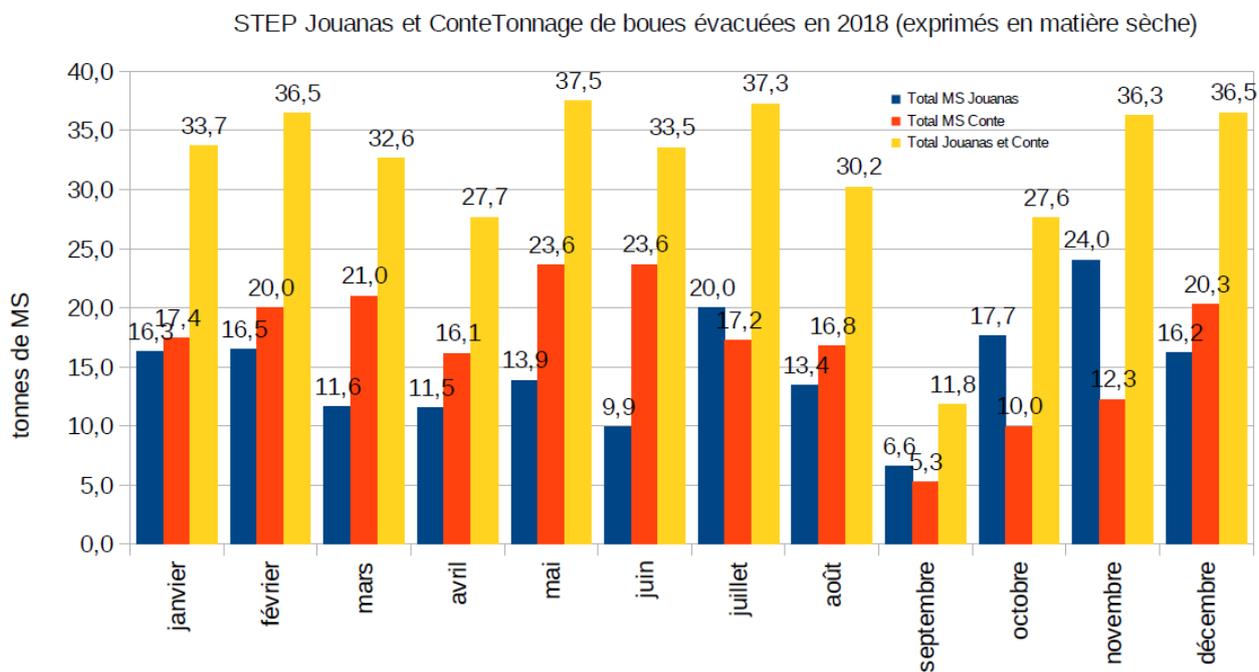
III.2.3) Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

i) Les boues :

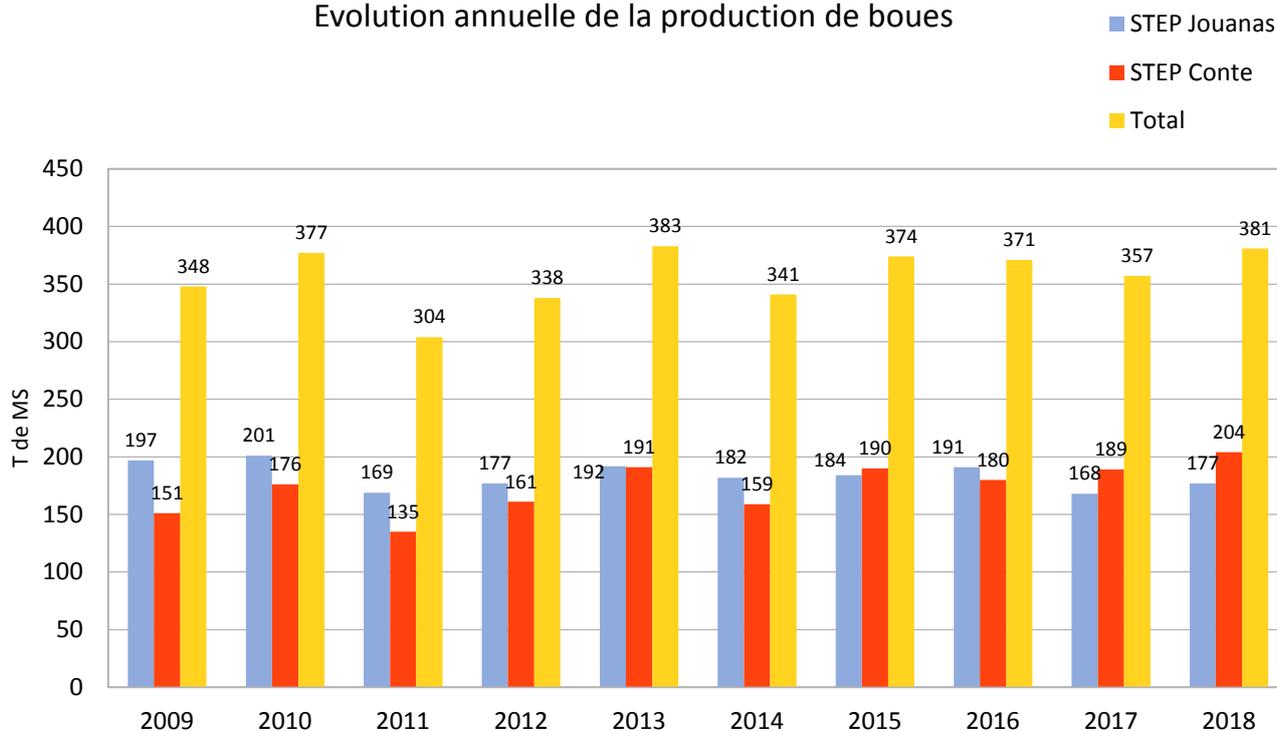
▲ Quantités annuelles de boues produites, évacuées au cours de l'année :

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6) STEP Jouanas	1 307	204
Boues produites (Point A6) STEP Conte	1 388	177
Boues évacuées (points S6 et S17)	2 695	381

▲ Répartition de la quantité annuelles de boues produites et son évolution :



Evolution annuelle de la production de boues



▲ Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Les boues de la station d'épuration de Jouanas sont parties à hauteur de 64 % en épandage agricole direct, assuré par la régie.

36 % du volume de ces boues a été enlevé au fil de l'eau par le prestataire LABAT, pour épandage sur son site d'Aire sur l'Adour.

Les boues de Conte ont toutes été enlevées au fil de l'eau par la société LABAT et valorisées en épandage.

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	381	100%	<p>Jouanas : 113 T de MS en épandage direct. 64 T enlevées par LABAT</p> <p>Conte 204T de MS enlevées par LABAT</p>

ii) Les autres sous-produits :^ Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11) en tonnes	Jouanas : 4,8 Conte : 18,3 Total : 23,1	Compostage déchet
Sables (S10) en tonnes	Jouanas : 76 Conte : 209 Total : 285	Décharge
Huiles / Graisses (S9) en m3	Jouanas : 64 Conte : 64 Total : 128	Station d'assainissement

^ Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Huiles / Graisses (S7) en m3	90 m3 à la STEP de Conte	En provenance principalement du poste de relevage de la Téoulère, à St Pierre du Mont

iii) Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :^ Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution (DBO5, DCO,)	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	0		
Matières de curage (point S13)	cf. tableau C3-2	Les tonnages annoncés dans le tableau C 3-2 ne font pas le distinguo entre les sables piégés par la Step de Conte et les sables provenant de l'aire de dépotage des matières de curage à Conte (matières en provenance du nettoyage des postes de refoulement, du curage des réseaux et des bouches d'eaux pluviales). On estime l'apport réseau du bassin versant de Conte à 133 T et l'apport par les prétraitements de la STEP à 76 T, soit 209 T au total	

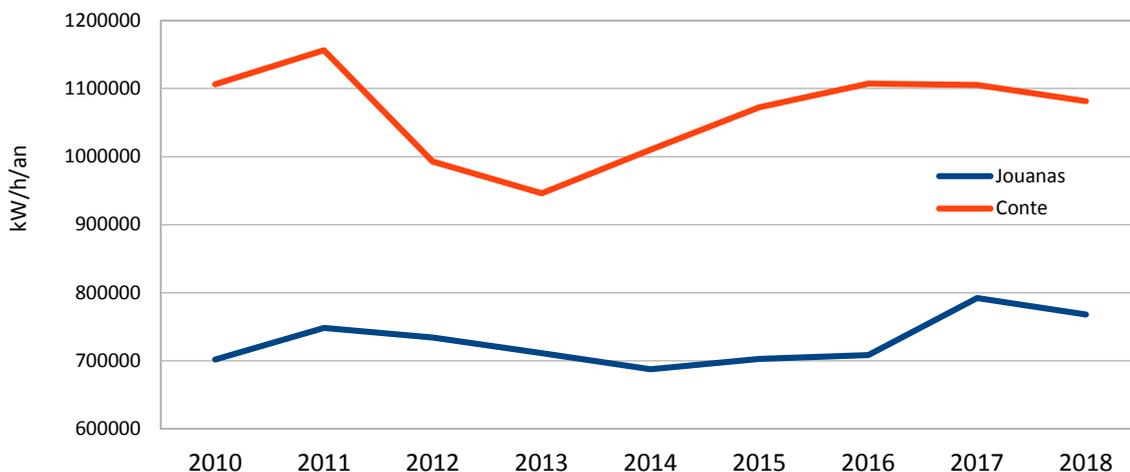
III.2.4) Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

i) Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

L'évolution des consommations énergétiques des stations d'épuration sont reprises dans les tableaux ci-après :

Consommation globale

Consommation énergétique des stations

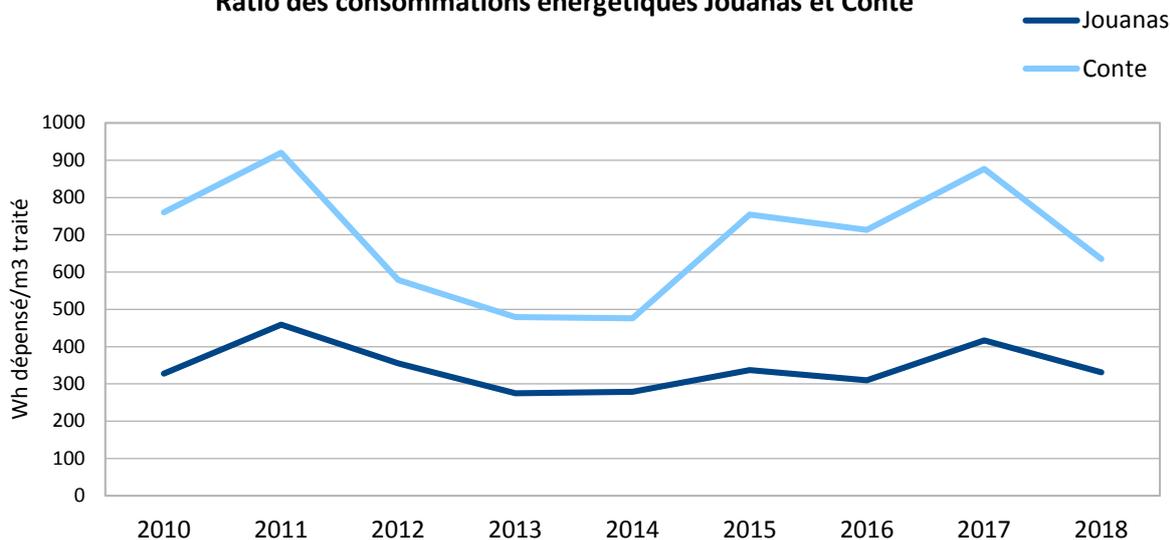


Elle est en légère diminution pour les deux STEP. L'évolution de la consommation globale est à analyser au regard de la pollution de de la charge hydraulique entrante :

- Ratio kWh consommé/m³ traité

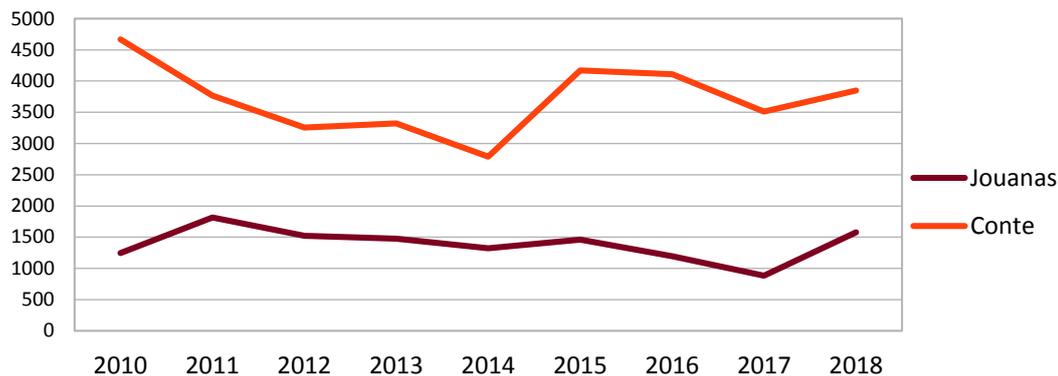
Cet indicateur est en baisse en 2018 pour les deux stations (lié à la baisse de la consommation en parallèle de l'augmentation des volumes traités)

Ratio des consommations énergétiques Jouanas et Conte



- Ratio kWh consommé/kg de DBO5 éliminé

Ratios des consommations énergétiques Jouanas et Conte



Cet indicateur est en hausse en 2018 pour les deux stations. (diminution des consommations mais diminution plus importante encore de la DBO5 traitée).

- Conclusion

La consommation énergétique (kWh consommé) reste maîtrisée en 2018.

ii) Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés (en masse de matière commerciale ; préciser l'unité)	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)
Polymères (exprimé en produit actif:37,5 % du poids total)	0	Step Jouanas : 8 008 kg Step Conte : 4 305 kg Total : 12 313 kg
Polychlorure d'aluminium	Step Conte : 24,5 m ³ soit 35 Tonnes (traitement du phosphore) Step Jouanas : 7 m ³ soit 9,45 tonnes	

Remarque : la consommation plus importante de polymères pour les boues de Jouanas est liée à la mauvaise décantabilité et déshydratabilité de ces boues. Cette caractéristique intrinsèque des boues de Jouanas, connue de l'exploitant, a été confirmée lors des essais pilote de déshydratation sur presse à vis et lors des mesures de siccité limite de la boue, menés dans le cadre du projet de la nouvelle station d'épuration de Jouanas (cause : présence de graisses dans boues et de filamenteuses, liée à une septicité de l'effluent en entrée de station). La mise en route du traitement préventif contre la septicité de l'effluent en provenance du poste de refoulement de la Téoulère devrait contribuer à l'amélioration de la qualité de l'effluent (prévu premier trimestre 2019). Cette installation est terminée depuis un an, le traitement est efficace, mais il nécessite la reprise de la conduite de refoulement de la Téoulère par la commune de Saint Pierre du Mont.

Pour le traitement de l'air à Conte 7,5 T (5,6 m³) de soude ont été consommée et 3,75 T (3 m³) de javel. La consommation d'acide sulfurique est négligeable.

iii) Eau potable consommée au cours de l'année :

Eau potable consommée (en m3) de novembre 2017 à novembre 2018 sur les deux bassins versants de Jouanas et Conte	Step Jouanas (34289): 898 m3
	Step Conte (34292) : 1 555 m3
	Atelier collecte Saint Jean d'août: (50209) : 479 m3
	Bornes de puisage (50209) : 1 265 m3 (Grand Barrère, Arènes, Pierre Benoit, Carboué, Biscarosse, quai Midouze)
	Postes de refoulement : 0 m3
	Divers : Bassin rue St Pierre 2709 m ³ ,rue du commandant Clerc :0 m3
	Total : 6 906 m3

Une fuite sur le bassin Rue Saint Pierre explique la forte consommation (2709 m³ en 2018). Des dispositifs d'alerte ont été mis en place afin d'éviter des situations identiques.

III.2.5) Les investissements réalisés sur les stations d'épuration

i) Station de Jouanas

En 2018, les investissements se sont limités au strict nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement de l'installation, dans la perspective de son remplacement et de sa mise en service début 2021.

Les travaux significatifs réalisés ont été les suivants :

- ▲ Changement capteur passage pont,
- ▲ Modification télégestion Step Jouanas (abandon progressif du CS 100 vers SG 1000),
- ▲ Remplacement motoréducteur et roue d'entraînement dégrilleur,
- ▲ Intervention scaphandriers réparation fuite bassin primaire et silo à graisses,
- ▲ Changement vis trémie dessableur.

ii) Station de Conte

En 2018 les investissements ont été orientés sur la station d'épuration du Conte afin de fiabiliser le fonctionnement l'installation.

Ouvrage	Travaux
Prétraitements	Réparation pompe à sable
	Automatisation extraction sable trémie dessableur
	Changement agitateur fosse à graisse
	Modification automatisme filière graisse
Hydrolyse	Mise en place électrovanne rinçage tuyau déversement
Clarificateur	Reprise câblage pont et système d'aspersion
Traitement de l'air	Reprise du réseau de traitement de l'air épaisseur et hydrolyse
Aération	Maintenance capteurs, remplacement support tripode agitateur lent Vidange et remplacement courroies surpresseurs

Les investissements et travaux à réaliser se poursuivront en 2019 selon les mêmes objectifs.

III.2.6) Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

i) Liste des faits marquants sur le système de traitement :

Pas de faits marquants

ii) Déversements dans le milieu, consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Néant

III.2.7) Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Par courrier du 15 mai 2019, les services de Police de l'eau de la Préfecture des Landes ont déclaré :

- conformes en équipements et en performances pour la station d'épuration de **Conte** selon l'arrêté du 21 juillet 2015.
- conformes en équipements et en performances pour la station d'épuration de **Jouanas** selon l'arrêté du 21 juillet 2015.

III.2.8) Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

- Step Jouanas

Le SATESE a fait deux visites : les 15/05/2018 (sans analyses) et 05/09/2018 (sans analyses).

Il a constaté le bon fonctionnement de l'autosurveillance lors des deux visites.

- Step Conte

Le SATESE a fait deux visites : les 09/03/2018 (sans analyses) et 15/11/2018 (sans analyses)

Le SATESE a pu constater, comme l'exploitant, des différences entre les débits entrée et sortie malgré la mise en place de nouveaux équipements de mesure de débit (canaux venturi entrée/sortie) changés fin 2014, malgré le très bon étalonnage des débitmètres et malgré le capotage du canal venturi et la mise ne place en 2018 d'un robot nettoyeur automatiques des goulottes du clarificateur.

- Dispositions communes aux deux stations

La représentativité de l'échantillonnage (nombre de prélèvements qui doit être supérieur à 144, volume collecté) est vérifiée à chaque analyse.

Les analyses contradictoires sont réalisées par le laboratoire agréé EUROFIN IPL Sud. Le prélèvement et le conditionnement des échantillons sont effectués par nos soins dans des récipients adaptés fournis par le laboratoire.

Concernant les micro-polluants, une nouvelle campagne a été réalisée en 2018. 6 analyses ont été réalisées conformément au planning prévisionnel d'autosurveillance. Nous sommes dans l'attente du rapport d'étude.

- **Contrôle des appareils du laboratoire**

Un auto-contrôle est réalisé mensuellement sur les températures de l'étuve MES (105°C), sur l'étuve DBO5 (20°C) et sur les réacteurs à DCO (148°C).

Le thermomètre servant à cet auto-contrôle est changé tous les ans et validé pour un an.

La balance de laboratoire a été contrôlée et étalonnée le 31 mai 2018.

Les réacteurs à DBO5 (oxytop) ont été vérifiés à l'aide de la méthode pressiométrique le 01/12/2018. Les résultats étaient concluants. Cependant des écarts importants subsistent entre nos analyses d'autosurveillance et celles des laboratoires externes agréés sur ce paramètre. Nous allons donc, en 2019, tester d'autres techniques de mesure terrain, et les comparer aux mesures des laboratoires agréés.

Le spectrophotomètre servant pour la mesure de la DCO, N, P a été vérifié en interne le 01/12/2018 (résultats concluants).

III.2.9) Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

- **STEP Jouanas**

Points forts

- Simplicité de la filière
- Digestion des boues permettant une stabilisation de celles-ci et une réduction du volume
- Peu énergivore
- Mise en place d'un dispositif à demeure de traitement des filamenteuses au polychlorure d'aluminium

Points sensibles

- Ne traite pas l'azote et le phosphore
- Pas de régulation du débit d'entrée car pas de bassin de stockage en tête de station
- Sensible aux à-coups de charge organiques et hydrauliques
- Nécessité de traiter au polychlorure d'aluminium pour limiter le développement des bactéries filamenteuses

Dysfonctionnements

- Pas de dysfonctionnement majeur

Programme d'amélioration

- A l'horizon 2019-2022 : La reconstruction de la station de Jouanas est prévue, pour traiter la pluie mensuelle, l'azote et le phosphore.
- Le projet de la nouvelle station est en cours : instruction administrative terminée. Consultation des entreprises travaux en cours et démarrage des travaux prévue fin 2019.
- **STEP Conte**

Points forts

- Station performante sur traitement pollution carbonée et azotée.
- Pas de déversement en tête de station car ouvrage équipé d'un bassin de stockage : ce qui offre une garantie vis à vis d'un rejet au milieu récepteur et une souplesse d'exploitation.
- Le traitement du phosphore (par voie physico-chimique) opérationnel depuis 2014.
- Travaux réalisés pour la rénovation de l'unité de traitement de l'air et pour l'automatisation du fonctionnement du bassin de stockage des eaux usées en tête de station.
- Procédure de régularisation administrative, au titre de la Loi sur l'Eau, du système d'assainissement (réseau +station) en cours.

Points sensibles

- Station plus énergivore que celle de Jouanas.

Dysfonctionnements

- Néant.

Programme d'amélioration

- Poursuivre l'exploitation de l'unité de traitement selon le schéma directeur des économies en énergie. développé par le service assainissement

IV - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) créé en 2004 est également assuré par le service réseaux de Saint Jean d'Août.

Ce service a pour missions obligatoires :

- ✧ Pour les dispositifs neufs et réhabilités, d'assurer le **contrôle de conception et d'implantation**, suivi du **contrôle de bonne exécution**, afin de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages sont conformes à l'arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques ;
- ✧ Pour les dispositifs existants, d'effectuer un **diagnostic** des ouvrages et de leur fonctionnement, dont le but essentiel est de vérifier leur innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement ;
- ✧ Pour l'ensemble des dispositifs, de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages, ainsi que la réalisation des vidanges, par l'intermédiaire des contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien.

Il assure le contrôle réglementaire des 97 installations d'assainissement non collectif existantes.

La deuxième campagne de contrôles (il est prévu un contrôle tous les 4 ans) démarrée en 2012 aurait dû se terminer en 2015. Des reliquats de contrôle ont été réalisés en 2016. Cela est dû aux usagers absents lors du contrôle initialement prévu. La deuxième campagne de contrôle 2012-2015 a été terminée en 2016 et la troisième campagne (cycle 2016-2019) a démarré en 2017.

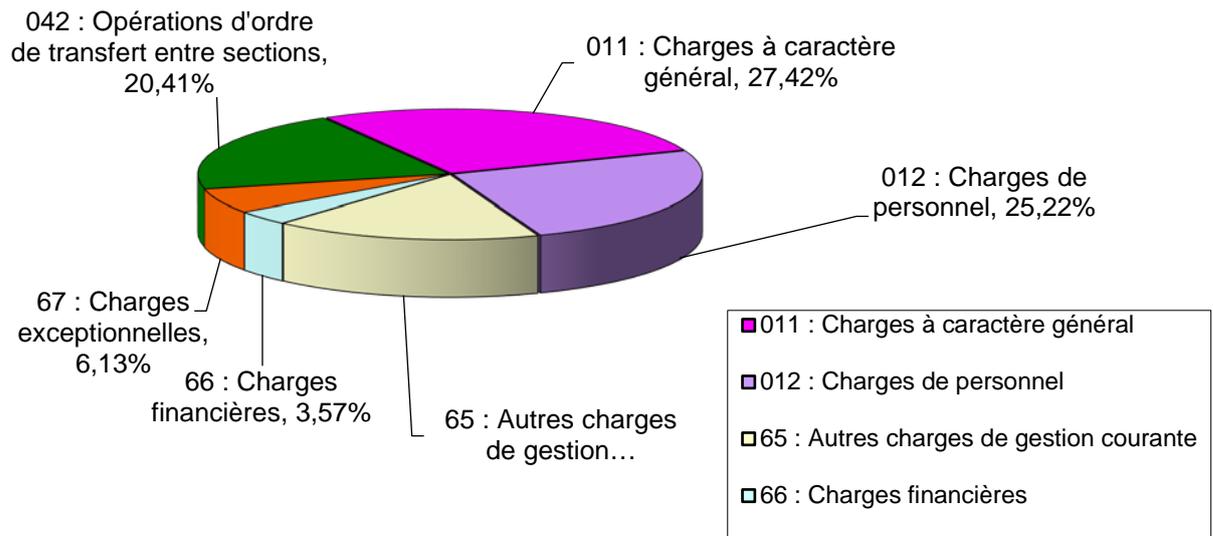
Le tableau ci-dessous retrace le bilan de cette activité :

Type d'intervention		
Entretien	Nombre de vidanges de prétraitements effectuées en 2018	0
Installations neuves	Nombre de contrôles	0
Installations existantes	Nombre de contrôles en 2018	8
	Taux de contrôle 2018	8 %
	Taux de contrôles cumulé sur le cycle 2016-2019	15 %
	Nombre de non conformités 2018	4
	Taux de non-conformité 2018	50%
	Nombre de non-conformité majeure 2018 à lever dans un délai de 1 ans	4
	Nombre de non-conformité mineure 2018 à lever dans un délai de 4 ans	0
	Nombre total de non-conformités (mineures-majeures) du cycle 2016-2019	5
	Taux de conformité cycle 2016-2019	cet indicateur doit être rempli en fin de cycle
	Taux de non-conformité cycle 2016-2019	cet indicateur doit être rempli en fin de cycle

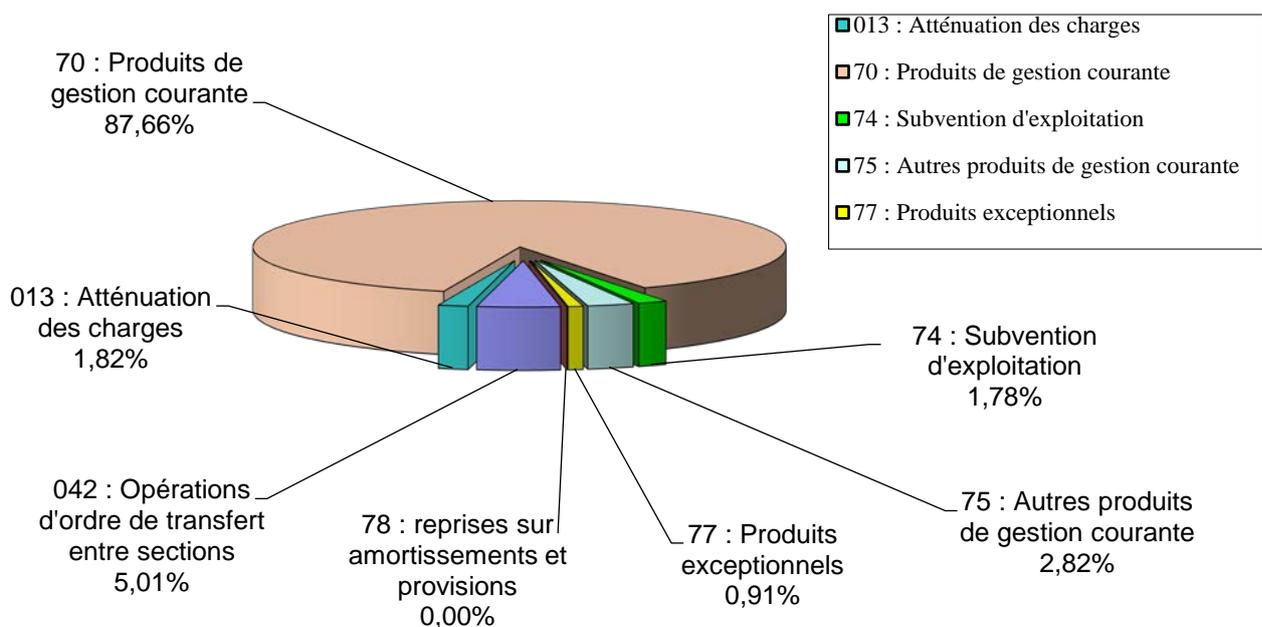
V - LES RESULTATS BUDGETAIRES 2018

V.1) Les résultats de fonctionnement

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



V.2) La dette

V.2.1) Niveau d'endettement

En 2018, la dette en capital s'élève à : 4 713 034,07 euros

Les annuités s'établissent comme suit :

Remboursement en capital	415 791,47 euros
Intérêts	<u>119 843,53 euros</u>
TOTAL	535 635,00 euros

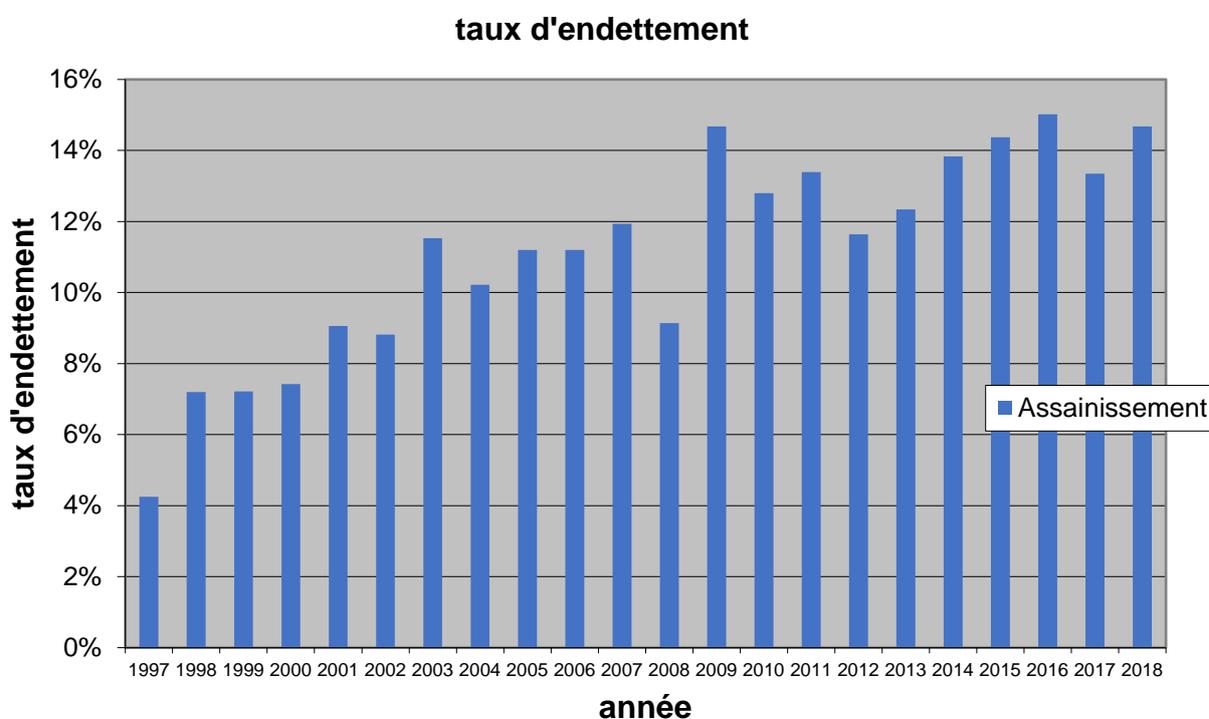
Le niveau d'endettement s'élève à 14,68%

Soit : annuité de la dette $\frac{535\ 635,00\ €}{3\ 648\ 221,32\ €} = 14,68\%$
recettes réelles d'exploitation
 (comptes 013; 70; 75; 77)

La durée d'extinction de la dette est de 5 ans.

V.2.2) État de la dette

L'état de la dette figure dans le tableau ci-après :



V.3) Principales opérations d'investissement du programme

N° Opération	Opérations principales	Montant HT en €uros
Constructions		259 044,10 €
1	<i>Nouvelle station de Jouanas</i>	178 345,26 €
2	<i>Hangar à boues</i>	42 747,05 €
3	<i>Poste relèvement Moquel</i>	27 000,00 €
4	<i>Investigations complémentaires- Bd Droit de l'Homme et Bd d'Alingsas</i>	8 751,79 €
5	<i>Bassin Hiroire</i>	2 200,00 €
Installations techniques, travaux réseaux assainissement		512 669,56 €
6	<i>Chemin de Thore</i>	1 319,53 €
7	<i>Nettoyeur goulotte – Station de Conte</i>	8 925,34 €
8	<i>Diagnostic conformité d'extraction air – Station de Conte</i>	18 139,64 €
9	<i>Bassin Hiroire</i>	14 244,68 €
10	<i>Mise à niveau des tampons fonte</i>	7 267,52 €
11	<i>Avenue de Nonères</i>	57 144,56 €
12	<i>Avenue Grande Lande</i>	5 790,00 €
13	<i>Avenue de Villeneuve</i>	143 441,41 €
14	<i>Lotissement du Gouillardet</i>	1 750,00 €
15	<i>Avenue Jean-Jacques Rousseau</i>	60 054,00 €
16	<i>Poste relèvement Moquel</i>	171 381,25 €
17	<i>Avenue Barbe d'Or</i>	5 090,00 €
18	<i>Consolidation Site La Hiroire</i>	966,35 €
19	<i>PR Laguille, Battan, Hiroire</i>	1 360,00 €
20	<i>Rue des Frères Darbins</i>	318,01 €
21	<i>Rue de le Côte d'Argent</i>	10 493,27 €
22	<i>Rue St Jean d'Août</i>	2 784,00 €
23	<i>PR Lesbazeilles</i>	2 200,00 €
TOTAL		771 713,66 €

VI - LE SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE DU SERVICE

Les services de la Régie des Eaux intègrent au quotidien dans leurs activités les notions de Qualité, Sécurité et Environnement (QSE).

Ces axes sont formalisés au travers du Système de Management Intégré (SMI) qui a été mis en place dès 2010, avec l'obtention d'une reconnaissance via la triple certification QSE : Qualité (ISO 9001), Sécurité (OHSAS 18001), Environnement (ISO 14001).

Cette reconnaissance a fait l'objet d'un audit de suivi du 29 au 31 janvier 2018.

Ce bilan a été réalisé par le Bureau Véritas Certification, organisme d'accréditation avec pour conclusions :

- ◆ *Le système de management intégré QSE n'a pas encore pris en compte complètement ou décliné une partie des nouvelles exigences des versions 2015.*
- ◆ *Cependant la gestion des risques existe et la stratégie, basée sur des schémas directeurs à long terme et un cadre réglementaire précis, prend bien en compte les enjeux et les parties intéressées principaux.*
- ◆ *Du formalisme est à renforcer pour donner plus de visibilité sur la prise en compte des risques et opportunités et les plans d'actions associés. Les bilans sont, de fait, incomplets au niveau de la revue de direction.*
- ◆ *La maîtrise opérationnelle est réelle et efficace. Les résultats sont globalement bons voir supérieurs aux exigences réglementaires.*
- ◆ *Le système intégré reste adapté et en adéquation avec les activités et le périmètre défini.*
- ◆ *Cohérence entre politique, objectifs et cibles : politique, objectifs et cibles cohérents.*

Les services s'appuient sur les processus suivants :

PROCESSUS DE MANAGEMENT

P09 analyse et amélioration :

Faire progresser de manière continue, l'efficacité du SMI.

P08 Communication :

Assurer une communication en interne favorisant la connaissance et la mise en œuvre du SMI.
Assurer une communication en externe permettant d'informer les abonnés et les partenaires (municipalité, DDASS, etc.) sur la maîtrise des prestations de la Régie, les performances environnementales et le respect des exigences sécurité.

P07 Stratégie et organisation :

Définir et faire évoluer la politique et la stratégie de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement en fonction des évolutions réglementaires en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement.

PROCESSUS DE REALISATION ASSAINISSEMENT

P06 Gestion des installations d'eaux usées :

Collecter, acheminer et traiter les eaux usées avant rejet vers le milieu naturel.
Extraire et valoriser les boues.

PROCESSUS DE REALISATION COMMUN

P01 Accueil, gestion et facturation des usagers :

Prise en charge de l'abonné depuis la création de son compte jusqu'à la facturation de sa consommation.

P02 Surveillance des installations :

Contribuer à sécuriser et garantir la maîtrise et la sûreté des installations vis-à-vis des usagers.

P03 Préparation, réalisation, contrôle et facturation d'une intervention :

Gérer une intervention qui réponde aux besoins et aux exigences des usagers, tout en maîtrisant les aspects de la sécurité et de la réglementation.
Organiser les contrôles et facturer les prestations réalisées.

PROCESSUS SUPPORT

P10 Achats :

Obtenir un produit ou une prestation conforme aux besoins de la Régie.
Progresser dans la relation Client/Fournisseur à l'aide des évaluations périodiques.

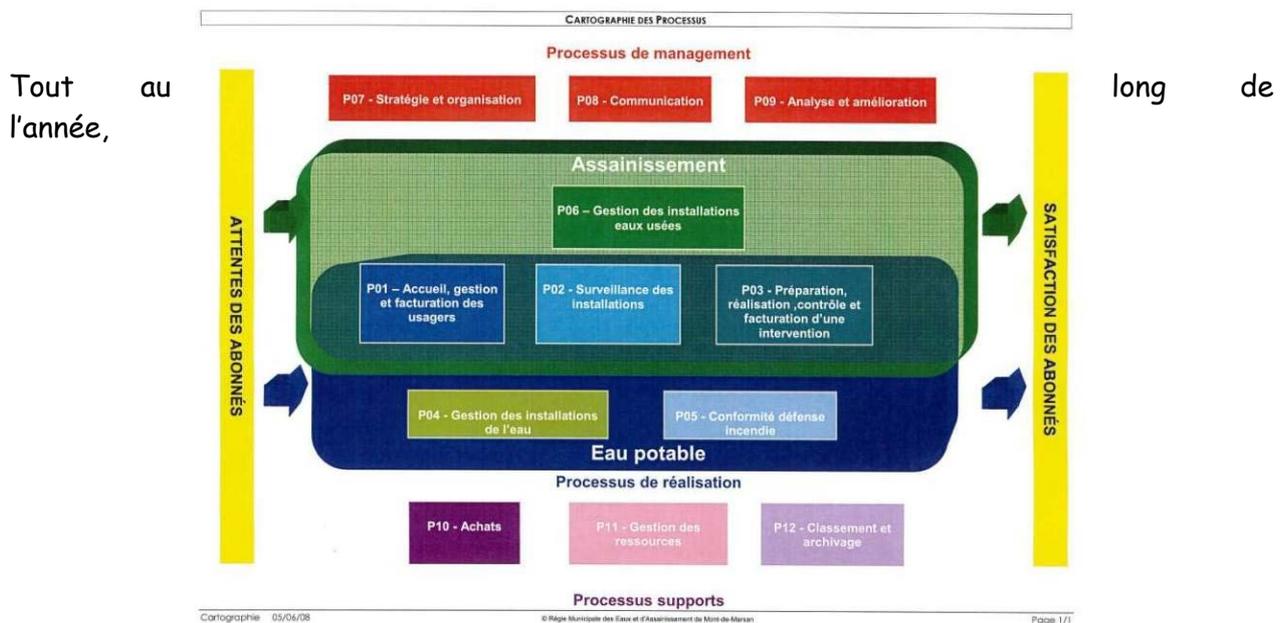
P11 Gestion des ressources :

Adapter et maintenir les ressources aux objectifs QSE de la Régie dans le respect de la réglementation sécurité et environnementale en vigueur.

P12 Classement et archivage :

Garantir que les documents et données relatifs aux activités de la Régie soient conservés et accessibles selon les exigences de conservation.

La cartographie des processus :



différentes étapes viennent ponctuer et faire évoluer la vie du SMI. Ces actions s'inscrivent sur l'amélioration continue de nos activités basées sur l'analyse des éléments suivants :

- Les non-conformités aux exigences écrites,
- Les actions correctives et les actions préventives,
- Les demandes et réclamations des clients,
- Les enquêtes de satisfaction,
- Les évaluations des processus (audits, revue de processus...),
- L'évaluation annuelle de nos risques professionnels (Document Unique),
- L'analyse annuelle de nos Aspects Environnementaux Significatifs.

Les orientations stratégiques des services :

Démontrer son savoir-faire en se donnant les moyens :

- ♦ De répondre aux attentes des usagers (collecte et traitement des eaux usées),
- ♦ De communiquer sur ses compétences et ses résultats (rapport annuel, site internet, revue municipale),
- ♦ De répondre aux exigences de la certification ISO 9001, OHSAS 18001 et ISO 14001.

Sécuriser les processus de gestion de l'assainissement :

- ♦ Développant l'auto surveillance (visites et analyses sur les sites en dehors des contrôles réglementaires),
- ♦ Faisant vivre le SMI (recensement des constats et actions d'amélioration).

Garantir la "Qualité Sécurité Environnement" par :

- ♦ Le maintien d'une dynamique d'investissement (suivi des équipements),
- ♦ La mise en œuvre de systèmes de surveillance et de contrôles (télésurveillance),
- ♦ Des compétences adéquates (formation annuelle des agents, habilitations),
- ♦ Des réponses aux exigences réglementaires (veille réglementaire).

Offrir une qualité de service adapté par :

- ♦ La capacité d'écoute des usagers (enquête de satisfaction, l'accueil, contacts sur le terrain),
- ♦ Une disponibilité et une rapidité d'intervention,
- ♦ Une fiabilité de ses prestations de service,
- ♦ Le développement de nouveaux services (utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication).

Le suivi de la Qualité :

La politique **Qualité** de la Régie des Eaux est élaborée par le Directeur. Elle vise à mettre en œuvre des processus optimisés, connus de tous pour la satisfaction des abonnés. Elle précise les grandes lignes de l'orientation stratégique des services.

L'atteinte de ces objectifs se mesure au travers des étapes suivantes :

Audits internes :

Sur 2018, la totalité des 12 processus a été auditée entre octobre 2017 et avril 2018.

La pertinence des principales remarques (points sensibles et pistes d'amélioration) ont fait l'objet d'une analyse lors des réunions mensuelles QSE et d'un enregistrement dans le plan d'actions.

Sur la campagne 2017-2018, l'organisation des binômes et la répartition des processus ont été modifiées pour assurer un brassage.

Ces équipes sont reconduites sur la campagne 2019 pour assurer un suivi des observations.

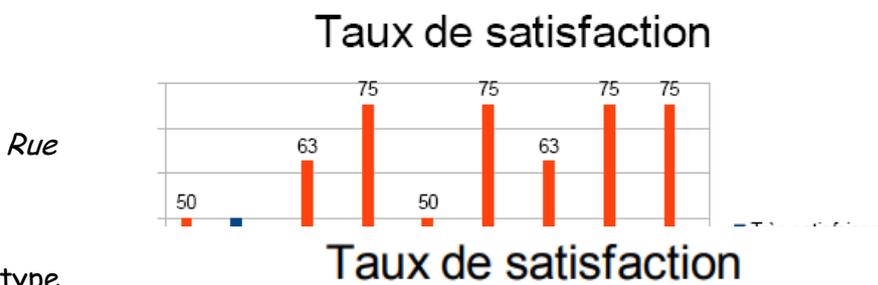
L'enquête sur le retour après travaux reste un grand classique de nos mesures de la satisfaction. Les synthèses sont réalisées au fil des opérations, certains résultats sont visibles sur le site internet de la Régie des Eaux (rubrique "Qualité des Services").

Sur l'année 2018 ces synthèses ont été diffusées aux entreprises extérieures concernées avec des commentaires sur les points satisfaisant et les actions d'amélioration à mener.

Au vu des résultats 2018, la satisfaction des usagers est dans l'ensemble forte (une moyenne de 80%). Il apparaît toujours nécessaire d'apporter une vigilance particulière sur l'information, le respect des délais, les accès et sur la remise en état des voiries.

Les quelques cas d'insatisfaction donnent toujours lieu à une réponse ou à une prise de contact.

Travaux d'eau potable Rue Fontainebleau :



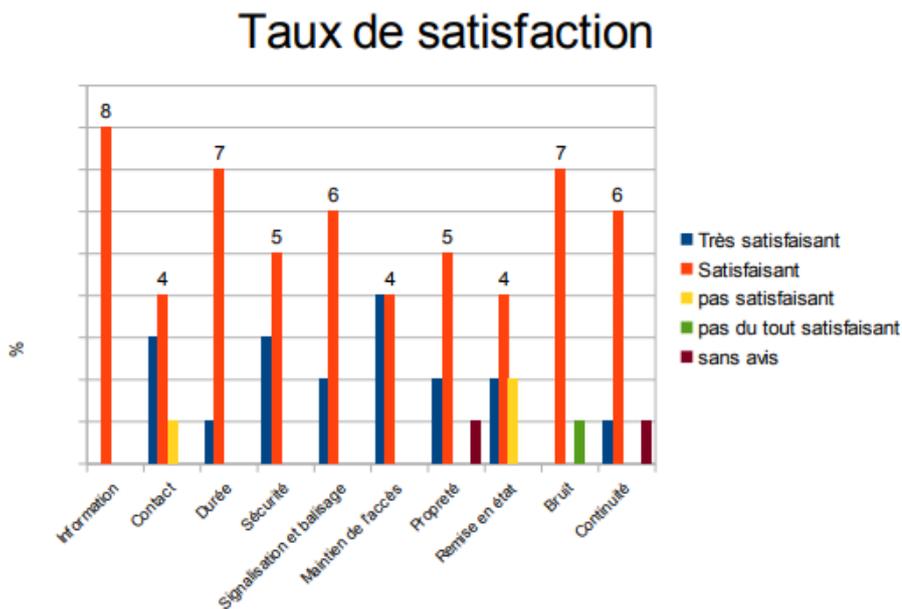
Travaux d'assainissement René Moquel :

Ce type

la

autre

la l'eau



d'enquête est maintenu sur suite des travaux, il est envisagé de diversifier en parallèle une mesure qui porterait sur qualité de et des services.

La communication :

Communication interne :

Le journal interne reste toujours un bon support de communication.

Sa diffusion est dématérialisée, le contenu peut être amélioré, une participation auprès des agents pourrait permettre de le faire évoluer (mode de diffusion, accès, contenu, insertion et diversité des articles...).

A noter que sur 2018, année de transition vers l'intercommunalité, il n'a pas été diffusé de numéro.

Communication externe :

Le site internet reste le support le plus utilisé.

Les informations sur nos travaux, les contrôles qualité et autres, sont communiqués tout au long de l'année.

Certaines opérations plus spécifiques devraient faire l'objet de "mini reportages".

Lors des réunions QSE un plan de communication pourrait être établi pour permettre une vision à long terme.

Evolution réglementaire :

En 2018, sur les bases des procédures établies, la Régie des Eaux a poursuivi le suivi de la veille réglementaire, les textes applicables ont été pris en compte dans les activités des services.

Les supports privilégiés pour faire vivre cette veille réglementaires restent les alertes messageries via collectivités locale.gouv, l'INRS, Club Techni.Cités.

Analyse de conformité réglementaire, à faire par les responsables des services, lors d'une réunion QSE en amont de la revue de direction qui précède le renouvellement de la certification.

Bilan 2018 : 6 textes publiés ont été enregistrés, la conformité des services a été contrôlée sur 4 textes, 1 texte est à améliorer et 1 texte n'est pas applicable.

Le suivi de la Sécurité

La politique **Sécurité** de la Régie des Eaux marque la volonté de la Direction de mettre en œuvre un système documenté permettant d'assurer le respect du Code du Travail et de la réglementation en matière de santé d'hygiène et de sécurité.

L'atteinte de ces objectifs se mesure au travers des étapes suivantes :

Document unique :

La synthèse de la révision annuelle a été réalisée le 13 décembre 2018.

Ce document fait également l'objet d'une révision lors de l'enregistrement d'un accident du travail.

Le rapport a été diffusé dans les services ainsi qu'au Service Prévention et aux Ressources Humaines de Mont de Marsan Agglomération.

Les actions à apporter ont été inscrites dans le plan d'amélioration 2018-2019.

La valeur critique du seuil de maîtrise reste à 9 :

I - Sur 2012 : 5 maîtrises insuffisantes.

II - Sur 2013 : 3 maîtrises insuffisantes.

III - Sur 2014 : 4 maîtrises insuffisantes.

IV - Sur 2015 : 7 maîtrises insuffisantes.

V - Sur 2016 : 11 maîtrises insuffisantes.

VI - Sur 2017 : 12 maîtrises insuffisantes (ajout de tâches nouvelles, accidents ...).

VII - Sur 2018 : 9 maîtrise insuffisantes.

Analyse des accidents et presque accident:

2 accidents ont été inscrits en 2018 (8 en 2017, 6 en 2016, 7 en 2015, 4 en 2014, 4 en 2013, 7 en 2012, 6 en 2011, 8 en 2010), nécessitant 44 jours d'arrêts de travail (198 jours en 2017).

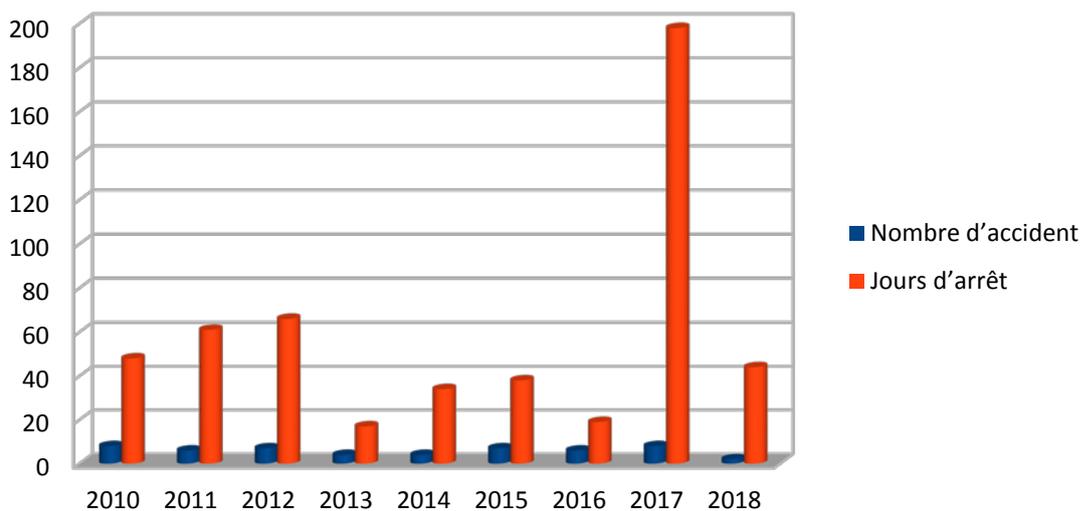
L'ensemble de ces constats donne lieu à une analyse avec report d'une action d'amélioration.

Il est également convenu que tout accident du travail doit entraîner une révision du DU lors d'une réunion QSE.

Sur 2018, les accidents se répartissent pour 50 % sur le service d'assainissement et 50 % sur le service des eaux.

Coupure et douleur musculaire ont été les points abordés.

Synthèse et suivi des accidents



L'ensemble de ces constats donne lieu à une analyse avec report d'une action d'amélioration.

Il est également convenu que tout accident du travail doit entraîner une révision du DU lors d'une réunion QSE.

Sur 2018, les accidents se répartissent pour 50 % sur le service d'assainissement et 50 % sur le service des eaux.

Coupure et douleur musculaire ont été les points abordés.

Ces accidents font également l'objet d'une analyse complète en coordination avec le service prévention (arbre des causes et mesures préventives à mettre en place).

Ces registres mis en place par la collectivité sont associés aux "dangers graves imminents" qui correspond au droit de retrait.
Sur 2018, pas de constat de relevé.

Mission d'inspection :

Dernière inspection réalisée en janvier 2015 par le CdG40.
Plan d'action incrémenté.
Voir l'opportunité de relancer cette démarche.

Le suivi de l'environnement :

La politique **Environnement** de la Régie des Eaux marque la volonté de la Direction de mettre en œuvre un système documenté permettant d'assurer un respect de l'environnement et des ressources naturelles. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Elle est révisée périodiquement en fonction des changements, des conditions et des nouvelles informations.

L'atteinte de ces objectifs se mesure au travers des étapes suivantes :

Tableau des AES:

Evaluation annuelle réalisée le 12 décembre 2018, document diffusé sur les sites.
Les actions à apporter ont été inscrites le plan d'amélioration 2019.

Le seuil critique pour qu'un aspect environnemental devienne significatif est fixé à 625. Afin de poursuivre des actions d'amélioration, il peut être envisagé de rabaisser cette valeur.

- Sur 2013, 3 aspects significatifs.
- Sur 2014, 1 aspect inscrit comme significatif.
- Sur 2015, pas d'aspect significatif.
- Sur 2016, 1 aspect significatif (seuil à 500)
- Sur 2017, 2 aspects significatifs (seuil à 400)
- Sur 2018, 2 aspects significatifs (seuil à 450)

Suivi des déchets :

Le suivi des déchets se fait au travers des tableaux qui vivent au fil des éliminations et facturations sur les prestations de traitement de nos déchets.
Un tri-sélectif est réalisé sur les sites, les prestataires travaux font également l'objet d'un suivi dans ce domaine.

Bilan des indicateurs :

Les principaux objectifs du Service d'Assainissement sont les suivants :

- ♦ Maîtrise du traitement des eaux usées conformément à la réglementation :

Taux de conformité des rejets sur STEP : 95 % minimum

Taux de collecte des eaux usées : 90 % minimum

- ♦ Satisfaction des abonnés :

Taux des réclamations écrites : 5 ‰ maximum

- ♦ Formation et sécurité du personnel :

Taux de réalisation des formations "sécurité" : 100 %

Suivi annuel du taux des accidents du travail

- ♦ Développement et application du SMI :

Taux de participation du personnel : 70 % minimum

- ♦ Planification et investissement :

Taux de réalisation sur compte administratif : 70 % minimum.

L'ensemble des objectifs recensés, s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de la Régie.

Les indicateurs du SMI

Intitulé des indicateurs obligatoires Assainissement	Objectifs	Résultats 2017	Résultats 2018
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100 pts	100 pts	100 pts
Taux de conformité des assainissements non collectifs	>90%	100%	84%
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	<0,01%	0,00%	0,10%
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	<5%	2,36%	2,74%
Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées	>95%	100,00%	100,00%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	100 pts	80 pts	80 pts
Taux moyen de renouvellement des réseaux	>1%	0,60%	0,56 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<10 ans	4 ans	5 ans
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.	100%	100%	100%
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (Jouanas)	>95%	94%	100 %
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (Conte)	>95%	100%	100%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	<0,02	0,034 €/m ³	0,054 €/m ³
Taux d'impayés sur factures	<6%	7,23%	8,93%
Taux de réclamations écrites	<5 ⁰ /00	1,32 ⁰ /00	2,47 ⁰ /00